

Délibération n°2025-09-097

Date de convocation : 17 septembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BRETON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu la délibération n° 2025-09-096 du 23 septembre 2025 du conseil communautaire portant prise d'acte des rapports annuels 2024 des concessionnaires eau et assainissement intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Vu la délibération n°2021-06-60 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2024 par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau implique la relecture des rapports annuels des concessionnaires pour l'exercice 2024 dans le cadre du suivi de l'exploitation et des éventuels travaux d'investissements prévus aux contrats ;

Considérant que la prise d'acte desdits rapports a été menée lors du conseil communautaire du 23 septembre 2025 ;

Considérant que la collectivité se doit de compiler les données d'exploitation avec les données relatives aux travaux menés sous maîtrise d'ouvrage publique, ainsi que les données financières ;

Considérant que cette compilation permet la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2024 ;

Vu le Conseil d'exploitation et la Commission environnement fusionnés réunis dans leur séance du 5 septembre 2025 ;

Vu la conférence des maires du 16 septembre 2025 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (19 communes).**
- **Précise que ce rapport sera transmis aux communes pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRETON.



Le Président,
Henri BILLON.





RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EAU ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2024

Table des matières

Partie 1 : Eau potable	8
I. EXPLOITATION EAU POTABLE	8
I.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau, Lampaul Guimiliau, Guiclan et Sizun	8
I.1.1. Faits marquants	8
I.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	9
I.1.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	11
I.1.4. Bilan qualité.....	12
I.1.5. Bilan des investissements	13
I.1.6. Clientèle.....	14
I.1.7. Bilan financier	14
I.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Loc Eguiner	16
I.2.1. Faits marquants	16
I.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	17
I.2.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	19
I.2.4. Bilan qualité.....	19
I.2.5. Bilan des investissements	20
I.2.6. Clientèle.....	20
I.2.7. Bilan financier	20
I.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn	23
I.3.1. Faits marquants	23
I.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	23
I.3.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	25
I.3.4. Bilan qualité.....	26
I.3.5. Bilan des investissements	27
I.3.6. Clientèle.....	27
I.3.7. Bilan financier	27
I.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard et Saint Sauveur.....	29
I.4.1. Faits marquants	29
I.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	30
I.4.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	32
I.4.4. Bilan qualité.....	33
I.4.5. Bilan des investissements	34
I.4.6. Clientèle.....	34
I.4.7. Bilan financier	34

I.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévédé, Trézilidé et Saint Vougay	37
I.5.1. Faits marquants	37
I.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	37
I.5.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	40
I.5.4. Bilan qualité	41
I.5.5. Bilan des investissements	41
I.5.6. Clientèle	42
I.5.7. Bilan financier	42
I.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau.....	45
I.6.1. Faits marquants	45
I.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	46
I.6.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	48
I.6.4. Bilan qualité	49
I.6.5. Bilan des investissements	50
I.6.6. Clientèle	50
I.6.7. Bilan financier	50
I.7. Bilan d'exploitation du périmètre de production de Landivisiau, Lampaul Guimiliau et syndicat de Pont an Ilis	52
I.7.1. Faits marquants	52
I.7.2. Evolutions réglementaires	53
I.7.3. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	55
I.7.4. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	57
I.7.. Bilan qualité	58
I.7. 6. Bilan des investissements	59
I.7.8. Bilan financier	59
Partie 2 : Assainissement collectif et non collectif	61
II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT.....	61
II.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard, Saint Sauveur, Guiclan et Sizun	61
II.1.1. Faits marquants	61
II.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	62
II.1.3. Bilan d'exploitation.....	67
II.1.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....	67
II.1.5. Bilan des investissements	72
II.1.6. Clientèle	73
II.1.7. Bilan financier	73
II.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Plounéventer	76

II.2.1. Faits marquants	76
II.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	77
II.2.3. Bilan d'exploitation.....	79
II.2.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....	79
II.2.5. Bilan des investissements	82
II.2.6. Clientèle	82
II.2.7. Bilan financier	83
II.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn	85
II.3.1. Faits marquants	85
II.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	85
II.3.3. Bilan d'exploitation.....	88
II.3.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station.....	88
II.3.5. Bilan des investissements	89
II.3.6. Clientèle	92
II.3.7. Bilan financier	92
II.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévéde et Saint Vougay	95
II.4.1. Faits marquants	95
II.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	95
II.4.3. Bilan d'exploitation.....	97
II.4.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....	97
II.4.5. Bilan des investissements	98
II.4.6. Clientèle	98
II.4.7. Bilan financier	99
II.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau et Lampaul Guimiliau	101
II.5.1. Faits marquants	101
II.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	102
II.5.3. Bilan d'exploitation.....	104
II.5.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire de la station	104
II.5.5. Bilan des investissements	107
II.5.6. Clientèle	107
II.5.7. Bilan financier	108
II.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau.....	109
II.6.1. Faits marquants	109
II.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés	109
II.6.3. Bilan d'exploitation.....	113

II.6.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station.....	113
II.6.5. Bilan des investissements.....	119
II.6.6. Clientèle.....	119
II.6.7. Bilan financier.....	119
II.7. Bilan des contrôles ANC.....	122
Partie 3 : Bilan travaux et financier	123
III. TRAVAUX EAU POTABLE	123
III.1. Bilan opérationnel	123
III.2. Bilan financier.....	124
IV. TRAVAUX ASSAINISSEMENT	125
IV.1. Bilan opérationnel	125
IV.2. Bilan financier	127
V. ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE	128
V.1. Compte administratif eau potable.....	128
V.2. Compte administratif assainissement	128
VI. SYNTHESE DES PRIX 2025 APPLICABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2025.....	129

EDITO



"L'accès à une eau de qualité et la bonne gestion de l'assainissement sont des enjeux majeurs pour le Pays de Landi. Ce rapport d'activité illustre les actions entreprises pour entretenir, moderniser et sécuriser nos infrastructures, tout en intégrant les défis environnementaux actuels. Il reflète le travail déjà accompli, grâce à l'implication des équipes et des partenaires et ouvre des perspectives claires pour poursuivre, dans les années à venir, une gestion durable et solidaire de cette ressource vitale.

Yves-Marie Gilet,

Vice-Président Eau Assainissement, Gemapi"

PREAMBULE

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau exerce les missions de service public de l'eau potable et de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2024.

A ce titre, elle se doit de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service, sur la base des rapports annuels des délégataires s'agissant de l'exploitation et du bilan travaux menés en interne pour la partie investissements.

Le présent rapport est établi sur la base des données compilées transmises par les délégataires. Il comporte un volet relatif à l'exploitation et un volet relatif aux travaux. Le bilan financier de la Communauté de Communes pour chaque budget annexe est également présenté.

Partie 1 : Eau potable

I. EXPLOITATION EAU POTABLE

La cartographie ci-dessous (figure 1) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2024 pour le service public de l'eau potable. A noter que la commune de Guiclan était rattachée, jusqu'à fin 2023, à la Régie An dour (Morlaix Communauté) via une convention d'entente intercommunale. Les communes de Landivisiau et Lampaul Guimiliau étaient quant à elles gérées en concession de service public avec la société Saur (contrat avenanté en vue d'une prolongation à fin 2023 pour coïncider avec la date de transfert de compétence). Enfin, la commune de Sizun exerçait la compétence en régie. Ces quatre communes ont été regroupées dans une procédure contractuelle unique qui a pris effet au 1^{er} janvier 2024 et dont l'attributaire est la société Saur.

Légende : 7 contrats – 3 opérateurs

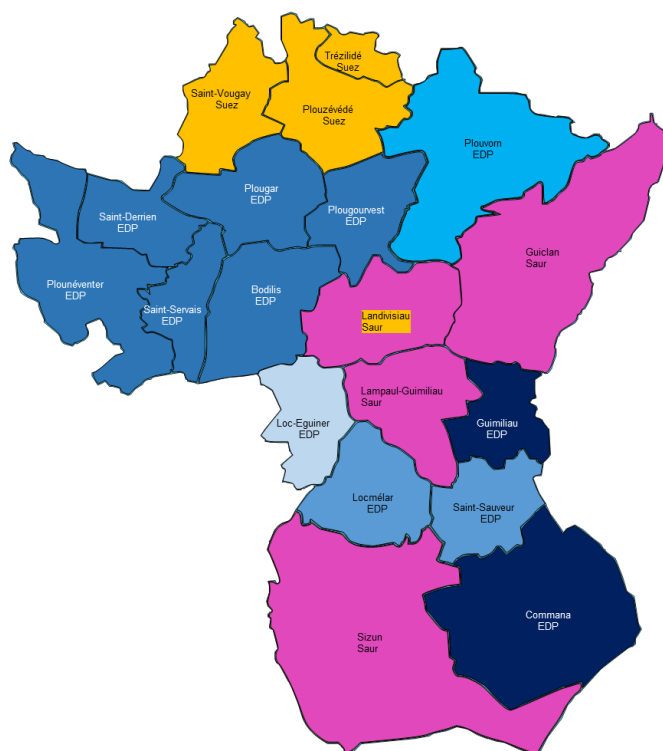
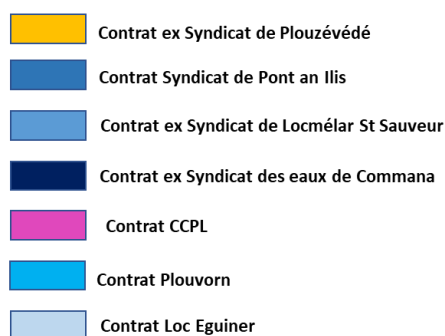


Figure 1 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'eau potable de la CCPL – Année 2024

I.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau, Lampaul Guimiliau, Guiclan et Sizun

I.1.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par trois éléments saillants :

- Prise de contrat par la Saur et changement de maîtrise d'ouvrage de la compétence au 1^{er} janvier 2024 ;
- Remise à niveau réglementaire du pH et de l'équilibre calco-carbonique de l'usine de Saint Cadou sur la commune de Sizun (vidange de la cuve, élimination du sable présent, installation d'une cuve de carbonate combinée à l'ajout de soude) ;
- tuilage avec l'exploitant du secteur ex-SMI en vue de la reprise de l'usine de Goasmoal au 1^{er} janvier 2025.

I.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

2 conventions sont annexées au contrat :

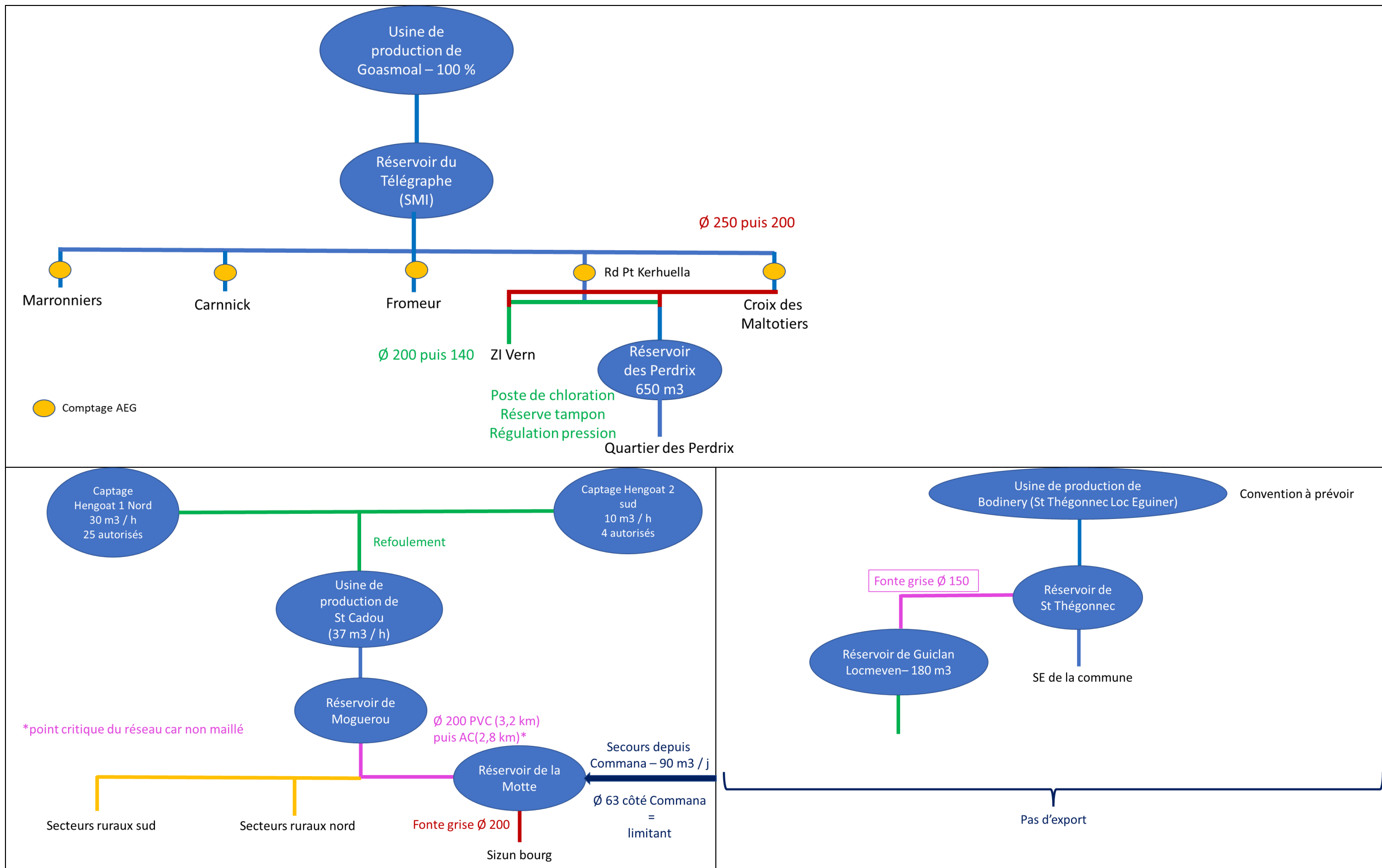
- L'une concerne l'achat d'eau en gros à An dour pour la commune de Guiclan ;
- La seconde la vente d'eau en gros dans le cadre de la sécurisation en eau potable entre les intercommunalités CCPL, SMH et An dour (en cours de révision).

La commune totalise **8 317 abonnés** pour **886 787 m3 d'eau consommés comptabilisés**. Le linéaire de réseau s'élève à 344,8 km et présente un **rendement de 84,1 %** et un ILP de 1,34 qualifié de bon pour un secteur semi urbain (< 3).

Le réseau est majoritairement en PVC (80 %) et dans une moindre mesure en fonte (14 %). Les dates de pose ne sont pas précisées par l'exploitant, faute de donnée disponible. Les diamètres sont équitablement répartis entre les DN 110 et 63 ((18 et 21 % respectivement), mais 38 % du patrimoine est classé « inconnu » sur cette thématique. Les capacités de stockage s'élèvent à 1 530 m3 correspondant à une autonomie sur la distribution inférieure à 2 jours. L'inventaire du patrimoine (vannes, vidanges, purges et ventouses, stabilisateurs, débitmètres linéaire de branchements) est recensé en annexe (489 vannes, 81 ventouses, 3 906 robinets, 2 bornes de puisage, 649 prises en charge etc...). La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2024 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

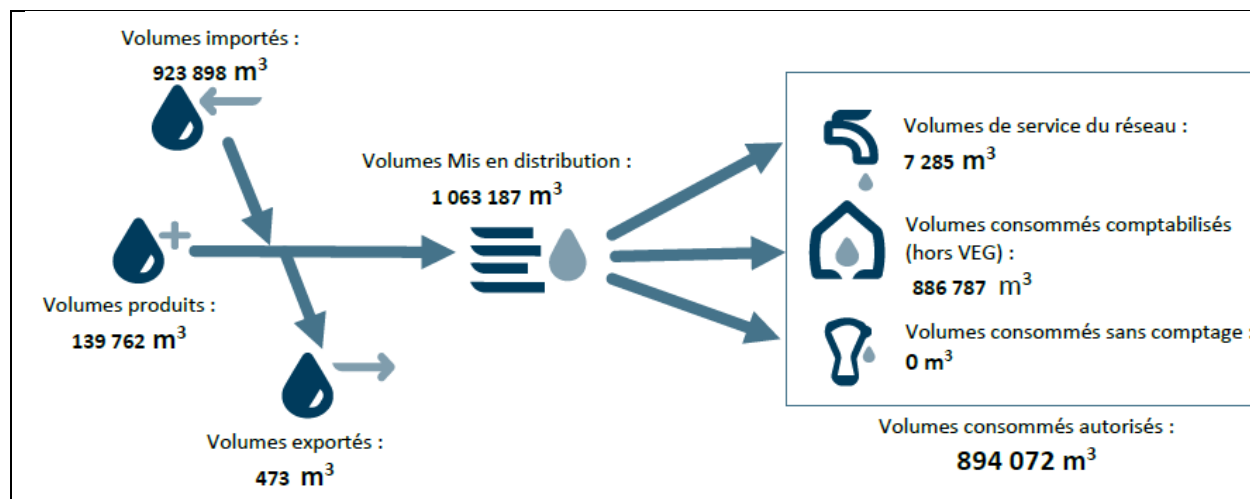
Le parc compteurs est de 8 317 équipements (dont 434 renouvelés en 2024) avec un âge moyen de 15 ans.

Les synoptiques suivants présentent les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



I.1.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits par Gosamoal ne sont pas intégrés ici, le contrat SMI ne faisant pas encore partie du bilan 2024 ;
- que les volumes de Guiclan ne concernent que l'import depuis An dour, la commune ne disposant pas d'ouvrage de production en propre ;
- que le bilan hydraulique ne production n'intègre en conséquence que les volumes de Sizun : la production provenant des deux captages d'Hengoat montre une production majoritaire depuis le captage 1 (68 %) ;
- les différents éléments listés supra concordent avec un volume d'import important sur ce contrat (932 989 m³) contre un volume produit assez faible puisque provenant uniquement de Sizun (139 762 m³) ;

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique de 54 kWh en 2024 qui ne peut être comparé au bilan antérieur en raison du fait qu'il s'agit ici de la première année de contrat sur un périmètre élargi par rapport aux périmètres communaux. A noter que 2025 intégrera l'usine de Goasmoal, sur laquelle une étude est en cours, visant à optimiser le rendement énergétique par le calcul des flux transitant sur les filtres à sable et leur impact sur la qualité du traitement et des lavages.

La consommation de réactif est portée à 11 tonnes pour la neutralite, 1 tonne pour la javel, 2 pour le carbonate de calcium et 550 kg de soude. Une plus grande consommation de réactifs est notée pour Sizun, comparativement à l'exploitation en régie, en raison de la mise à niveau de l'équilibre calco-carbonique et de son impact sur la régulation du pH.

L'exploitation 2024 a également consisté en :

- le lavage des 4 réservoirs inscrits au contrat (Perdrix, Ty Nevez, Moguerou et Guiclan) en novembre 2024 ;
- 39 campagnes de recherches de fuites représentant un linéaire de 59 km pour 32 fuites trouvées : 7 sur conduite et 25 sur branchements. L'exploitant préconise le renouvellement des compteurs de sectorisation et pose de télégestion sur la commune de Sizun pour optimiser la recherche de fuites. Le SDAEP ayant indiqué que la sectorisation est correcte sur la commune, la collectivité ne validera vraisemblablement que le déploiement de la télégestion sur cette thématique ;
- 24 interventions d'entretien / réparation, en essentiellement orientées vers des purges et manœuvres de vannes ;
- La réalisation d'audits de sécurités sur les ouvrages, dont les conclusions sont présentées et seront déployées à compter de 2025 (de manière globale avec les ouvrages du SMI) ;
- 6 interventions pour contrôles réglementaire sur les installations électrique, systèmes de levage et ballons anti-béliers des ouvrages et 7 interventions de niveau 2 (compteurs, télésurveillance, filtre calcaire).

I.1.4. Bilan qualité

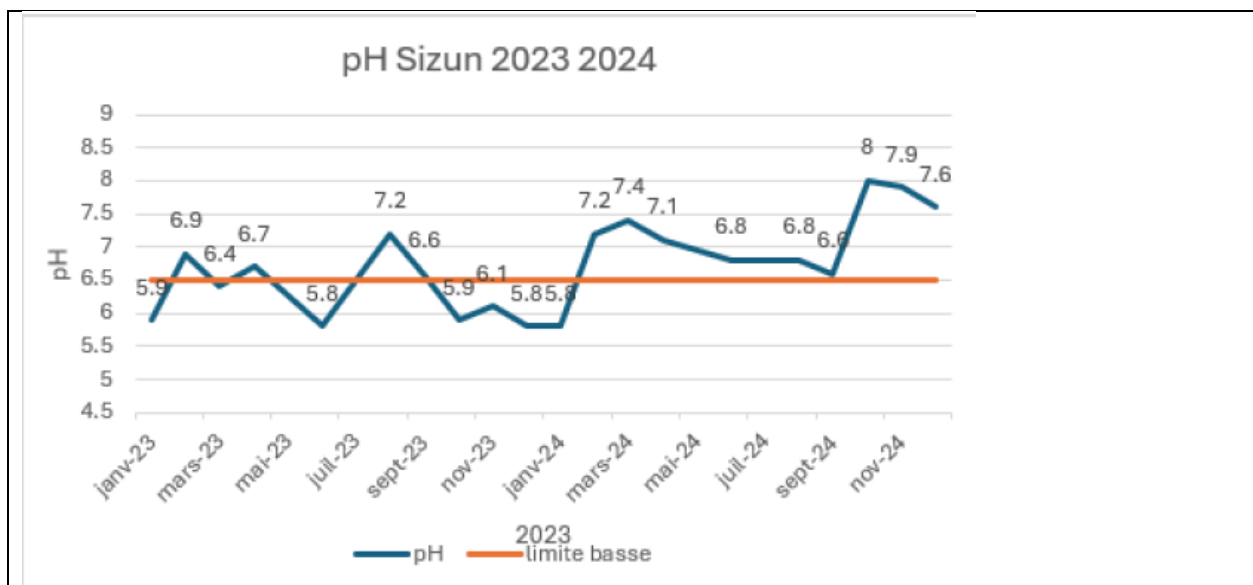
Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau distribuée 100 % conforme. L'exploitant ne distingue pas dans le RAD les résultats de l'autosurveillance interne de ceux obtenus via les contrôles réglementaires de l'ARS. Il distingue cependant les résultats par type d'eau. Ces derniers sont présentés ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Eau brute		
Physico-chimie	4	Non communiqué
Bactériologie	0	-
Eau traitée		
Microbiologie	0	-
Physico-chimie	4	100 %
Eau au point de mise en distribution		
Microbiologie	0	-
Physico-chimie	4	100 %
Eau distribuée		
Microbiologie	46	100 %
Physico-chimie	46	100 %

Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- **quel que soit le type d'eau, tous les résultats sont conformes en qualité bactériologique et physico-chimique ;**
- **Sur les eaux brutes :**
 - Aucune analyse bactériologique réalisée, ce qui paraît étonnant, l'exploitant devra justifier cela ;
 - Les résultats des analyses physico-chimiques ne sont pas précisés ;

- **Sur les eaux au point de distribution :**
 - Aucune analyse bactériologique réalisée, ce qui paraît étonnant, l'exploitant devra justifier cela ;
 - La rédaction du RAD laisse à penser que ces analyses sont similaires à celles réalisées sur l'eau distribuée, alors qu'il y a peu de prélèvement, à justifier donc ;
 - Le graphique de résultat pour la bactériologie indique 100 % de conformité alors qu'il n'y a aucune analyse : incohérence à rectifier ;
- **Sur les eaux distribuées :**
 - Analyses conformes sur l'ensemble des paramètres, ce qui constitue néanmoins le point essentiel des contrôles réalisés ;
- les problématiques relatives aux PFAS, pesticides et métabolites et aux nouvelles exigences réglementaires de la Directive européenne eau sont mentionnées en annexe, mais aucune analyse n'a été menée par l'exploitant, ni même proposée ;
- L'eau traitée est de bonne qualité mais présente une agressivité sur le début de l'année en eau traitée sur Sizun : lors des premiers passages sur la station de Moguerou début 2024, le pH avait une valeur basse en dessous de la valeur de référence. Une étude a été réalisée avec une vidange de la cuve en septembre 2024. Il s'est révélé que la cuve contenait essentiellement du sable. Pour remédier au pH bas, il a été installé dans un premier temps une cuve de carbonate et ensuite un ajout de soude. Malgré le remplissage de la cuve, il est nécessaire de rajouter un peu de soude pour se rapprocher du pH d'équilibre, comme le montre le graphique ci-dessous :



I.1.5. Bilan des investissements

L'année 2024 fait état de la réalisation de 42 branchements neufs (pose ou déplacement de compteurs) et 2 renouvellements de branchements existants. La borne de puisage de Landivisiau a par ailleurs été remise en service en avril pour limiter les vols d'eau sur poteau incendie, interdits par le règlement de service de la CCPL et entré en vigueur avec la prise de compétence.

Les opérations de renouvellement prévues au contrat sont détaillées dans le RAD et s'élèvent à 1 614 € (échelle à crinoline sur St Cadou et sonde de niveau sur Moguerou), générant un solde de 95 248 € sur la dotation annuelle prévue de 96 862 €.

I.1.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 9 réclamations relatives à la facturation ou à la qualité de service sont indiquées dans le RAD : la ligne dédiée prévue au contrat a été mise en place très tardivement et a conduit à un nombre important de réclamations parvenant directement à la collectivité. Le fait de ne pas réussir à joindre l'exploitant a généré le non enregistrement des réclamations dans la base clientèle de Saur, à l'origine de valeurs largement sous estimées ;
- Des problématiques de facturation liées à une relève tardive des compteurs d'une part, et à des interrogations relatives à la TVA en lien avec le reversement direct de la part collectivité assainissement à cette dernière d'autre part, ont conduit à la non facturation des abonnés sur le contrat en 2024. Les pénalités prévues au contrat ont en conséquence été appliquées par la collectivité à Saur. Les valeurs relatives au taux d'impayés, aux créances irrécouvrables, abandon de créances, et aux demandes de FSL ou d'échéanciers ou de dégrèvements ne sont ici pas représentatives de la réalité 2024.

I.1.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Vos Contacts :	
Accueil : 10 rue Ferdinand de Lesseps ZI du Fromeur 29400 LANDIVISIAU Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
SPECIMEN 01 Janvier 2025	Courrier : TSA 32005 56408 AURAY CEDEX
Référence à rappeler *****	
43	
DESTINATAIRE DE LA FACTURE	

NOM DU CLIENT	

Distribution de l'eau :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	
Ce document est une simulation de facture.	
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.	
Abonnement TTC	42,81 €
Consommation TTC	267,76 €
Total facture TTC	310,57 €
	soit 0,0022 €/Litre
	310,57 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
GUICLAN	H24UA418289V	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	252,32 € HT	266,19 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communautaire	Année 2025						10,35	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2025						30,23	5,50
Consommation part Communautaire	Année 2025			120	1,0350	124,20		5,50
Consommation part SAUR	Année 2025			120	0,7295	87,54		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics				m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne	Année 2025			120	0,0205	2,46		5,50
Consommation part Consommation EP - Loire-Bretagne	Année 2025			120	0,3300	39,60		5,50

Total Facture	310,57 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 294,38 €
TVA sur les débits : 16,19 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

La facture 120 m3 précise les nouveaux tarifs applicables par la collectivité suite à la prise de compétence par la CCPL. La part collectivité est en augmentation conformément aux décisions prises pour le financement des travaux d'investissement, et la part délégataire suit la formule d'actualisation prévue au contrat.

Les problématiques de facturation et clientèle ont fait l'objet d'échanges amiables avec le délégataire avec application des pénalités prévues au contrat, soit un gain pour la collectivité de 50 k€ qui sera perçu début 2026 et formalisé par échange de courriers entre la CCPL et l'exploitant.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un résultat déficitaire en fin de première année de -158 k€, en lien avec des produits (2 235 k€) légèrement inférieurs aux charges (2 393 k€) ;
- Le détail des charges indique que les postes les plus importants de dépense concernent le personnel (194 k€) et les achats d'eau (744 k€, soit 31 % des charges globales présentées). Ce point sera nuancé lors de l'exercice 2025 puisque la production de Goasmoal sera intégrée avec les produits générés par la vente d'eau, largement supérieurs en volumes aux charges liées aux imports ;
- Le comparatif avec l'exercice 2024 sera cependant complexe dans la mesure où le périmètre contractuel aura évolué ;
- Le montant des charges relatives aux interventions en domaine privé devra être explicité et justifié ;
- Les charges présentées pour le renouvellement sur fond contractuel ne sont pas en cohérence avec les investissements présentés dans le CARE (1 000 € dans le rapport d'activité contre 109 k€ dans le CARE). L'exploitant devra justifier cet écart.

En milliers d'euros	2024
PRODUITS	2 235,0
Exploitation du service	1 127,1
Collectivités et autres organismes publics	1 073,7
Travaux attribués à titre exclusif	31,6
Produits accessoires	2,6
CHARGES	2 393,3
Personnel	193,8
Energie électrique	15,9
Achats d'eau	744,4
Produits de traitement	2,2
Analyses	7,5
Sous-traitance, matières et fournitures	73,0
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	7,7
Autres dépenses d'exploitation	112,1
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	3,6
<i>Engins et véhicules</i>	33,3
<i>Informatique</i>	60,8
<i>Assurances</i>	3,2
<i>Locaux</i>	4,3
<i>Divers</i>	6,7
Contribution des services centraux et recherche	41,8
Collectivités et autres organismes publics	1 073,7
<i>Part collectivité</i>	1 006,2
<i>Autres organismes publics</i>	67,6
Charges relatives aux renouvellements	113,1
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	3,4
<i>Fonds contractuel</i>	109,7
Charges relatives aux investissements contractuels	0,1
Charges relatives investissements du domaine privé	8,0
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	0,1
RESULTAT AVANT IMPOT	-158,4
RESULTAT	-158,4

I.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Loc Eguiner

I.2.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par trois éléments saillants :

- La révision de l'avis ANSES sur la pertinence du métabolite de chlorothalonil R471811 et la réhausse de la valeur seuil de non-conformité de 0,1 à 0,9 µg / l ;
- L'accompagnement dans le développement informatique du déploiement de la télérelève ;
- Le transfert effectif de la compétence eau potable.

I.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements. Une partie relative aux investissements (branchements, compteurs, canalisations, équipements électromécaniques et ouvrages de traitement) est également prévue au contrat.

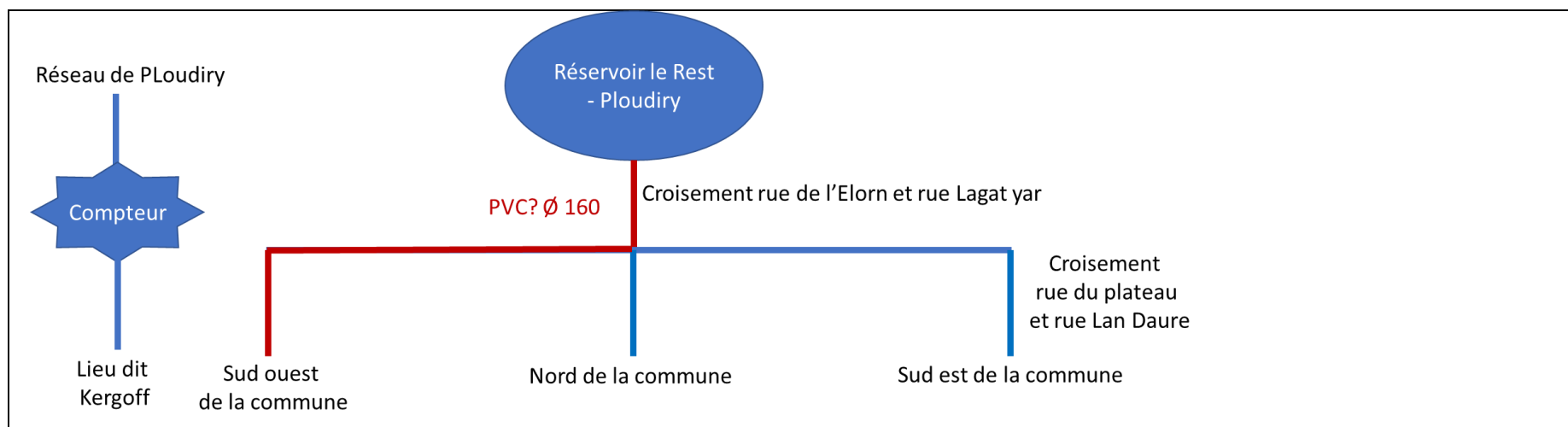
Un avenant n°3 au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif d'achat d'eau en gros à la CAPLD actualisé, et modification de la part collectivité, évolution de la part variable du concessionnaire, RODP, assujettissement à la TVA et suppression de la mention de la contre-valeur agence de l'eau.

2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau à la CAPLD ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

La commune totalise **162 abonnés** pour **26 337 m³ d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 20,7 km et présente un **rendement de 87,9 %** et un ILP de 0,48 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement de réseau est en forte hausse par rapport à 2023 (il était l'an passé estimé à 69,8 %). Néanmoins, aucune explication n'est fournie par l'exploitant. Le réseau est majoritairement en diamètre 63 avec matériau non renseigné et de date de pose comprise entre 1966 et 1973. 34 vannes et 171 branchements (totalisant un linéaire de 340 ml) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

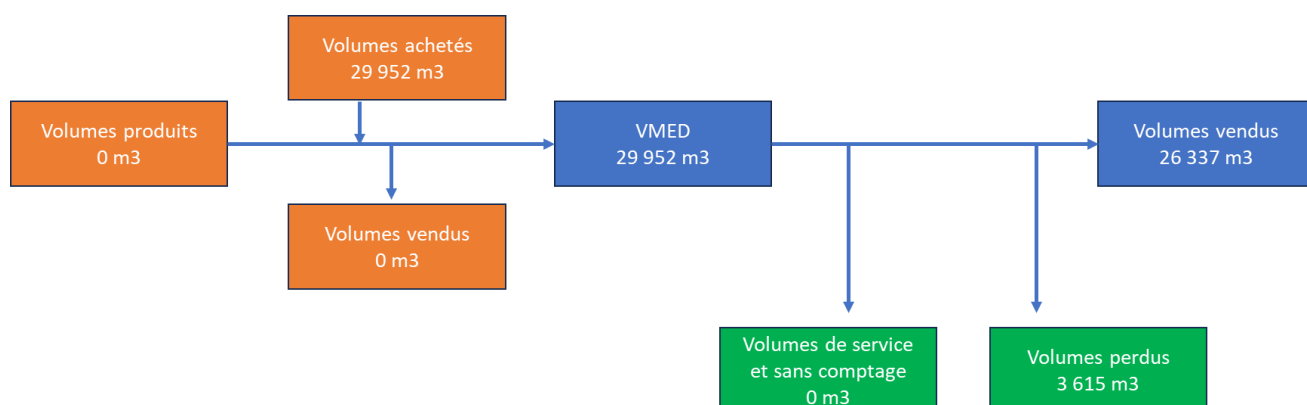


Prise d'acte du rapport annuel 2024 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur la commune de Plouvorn

Le parc compteurs est de 170 équipements avec un âge moyen de 3 ans, la majorité des compteurs constitutifs du parc ayant été renouvelés en 2022.

I.2.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note que le volume introduit à Loc Eguiner est relativement constant sur les dernières années. Une augmentation du volume transitant par le compteur de Kermoa est observée, sans explication à date. Le volume vendu aux abonnés est en revanche en très nette hausse (+ 36 %).

Aucune campagne de recherche de fuite n'a été menée sur 2024 et aucune réparation de fuite n'est à intervenir.

I.2.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	6	100 %
Bactériologie	6	92,3 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	7	100 %
Nitrates	7	100 %

Pour l'année 2024, les qualités physico-chimiques et bactériologiques sont conformes et aucun dépassement n'est observé sur l'ensemble des paramètres contrôlés.

I.2.5. Bilan des investissements

Aucun compteur n'a été renouvelé en 2024, ni aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat.

Le taux de renouvellement de réseau est nul sur la commune pour l'année 2024.

I.2.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 53 appels à Eau du Ponant concernant la commune de Loc Eguiner sur les 68 815 appels annuels 2024, avec un taux de décroché moyen de 89,02 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 4,74 jours sur les 45 652 contacts écrits entrants ;
- 5 visites en agence (exclusivement sur l'agence de Landivisiau) correspondant à 0,08 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 2 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 38,2 % ;
- Un taux d'impayés de 5,5 % (non significatif car peu d'abonnés dont ce taux peut fortement fluctuer d'une année à l'autre) ;
- 2 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 0 € sur le contrat ;
- 4 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 24,7 unités pour 1 000 abonnés.

I.2.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'eau potable					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			213,26	234,79	
Abonnement		86,82	78,86	86,82	
Consommation	120	1,2331	134,40	147,97	
Part collectivité			120,51	134,55	
Abonnement		10,35	9,27	10,35	
Consommation	120	1,035	111,24	124,20	
Organismes publics			39,96	49,46	
Prélèvement	120	0,0617	3,96	7,40	
Lutte contre la pollution	120		36,00		
Consommation eau potable	120	0,3300		39,60	
Performance eau potable	120	0,0205		2,46	
Total HT			373,73	418,81	
TVA (5,5%)			20,56	23,03	
Prix 120 m³ - Total TTC			394,29	441,84	12,06%
Prix TTC du service au m³			3,29	3,68	

Prix : augmentation de 394 à 442 € sur la facture 120 m3 soit + 12 % (augmentation maîtrisée de l'abonnement mais mise en place de la part variable de la collectivité en lien avec la trajectoire tarifaire retenue par les élus lors de la prise de compétence).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une augmentation des recettes de 18 à 24 k€ en lien avec la consommation d'eau des gros consommateurs (report de consommation sur réseau des agriculteurs pendant l'été 2024) ;
- Des recettes de surtaxe ayant fortement évolué à la hausse de 1,3 à 21,6 k€, consécutives à la mise en œuvre d'une part variable collectivité, inexistante antérieurement à l'avenant de mai 2024 ;
- Une très forte diminution des charges d'exploitation (- 95 %) liée à l'absence de travaux en 2024 : 2023 était en effet une année exceptionnelle au cours de laquelle des travaux de réparation de buse avaient été chronophages et coûteux ;
- Une forte diminution des charges d'entretien et renouvellement (GER) passant ainsi de 6 300 à 1 800 € en raison de la prise en charge du renouvellement des compteurs par la collectivité dans le cadre du marché de télérelève.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024	2023	2024
LOC-EGUINER - EAU POTABLE	Total €	Total €
RECETTES AEP	37 828	65 114
VENTE D'EAU	37 828	64 180
Abonnement	12 619	12 898
Consommation	18 324	24 402
Surtaxe	1 390	21 647
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)	5 495	5 233
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES	144	934
REVERSEMENTS	- 6 885	- 26 879
Surtaxe	- 1 390	- 21 647
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)	- 5 495	- 5 233
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 087	38 234
CHARGES D'EXPLOITATION	38 533	22 374
ACHATS D'EAU	14 244	16 238
ETUDES EXPLOITATION	-	-
EXPLOITATION	9 353	467
Exploitation des réseaux	6 847	- 893
Exploitation des installations	-	-
Frais d'analyse	1 894	1 360
Astreinte	611	-
	-	-
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	6 304	1 793
GER Intallations VRD & Electromécanique	-	-
GER Réseaux	6 304	1 793
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES	4 733	548
RELATION USAGERS	1 581	2 475
EMPRUNTS	-	-
LOYERS	557	533
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	1 760	321
IMPOTS, TAXES	-	-
CAF DU CONTRAT	- 7 446	15 860
PARTICIPATION A L'IS	380	51
INVESTISSEMENTS		
SUBVENTIONS		
DISPONIBILITES DU CONTRAT	- 7 826	15 809
CUMUL	- 3 085	12 724

I.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn

I.3.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par trois éléments saillants :

- La révision de l'avis ANSES sur la pertinence du métabolite de chlorothalonil R471811 et la réhausse de la valeur seuil de non-conformité de 0,1 à 0,9 µg / l ;
- Le renouvellement de l'ensemble des automates de télégestion concernés par la fin des communications 2G et 3G ;
- Le transfert effectif de la compétence eau potable.

I.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

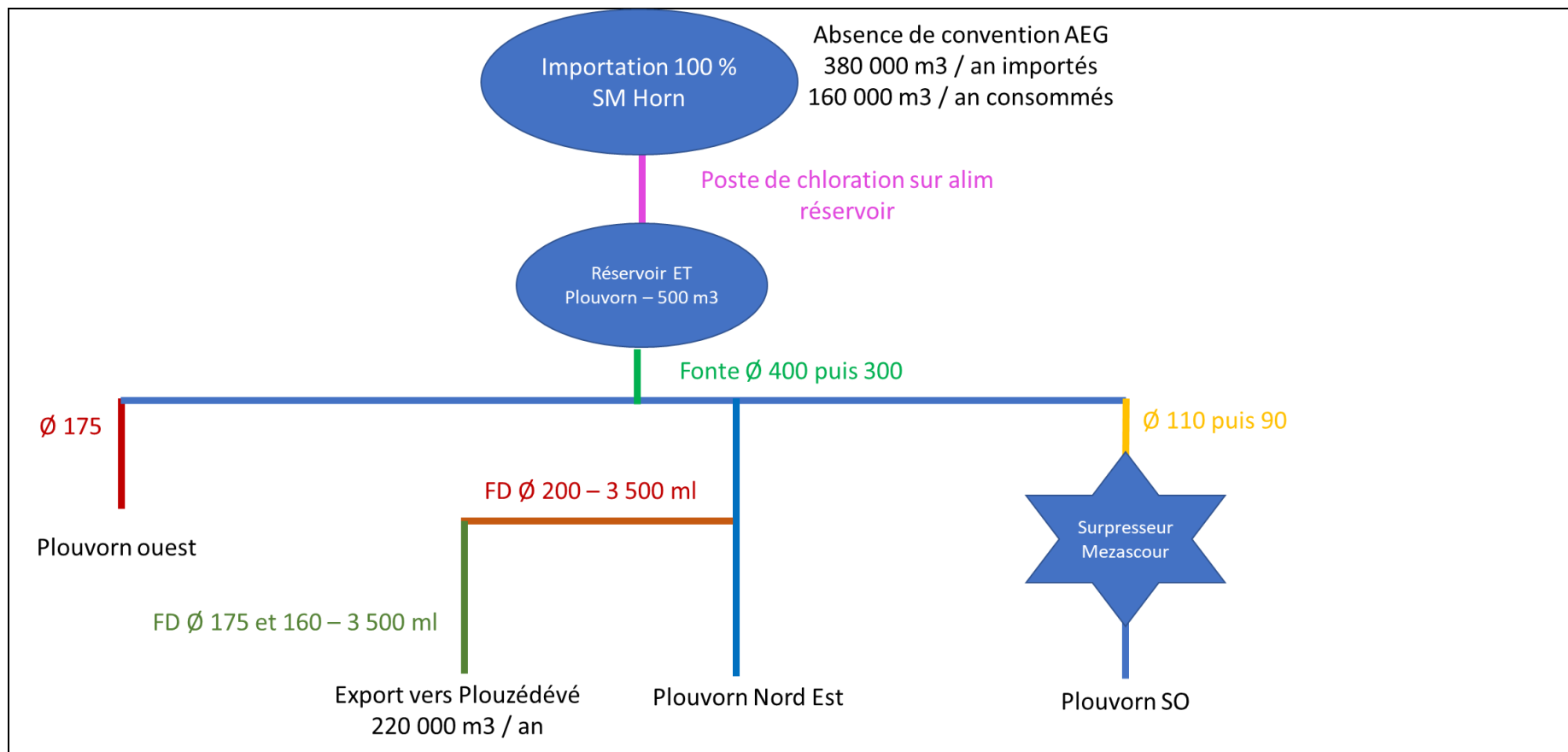
Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif de d'achat d'eau en gros au SMH, suppression de la mention de la contre-valeur agence de l'eau et modification de la part collectivité.

2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau en gros au Syndicat mixte de production de l'Horn ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

La commune totalise **1 480 abonnés** pour **142 920 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 94,7 km (branchements inclus) et présente un **rendement de 80,9 %** et un ILP de 1,2 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le réseau est majoritairement en diamètre 110 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 400 vannes et 931 branchements (totalisant un linéaire de 10,7 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

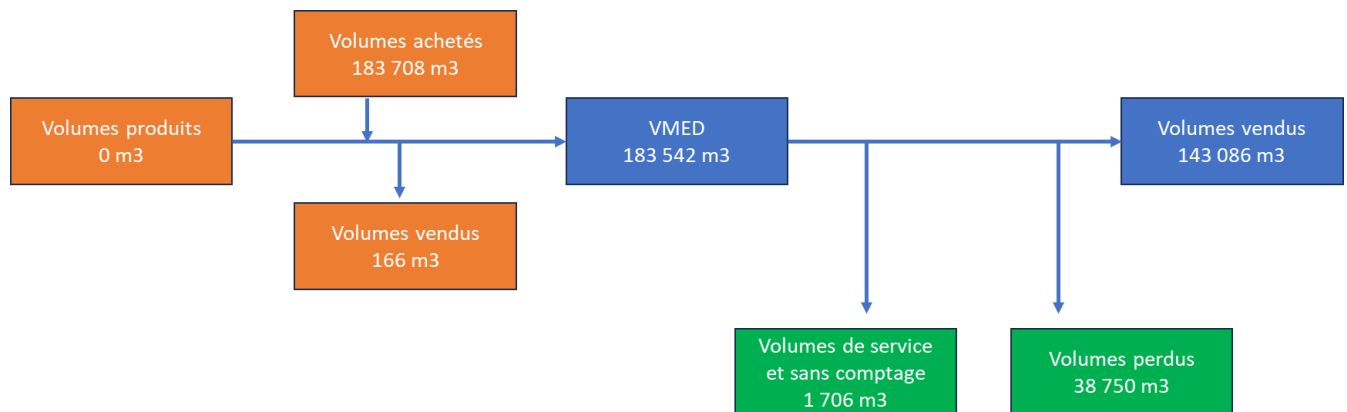


Prise d'acte du rapport annuel 2024 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélar et Saint Sauveur

Le parc compteurs est de 1 444 équipements avec un âge moyen de 8 ans (moyenne pondérée calculée sur le parc).

I.3.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur la commune est le suivant :



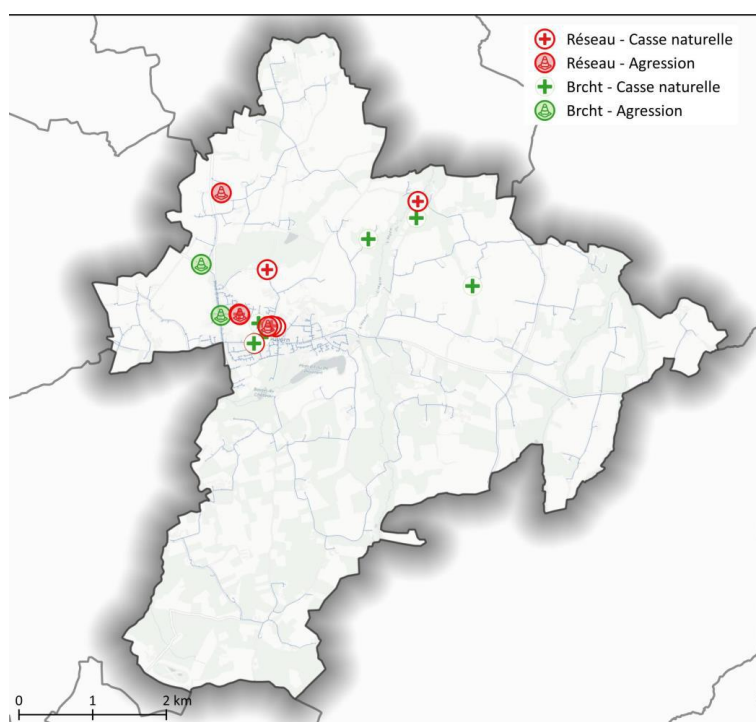
On note :

- Des volumes mis en distribution stables par rapport à l'année 2023 ;
- Une estimation du volume de fuites de l'ordre de 38 000 m3 ;
- Une légère hausse des volumes vendus au syndicat de Pont an Ilis en lien avec les tests sur poteaux incendie réalisés sur la commune de Plougourvest en 2024.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique stable sur les 2 dernières années (1 110 kWh en 2024).

Le réservoir de Plouvorn a fait l'objet du lavage annuel réglementaire en octobre 2024. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

Une campagne de recherche de fuite sur 35 km a permis de repérer 5 fuites parmi les 18 cartographiées ci-après, ce qui a donné lieu à un taux d'occurrence des interruptions de service non programmées de 12,16 unités / 1 000 abonnés :



I.3.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	19	100 %
Bactériologie	19	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	13	100 %
Nitrates	13	100 %

Pour l'année 2024, les qualités physico-chimiques et bactériologiques sont conformes et aucun dépassement n'est observé sur l'ensemble des paramètres contrôlés.

I.3.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Le remplacement du débitmètre au départ du réservoir de Plouvorn.

Par ailleurs, 6 compteurs ont été renouvelés, 1 branchement a également été renouvelé. 10 branchements neufs ont par ailleurs été facturés aux abonnés dont 7 hors lotissement.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul puisque les investissements sont intégralement portés par la collectivité. La liste des investissements menés par cette dernière en 2024 est détaillée dans le RPQS : en 2024, le chantier de Messinou / Capitaine de Menou a été mené.

I.3.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 508 appels à Eau du Ponant concernent la commune de Plouvorn sur les 68 815 appels annuels 2024, avec un taux de décroché moyen de 89,2 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 4,74 jours sur les 45 652 contacts écrits entrants ;
- 46 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 0,8 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 20 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 52 % ;
- Un taux d'impayés de 2,5 % ;
- 13 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 236,50 € sur le contrat ;
- 20 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 13,5 unités pour 1 000 abonnés.

I.3.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'eau potable					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			112,96	121,59	
Abonnement		25,98	24,13	25,98	
Consommation	120	0,797	88,830	95,61	
Part collectivité			124,02	136,89	
Abonnement		10,53	9,54	10,53	
Consommation	120	1,053	114,48	126,36	
Organismes publics			36,00	49,46	
Préservation de la ressource	120	0,0617	0,00	7,40	
Lutte contre la pollution	120		36,00		
Consommation eau potable	120	0,3300		39,60	
Performance eau potable	120	0,0205		2,46	
Total HT			272,98	307,94	
TVA (5,5%)			15,01	16,94	
Prix 120 m³ - Total TTC			287,99	324,88	12,81%
Prix TTC du service au m³			2,40	2,71	12,81%

Prix : augmentation de 287 à 324 € sur la facture 120 m3 soit + 13 % (augmentation maîtrisée de l'abonnement mais augmentation de la part variable de la collectivité en lien avec la trajectoire tarifaire retenue par les élus lors de la prise de compétence).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des recettes de surtaxe en forte baisse entre 2023 et 2024 (96 k€ contre 165 k€ sur 2023), qui traduisent l'intégration, en 2023, des recettes non perçues du 2^{ème} semestre 2022 en lien avec une relève de compteurs menée sur le début de l'année 2023 ;
- Une forte hausse du CA du contrat (141 k€ en 2023, 161 k€ en 2024) aux origines multifactorielles : augmentation du nombre d'abonnés donc augmentation des recettes qui en découlent et augmentation de 6 % sur la consommation en lien avec la hausse du prix de l'eau ;
- Une forte augmentation des charges d'achat d'eau (+ 38 %) en lien avec l'augmentation du prix de l'eau du SMH et de son délégataire, la totalité de l'eau consommée sur la commune étant importée. Le second semestre 2023 a glissé sur les comptes 2024 ;
- Une augmentation de 25 k€ des charges d'exploitation, conséquence du temps passé par les agents sur le suivi du chantier Messinou / Menou mené par la collectivité (réunions hebdomadaires de chantier, présence des équipes pour les raccordements et les essais avant mise en service du réseau) ;
- Conclusion : le déficit cumulé de ce secteur à fin 2024 présenté dans le CARE est de – 167 k€. La projection à fin 2025 porterait le cumul déficitaire à – 221 k€ après ajout d'un résultat déficitaire à fin 2025 de – 55 k€.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024		2023	2024
PLOUVORN - EAU POTABLE		Total €	Total €
RECETTES AEP		341 571	296 366
VENTE D'EAU		322 149	268 748
Abonnement		32 503	36 004
Consommation		89 215	97 677
Surtaxe		164 972	95 812
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)		35 460	39 255
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES		19 421	27 617
REVERSEMENTS	-	200 431	135 067
Surtaxe	-	164 972	95 812
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)	-	35 460	39 255
CHIFFRE D'AFFAIRES		141 139	161 299
CHARGES D'EXPLOITATION		174 343	246 168
ACHATS D'EAU		72 095	117 001
ETUDES		-	-
EXPLOITATION		40 655	66 219
Exploitation des réseaux		28 802	53 110
Exploitation des installations		6 371	7 161
Frais d'analyse		2 944	3 180
Astreinte		2 538	2 769
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT		10 534	8 332
GER Intallations VRD & Electromécanique		3 910	6 648
GER Réseaux et compteurs		6 623	1 685
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES		25 746	25 887
RELATION USAGERS		22 931	21 406
LOYERS		7 810	7 650
Centre d'Exploitation Kerlaurent		2 408	2 248
Système Informatique		5 179	5 179
Véhicules		223	223
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	-	5 427	328
Structure		3 674	3 674
Opération de gestion		-	-
Retour au contrat excédent CUO		-	-
Créances irrécouvrables		91	237
Dot. aux dépréciations des créances	-	1 055	1 697
Fonds de solidarité logement		-	-
Provision Prog de Renouvellement compteur & install	-	8 138	5 936
IMPOTS, TAXES		-	-
CAF DU CONTRAT	-	33 204	84 869
PARTICIPATION A L'IS		1 621	211
INVESTISSEMENTS		-	-
SUBVENTIONS			
DISPONIBILITES DU CONTRAT	-	34 825	85 080
CUMUL	-	81 876	166 956

I.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard et Saint Sauveur

I.4.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par cinq éléments saillants :

- La révision de l'avis ANSES sur la pertinence du métabolite de chlorothalonil R471811 et la réhausse de la valeur seuil de non-conformité de 0,1 à 0,9 µg / l ;
- Le renouvellement de l'ensemble des automates de télégestion concernés par la fin des communications 2G et 3G ;
- La fin de la réhabilitation des réservoirs de Locmélar et Saint Sauveur ;
- Accompagnement de la collectivité dans le développement informatique en lien avec le déploiement de la télérelève et accompagnement sur les essais de pompage des captages préalables aux projets d'étude de refonte des usines, et accompagnement sur le projet de sécurisation ;
- Le transfert effectif de la compétence eau potable et la dissolution du SIE de Locmélar Saint Sauveur.

I.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, modalités de réalisation des branchements, accueil des usagers, recouvrement de la part assainissement, dispositions relatives à la TVA et modification de la part collectivité.

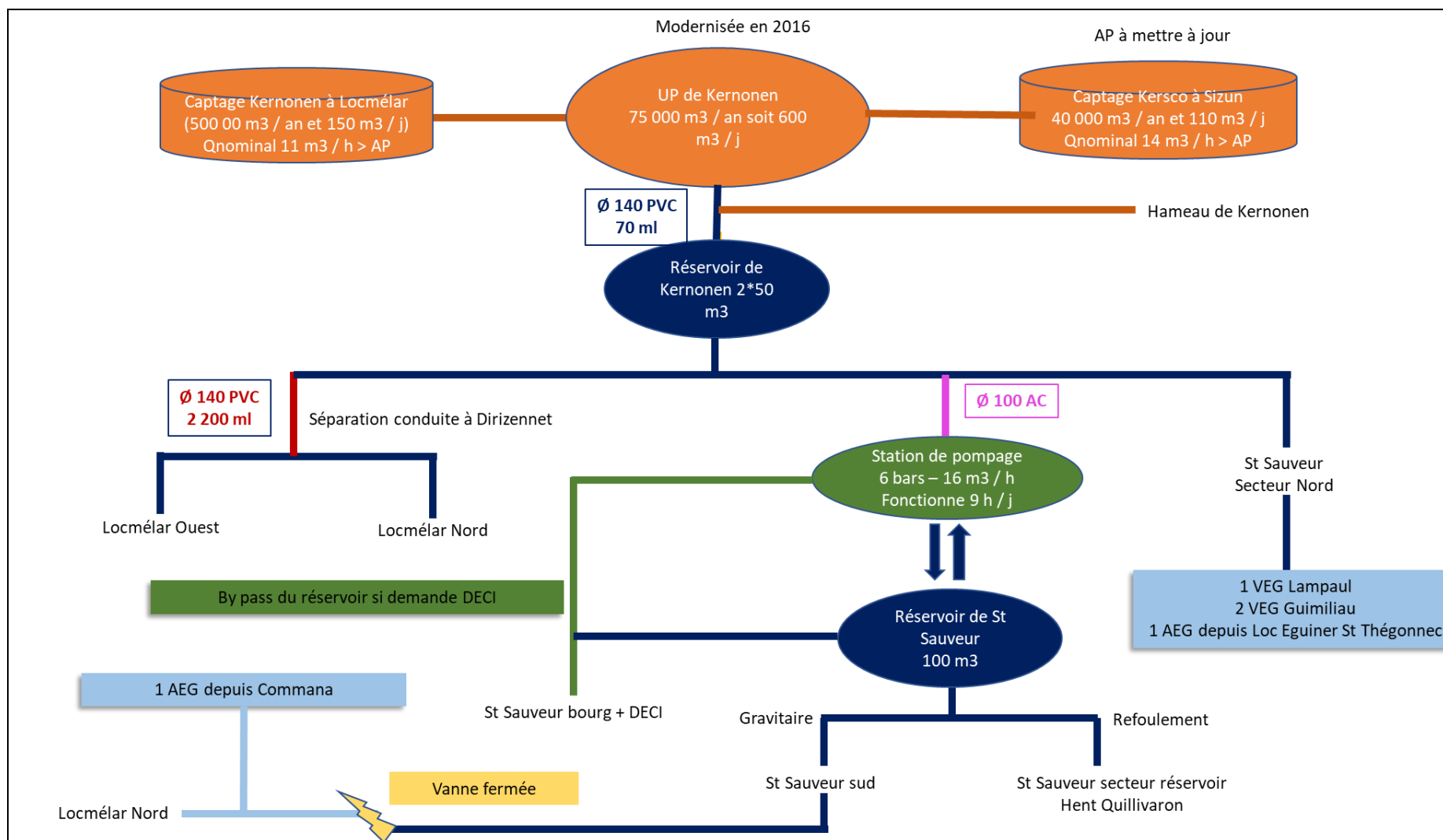
3 conventions sont annexées au contrat :

- Convention de vente et achat d'eau en gros au SIEAC de Commana ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Lampaul Guimiliau ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **657 abonnés** pour **41 437 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 62,6 km et présente un **rendement de 84,8 %** (en baisse de 6 points en raison d'une fuite mal localisée sur Locmélar en 2024) et un ILP de 0,55 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le réseau est majoritairement en diamètre 63 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 217 vannes et 536 branchements (totalisant un linéaire de 5,8 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

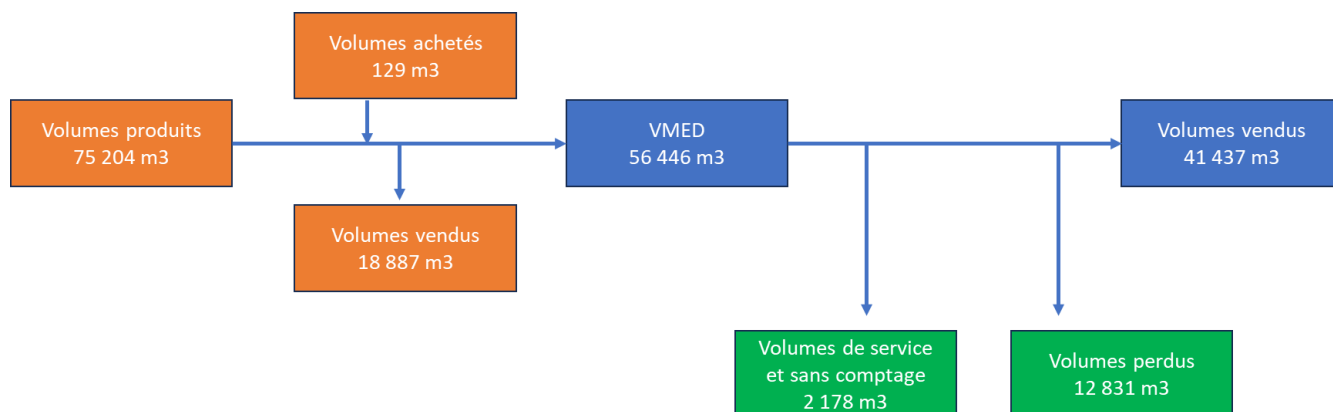
Prise d'acte du rapport annuel 2024 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélard et Saint Sauveur



Le parc compteurs est de 720 équipements avec un âge moyen inférieur à 20 ans.

I.4.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



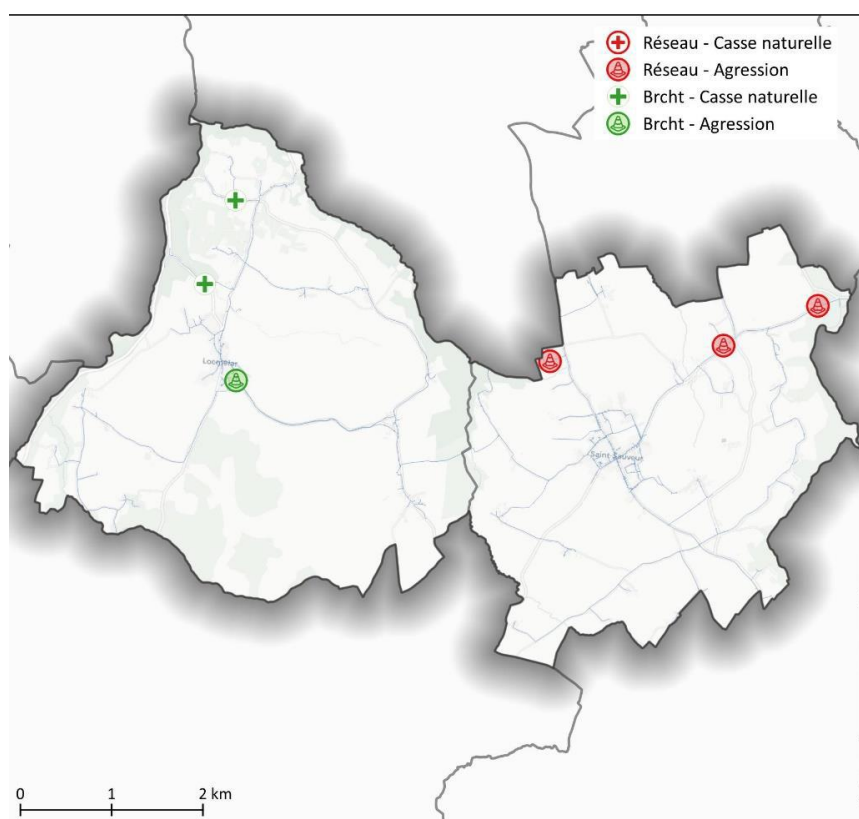
On note :

- L'approvisionnement en eau du territoire se fait essentiellement à partir des ressources exploitées à l'UP de Kernonen : captages de Kersco et Kernonen exploités à parts égales ;
- Le volume acheté depuis Commana est en forte baisse en 2024 du fait d'une réparation de fuite à Vernhir ;
- Le volume vendu vers Guimiliau est en revanche en augmentation, conséquence de l'optimisation du fonctionnement du réseau sur ce territoire (pose de stabilisateurs réalisés en 2024).

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse de 4 % (50 234 kWh en 2024 comparés aux 52 485 kWh consommés en 2023). En 2024, un branchement électrique a été créé sur le réservoir de Kernonen. Parallèlement, le surpresseur de Saint-Sauveur a été mis à l'arrêt à partir d'octobre 2023 en raison des travaux sur le réservoir communal, ce qui explique la baisse de consommation énergétique sur cet ouvrage en 2023, revenue à une valeur normalisée en 2024. Un autre surpresseur plus petit avait été installé provisoirement. En parallèle, un travail a été mené sur la maîtrise des secteurs de desserte menant à une séparation effective des secteurs gravitaires et surpressés (réparation d'une vanne fuyarde).

Le réservoir de Kernonen et le surpresseur de St Sauveur ont été vidangés, nettoyés et désinfectés en juillet et janvier 2024 respectivement . Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

Une campagne de recherche de fuite sur 56 km a permis de repérer 1 fuite parmi les 6 cartographiées ci-après :



I.4.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	14	100 %
Bactériologie	12	100 %
Micropolluants	3	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	9	100 %
Nitrates	18	100 %

Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux traitées et distribuées** : excellente qualité physico-chimiques et bactériologiques ;
- Sur les eaux brutes : Présence de métabolites de pesticides non pertinents ESA-Métolachlore et Chlorothalonil-R471811 dans les eaux des captages de Kernonen à des valeurs supérieures à 0,1 µg/L.

I.4.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Mise en route du sofrel S4W dans la nouvelle armoire électrique du réservoir de Kernonen ;
- renouvellement de la mesure piézométrique, du débitmètre et du turbidimètre au sein de l'UP de Kernonen ;
- renouvellement de l'échelle, des deux pompes de surpression et de la mesure de niveau piézométrique au réservoir de Saint Sauveur ;
- fin de la réhabilitation complète des réservoirs de Kernonen et Saint Sauveur.

Par ailleurs, 5 compteurs ont été renouvelés, mais aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat. 4 branchements neufs ont été créés hors lotissement.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est minimaliste et s'élève à 0,14 %.

I.4.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 170 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Locmélard et Saint Sauveur sur les 68 815 appels annuels 2024, avec un taux de décroché moyen de 89,2 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 4,74 jours sur les 45 652 contacts écrits entrants ;
- 29 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 0,5 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 6 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 55 % ;
- Un taux d'impayés de 4,9 % ;
- 9 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 0 € sur le contrat ;
- 18 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 27,4 unités pour 1 000 abonnés.

I.4.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'eau potable					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			181,72	186,50	
Abonnement		26,56	25,88	26,56	
Consommation	120	1,3328	155,84	159,94	
Part collectivité			145,08	152,10	
Abonnement		11,70	11,16	11,70	
Consommation	120	1,1700	133,92	140,40	
Organismes publics			39,96	49,46	
Prélèvement	120	0,0617	3,96	7,40	
Lutte contre la pollution	120		36,00		
Consommation eau potable	120	0,3300		39,60	
Performance eau potable	120	0,0205		2,46	
Total HT			366,76	388,06	
TVA (5,5%)			20,17	21,34	
Prix 120 m³ - Total TTC			386,93	409,41	5,81%
Prix TTC du service au m³			3,22	3,41	5,81%

On note une hausse en 2024 : + 5,8 %, soit un passage de 386 € en 2023 à 409 € en 2024, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire. Cette augmentation est moins marquée que sur le reste du territoire de la CCPL, les tarifs de l'ancien syndicat étant proche du tarif cible de la part collectivité établi par cette dernière lors de l'étude d'harmonisation tarifaire. L'augmentation jusqu'à l'atteinte du tarif cible est donc plus lente.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une diminution des recettes (-7%) et des prestations facturables (-46 %), mais une augmentation des ventes d'eau en gros, conduisant à une relative stabilité du chiffre d'affaire du contrat ;
- Les charges d'exploitation sont en augmentation notamment sur les volets électricité (+16 %) et analyses (des analyses de pesticides ont été menées par l'ARS et refacturées à l'exploitant, comme cela est d'usage) ;
- Les charges liées à la relation usagers sont en hausse (+27 %) en raison d'une augmentation de l'activité liée à la relève des compteurs non imputée sur l'exercice 2023 ;
- L'exploitant conclut à un contrat déficitaire (-10 k€ en 2024 et -114 k€ en cumul depuis le démarrage du contrat et une projection à -120 k€ à fin 2025). Il indique que le coût des branchements neufs est trop faible par rapport à ce qui est pratiqué sur le reste du territoire : 1 500 € pratiqués sur Locmélar et Saint Sauveur, contre 2 800 € de forfait appliqué sur les autres communes de la SPL. Le nombre de branchements concernés dans le contrat devrait être communiqué pour vérification.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024 LSS - EAU POTABLE	2023	2024
	Total €	Total €
RECETTES AEP	183 426	170 268
VENTE D'EAU	142 925	138 528
Abonnement	15 784	16 914
Consommation	54 772	54 131
Surtaxe	58 085	52 719
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)	14 283	14 764
VENTE D'EAU EN GROS	15 077	18 000
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES	25 424	13 740
REVERSEMENTS	- 72 369	- 67 483
Surtaxe	- 58 085	- 52 719
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)	- 14 283	- 14 764
CHIFFRE D'AFFAIRES	111 057	102 785
CHARGES D'EXPLOITATION	111 034	113 149
ACHATS D'EAU	655	123
ETUDES		
EXPLOITATION	74 139	80 045
Exploitation des réseaux	23 840	17 805
Exploitation des installations	37 503	44 201
Frais d'analyse	7 532	12 625
Astreinte	5 264	5 415
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	14 249	22 668
GER Intallations VRD & Electromécanique	8 279	21 196
GER Réseaux	5 970	1 471
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES	13 078	11 277
RELATION USAGERS	8 229	11 675
EMPRUNTS	-	-
LOYERS	4 683	4 283
Centre d'Exploitation Kerlaurent	1 612	1 212
Système Informatique	1 811	1 811
Véhicules	1 260	1 260
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	- 3 999	- 16 922
Structure	1 661	1 661
Créances irrécouvrables	-	80
Dot. aux dépréciations des créances	3 041	- 1 543
Fonds de solidarité logement	-	-
Provision Prog de Renouvellement compteur & install	- 8 701	- 17 120
IMPOTS, TAXES	-	-
CAF DU CONTRAT	23	- 10 364
PARTICIPATION A L'IS	1 088	114
INVESTISSEMENTS	-	-
SUBVENTIONS	-	-
DISPONIBILITES DU CONTRAT	- 1 065	- 10 478
CUMUL	- 103 764	- 114 242

I.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévé, Trézilidé et Saint Vougay

I.5.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par sept éléments saillants :

- Démarrage du déploiement de la télérelève des compteurs sur les communes de Trézilidé, Plouzévé et Saint Vougay dans le cadre du marché signé entre la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et SUEZ ;
- En 2024, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a procédé au renouvellement du réseau d'eau potable de la Venelle des écoliers (commune de Plouzévé) ;
- En mai 2024, la réalisation de travaux de sécurisation électrique et de mise à la norme de l'éclairage du réservoir de Plouzévé ont été réalisés par SUEZ Eau France ;
- En juin 2024 a eu lieu le renouvellement de l'analyse de chlore au réservoir ;
- En juillet 2024 le renouvellement du réseau de KERGUINIOU (commune de Plouzévé) a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;
- En octobre 2024, SUEZ Eau France a procédé au renouvellement de l'armoire électrique et de la télégestion du réservoir ;
- Courant 2024, les extensions et les viabilisations ont été réalisées dans les lotissements suivants (commune de Plouzévé) : lotissement communal de L'OSERAIE et de L'OREE DU BOIS.

I.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Suez comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

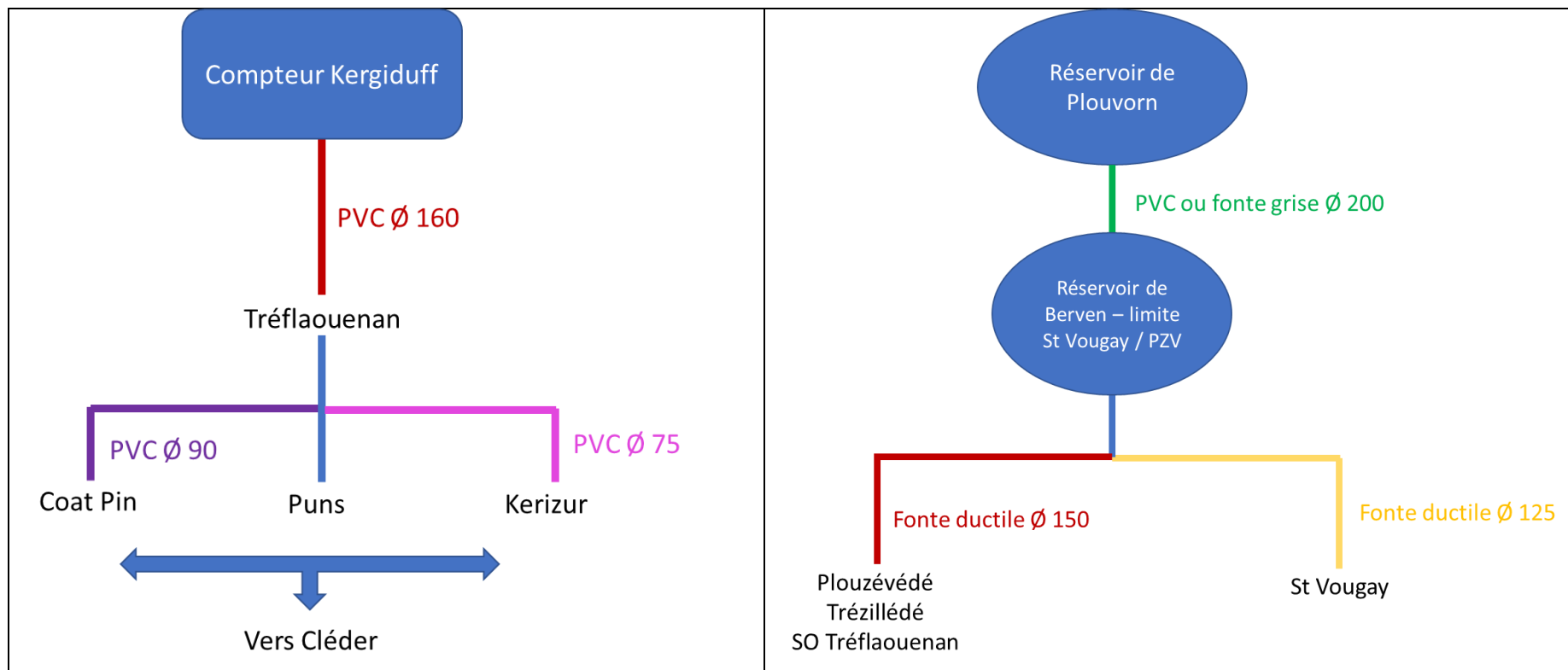
Les 3 communes incluses au contrat totalisent **1 607 abonnés** pour **150 085 m³ d'eau mis en distribution (dont 130 860 m³ facturés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 104 km et présente un **rendement de 92,5 %** et un ILP de 0,42 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5).

Le réseau est majoritairement en PVC et dans une moindre mesure en fonte. Les diamètres évoluent principalement entre Ø DN < 50 et 300 mm. Les dates de pose ne sont en revanche pas précisées par l'exploitant. 497 vannes, 272 vidanges, purges et ventouses, 5 stabilisateurs, 15 débitmètres et 1 632 branchements (linéaire non précisé) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2024 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

Le parc compteurs est de 1 646 équipements avec un âge moyen non précisé. Il convient cependant de noter que le démarrage du déploiement de la télérelève sur ce périmètre contractuel en 2024 a rajeuni le parc compteurs, ces derniers étant systématiquement renouvelés par Suez dès lors qu'ils ne sont pas compatibles avec les modules de relève à distance.

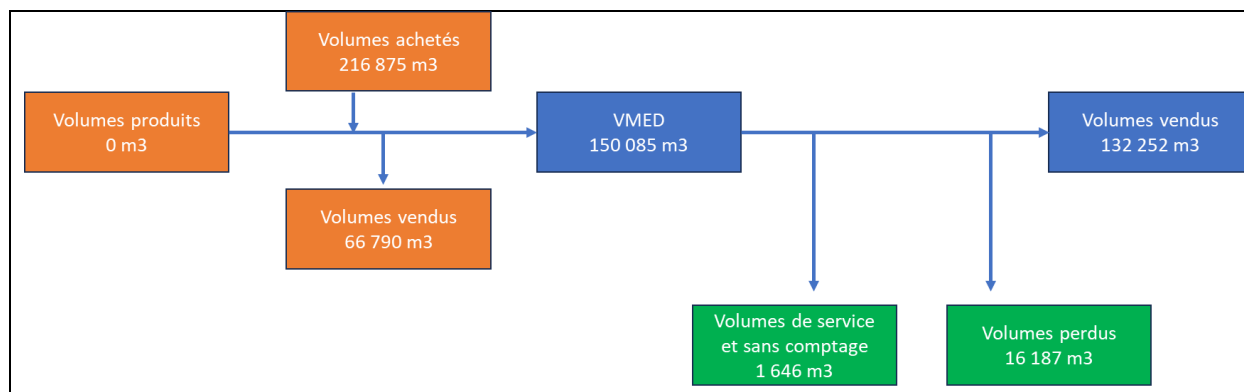
Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

Prise d'acte du rapport annuel 2024 du délégataire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévé, Tézilé et Saint Vougay



I.5.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 4 communes est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits sont nuls, en cohérence avec le fait que ce territoire ne dispose pas de ressources propres ;
- les volumes achetés au SM Horn sont pour partie revendus aux communes voisines (Tréflaouénan notamment) ;
- l'essentiel des volumes mis en distributions sont facturés aux usagers, mais un volume de près de 16 187 m³ de pertes est à noter, ce qui suppose une amélioration du taux de renouvellement de réseaux à mener dans les années à venir. Cette remarque est à nuancer car le volume de perte estimé est bien inférieur à celui de 2023 (31 000 m³) qui incluait dans le périmètre la commune de Tréflaouénan ;
- les volumes mis en distribution étant calculés sur un périmètre différent de celui de 2023, il conviendra de vérifier l'évolution entre 2024 et 2025. On note que prises individuellement, les ventes d'eau sur Trézilidé sont stables, en légère baisse (-6,5 %) sur Plouzévéde et en baisse plus notable sur Saint Vougay (-17,2 %), sans lien à priori avec le nombre d'abonnés sur la commune qui est stable entre 2023 et 2024.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en augmentation de 27 % (701 kWh en 2024 contre 551 en 2023), **sans explication donnée par l'exploitant.**

Le réservoir de Saint Vougay a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

40 tâches d'exploitation, 2 de maintenance préventive et 4 curatives sur les installations sont mentionnées (sur les comptages de sectorisation, la chambre de comptage et le réservoir essentiellement). Les réponses au DICT représentent une volumétrie de 153 dossiers. Les interventions diverses sur réseau (création, renouvellement, remplacement, mise à niveau d'accessoires, appareils de fontainerie, branchements, compteurs ou réparation) sont en baisse de -15 % par rapport à 2023 (702).

17 km de recherche de fuite sont mentionnés dans le RAD, pour 1 fuite réparée in fine. Le nombre d'interventions global pour réparation de fuite sur ce périmètre contractuel est de : 4 fuites sur réseau et

2 fuites sur branchements (toutes sur la commune de Plouzévéde) et hors campagne de recherche de fuites. Il semble que le nombre de fuites annuel soit important sur un petit périmètre comme celui du présent contrat et que **la recherche de fuites mérite d'être optimisée : sectorisation à revoir ?**

I.5.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de paramètres	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance Suez		
Physico-chimie	54	96,3 %
Bactériologie	66	100 %
Micropolluants	0	-
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	77	97,4 %
Physico-chimie	273	99,3 %
Pesticides	0	-

Pour l'année 2024, les éléments à retenir quant à la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

- dépassement de la valeur de référence sur les paramètres spores de micro-organismes (5 unités / 100 ml au lieu de 0) et fer (0,56 mg / l au lieu de 0,2) sur la commune de Trézilidé sur les prélèvements ARS de janvier ;
- dépassement du paramètre aluminium (0,29 mg / l au lieu de 0,2) sur la commune de Plouzévéde sur les prélèvements de Suez du mois d'août.
- **L'exploitant ne précise cependant pas les raisons de ces dépassements ponctuels.** Il conviendra qu'il donne des pistes d'amélioration, un autre dépassement sur Plouzévéde ayant déjà été constaté en 2023.

I.5.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Le renouvellement de réseau de la venelle des Ecoliers ;
- Le renouvellement de réseau du secteur Kerguinou / Kerbigodou A noter que ces investissements ont été portés par la collectivité et non par l'exploitant. Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est ainsi nul.

Les renouvellements portés par le délégataire sont les suivants :

- La sécurisation électrique et de mise à la norme de l'éclairage du réservoir de Plouzévéde ;
- le renouvellement de l'analyse de chlore au réservoir ;
- le renouvellement de l'armoire électrique et de la télégestion du réservoir (9 000 € pour ces deux dernières opérations) ;
- renouvellement de télétransmission, compteur, télégestion ou débitmètre sur les 4 comptages de sectorisation, pour un montant global de 4 300 €.

Par ailleurs, 1 179 compteurs ont fait l'objet d'intervention (remplacements) au titre du marché télérelève, ramenant l'âge moyen du parc compteurs à 2 ans.

I.5.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 631 appels à Suez concernant les communes du syndicat, avec un taux de décroché moyen de 87 % ;
- 3 visites en agence ce qui est peu mais explicable compte tenu de l'éloignement de l'agence Suez par rapport au territoire concerné ;
- 127 contacts internet et 56 courriers reçus ;
- L'essentiel des contacts clients concernent des demandes d'information (sans précision dans le RAD pour cette rubrique, mais probablement en lien avec le déploiement de la télérelève), la facturation et la gestion de contrat (déménagement etc...). Les réclamations sont au nombre de 107, soit près de 10 % des contacts établis ;
- 2 demandes de dégrèvement ont été acceptées pour un volume associé de 301 m3 ;
- Un taux de mensualisation de 64,5 %, ce qui est extrêmement élevé au regard des taux observés sur les autres contrats du territoire CCPL ;
- Un taux de réclamation de 7,87 unités pour 1 000 abonnés ;
- Un taux d'impayés de 0,9 %, très bas comparativement au reste du territoire ;
- 20 échéanciers de paiement accordés, et 2 demandes d'abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat se portent à une seule recensée sur Plouzévéde avec un montant d'abandon de créance de 350 € ;
- Le montant des créances irrécouvrables est porté à 5 682 €.

I.5.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

La facture 120 m3 précise les nouveaux tarifs applicables par la collectivité suite à la prise de compétence par la CCPL. A noter que le syndicat, avant sa dissolution, s'était déjà aligné sur un tarif unique en supprimant la dégressivité tarifaire et que la CCPL n'a pas modifié le tarif retenu car supérieur à la trajectoire tarifaire nécessaire à l'atteinte du tarif cible, amorcée en 2024. La formule d'actualisation de la part délégataire prévue au contrat étant sécuritaire, cette dernière n'augmente que de 4 % en moyenne selon qu'il s'agit de la part fixe ou de la part proportionnelle.



SIRET émetteur : 41003460702587

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APRÈS NOUVEAU TARIF
- urgence 24h/24
0977 401 116
APRÈS NOUVEAU TARIF
- SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Nouvelle Réforme Agences de l'Eau applicable au 1er janvier 2025. Pour en savoir plus : <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-e-de-la-reforme-des-redevances> Veuillez consulter votre facture Partie "Organismes Publics"

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-643103349
identifiant * : 8154
facture n° : F120-0175581



MME M TREZILIDE EAU 120 M3 RAD
. 42 RUE DU PRESIDENT WILSON
LYONNAISE DES EAUX
78230 LE PECQ

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

6 Mars 2025

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			64,26 €
Votre consommation	120 m ³	2,36 €	282,81 €

Net à payer

347,07 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 07 mars 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau : 87 %
Organismes publics : 13 %

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
MME M TREZILIDE EAU 120 M3 RAD 29440 TREZILIDE

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0175581-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			286,91		302,69
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	49,39	49,39	5,5	
Part Communauté de Communes du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	11,52	11,52	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,7313	87,76	5,5	
Part Communauté de Communes du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	1,1520	138,24	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,06		44,38
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,0205	2,46	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,33	39,60	5,5	
TOTAL HT			328,97		
MONTANT TVA (5.5 %)			18,10		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					347,07
Net à payer					347,07 €

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des produits d'exploitation en forte hausse (30 %), passant de 415 k€ en 2023 à 540 k€ en 2024, mais en lien essentiellement avec l'augmentation des recettes de la collectivité (+102 k€ entre 2023 et 2024). Cette quote-part de recette étant affectée également en dépenses dans la comptabilité du délégataire, cela ne vient pas perturber l'équilibre financier du contrat. Les produits d'exploitation, travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires restent relativement stables ;
- Des charges en augmentation de 22 %, passant ainsi de 502 k€ en 2023 à 615 k€ en 2024. Cette augmentation est moins conséquente que celle des produits, abaissant ainsi le déficit du contrat à 74 k€ à fin 2024, contre 87 k€ en 2023 ;
- Les principaux postes d'augmentation concernent :
 - Les « autres » dépenses d'exploitation (+20 k€) dont les engins et véhicules ;
 - Les télécom ;
 - L'informatique ;
- Les postes les plus inflationnistes concernent les charges de garantie pour continuité de service qui évoluent de 1 700 à 7 700 € et les pertes sur créances irrécouvrables qui passent de 105 à 3 687 €.

E - SI EAUX DE PLOUZÉVÉDÉ

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

en Euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	414 919	540 606	30,3%
Exploitation du service	173 614	200 265	
Collectivités et autres organismes publics	213 733	316 084	
Travaux attribués à titre exclusif	20 155	16 577	
Produits accessoires	7 418	7 681	
CHARGES	502 478	614 508	22,3%
Personnel	101 657	86 715	
Energie électrique	161	197	
Achats d'eau	76 122	92 548	
Analyses	1 989	1 249	
Sous-traitance, matières et fournitures	42 366	22 208	
Impôts locaux et taxes	1 004	937	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	51 319	71 503	
• télécommunication, postes et télégestion	2 725	3 231	
• engins et véhicules	8 693	11 596	
• informatique	26 556	32 310	
• assurance	1 054	1 217	
• locaux	6 990	6 113	
Contribution des services centraux et recherche	6 639	7 409	
Collectivités et autres organismes publics	213 733	316 084	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	1 686	7 691	
• fonds contractuel	6 449	6 955	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	89	90	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 076	1 112	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	105	3 687	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-1 915	-3 877	
Résultat avant impôt	-87 559	-73 902	15,6%
RESULTAT	-87 559	-73 902	15,6%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

I.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau

I.6.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par quatre éléments saillants :

- La révision de l'avis ANSES sur la pertinence du métabolite de chlorothalonil R471811 et la réhausse de la valeur seuil de non-conformité de 0,1 à 0,9 µg / l ;
- Le renouvellement de l'ensemble des automates de télégestion concernés par la fin des communications 2G et 3G ;
- Le renouvellement et réparation des filtres de l'usine de Toulloulan suite au constat de fuites ;
- Le transfert effectif de la compétence eau potable et la dissolution du SIEAC.

I.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif de vente d'eau en gros à An dour, reprise du personnel et modification de la part collectivité.

4 conventions sont annexées au contrat :

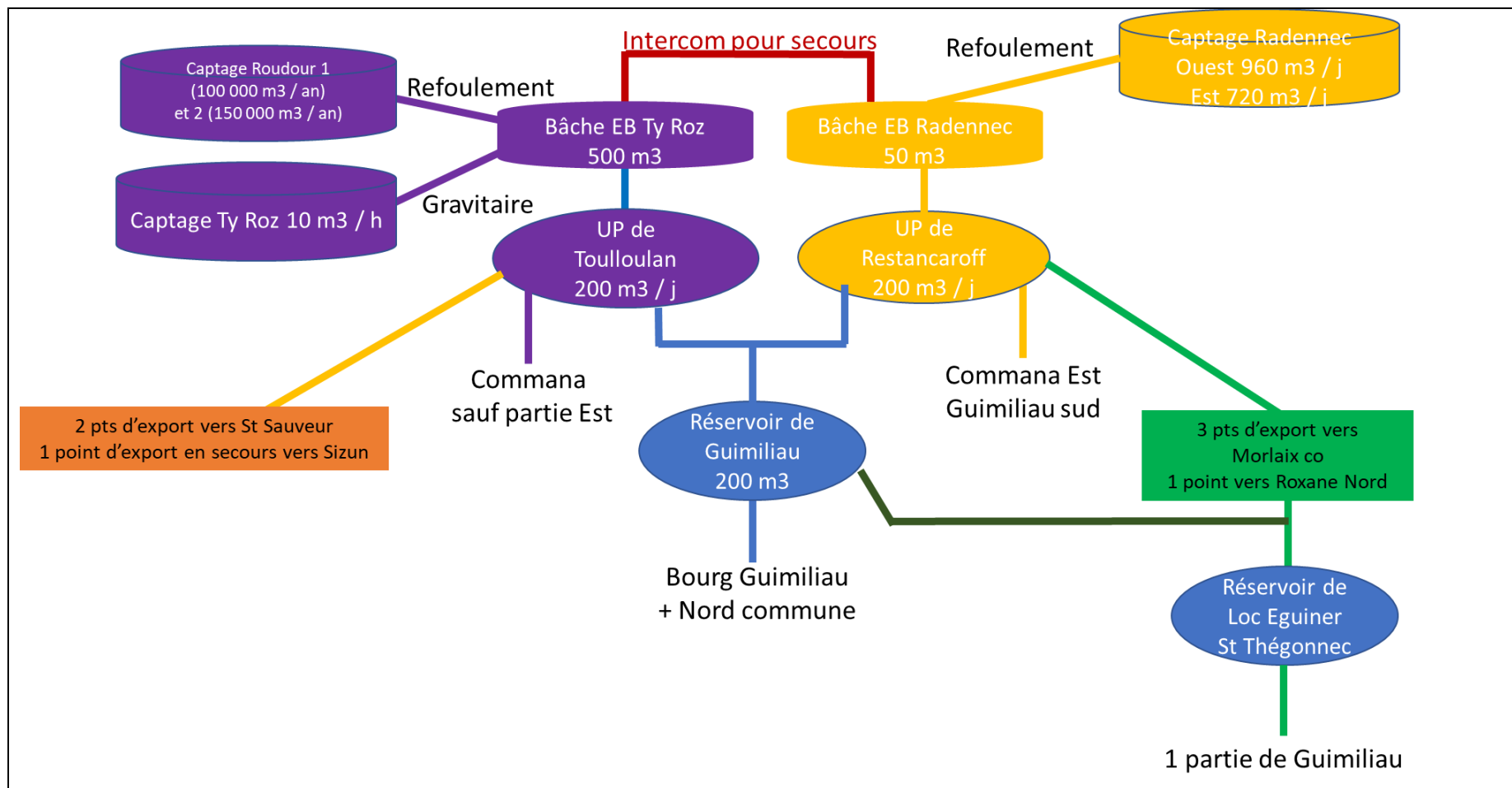
- Convention de vente et achat d'eau en gros à l'ex SIE de Locmélair Saint Sauveur. Pour la partie collectivité, ces ventes d'eau deviennent de facto internes, mais la part délégataire persiste dans la mesure où les contrats passés avec EDP sont distincts sur les deux territoires (SIEAC et Locmélair / Saint Sauveur) ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Sizun ;
- Convention de vente d'eau à An dour ;
- Convention de vente d'eau brute à l'entreprise Roxane Nord.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **1 184 abonnés** pour **96 302 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 119 km (branchements compris) et présente un **rendement de 81,4 %** et un ILP de 0,94 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement a fortement est stable mais s'est légèrement amélioré en 2^{ème} partie d'année 2024 en lien avec les campagnes de recherches de fuites.

Le réseau est majoritairement en diamètre 63 et 50, en PVC et fonte et de date de pose comprise entre 2010 et 2019. 376 vannes et 1 000 branchements (totalisant un linéaire de 12 km) sont également recensés.

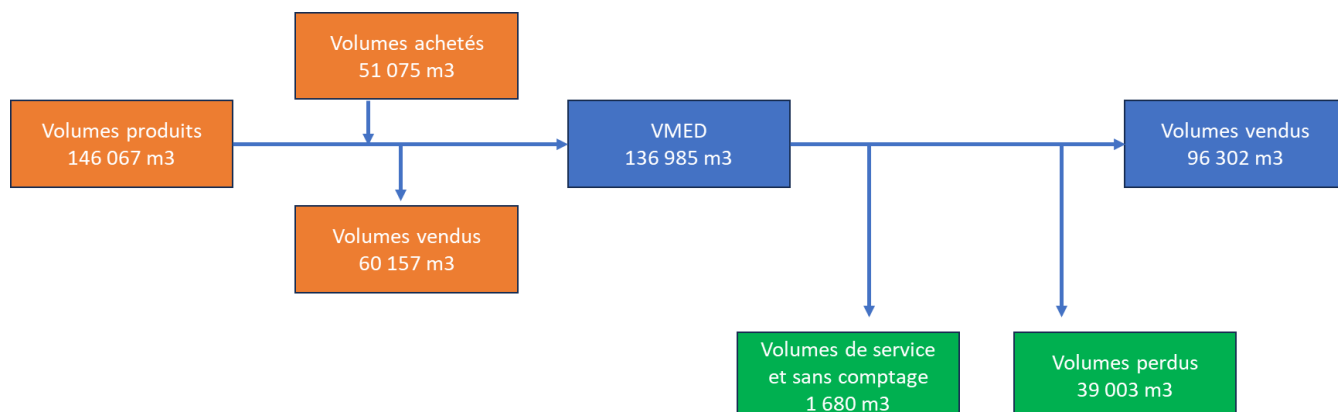
Le parc compteurs est de 1 224 équipements avec un âge de 2 ans pour la moitié du parc et d'âge inconnu pour 30 % du patrimoine.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



I.6.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



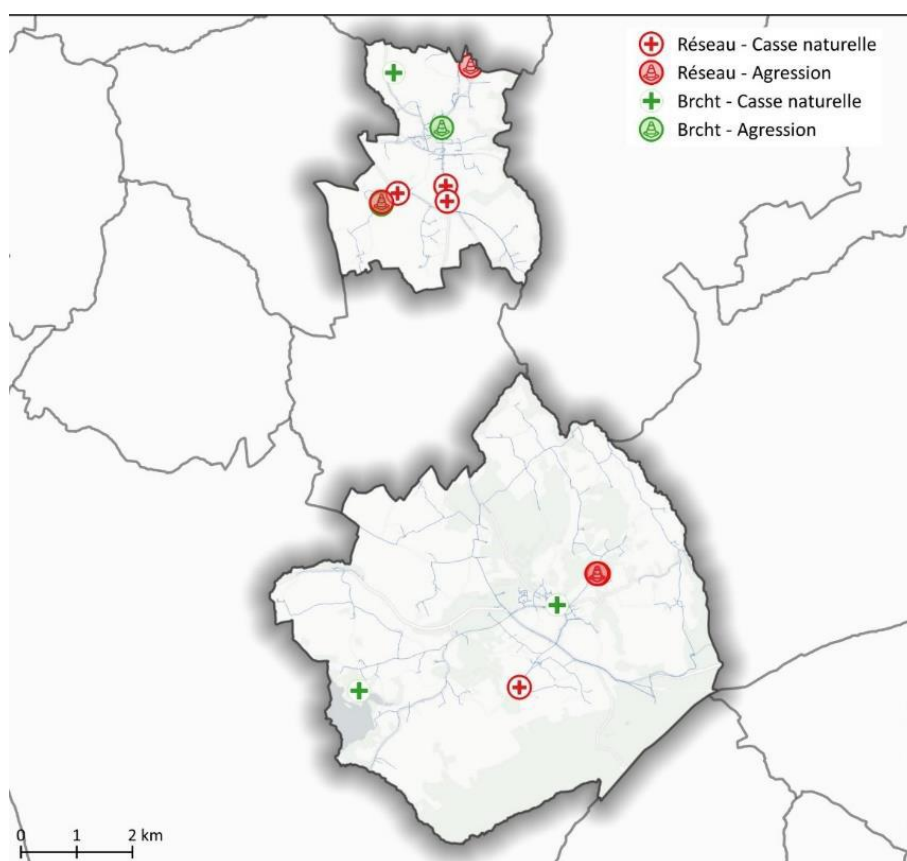
On note :

- L'achat d'eau au compteur de Kerpont était exceptionnel en 2022, en lien avec l'épisode de sécheresse. Il est redevenu nul sur les années 2023 et 2024, années pluvieuses comparativement à 2022 ;
- L'achat d'eau à Saint-Sauveur a été laissé ouvert pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable du secteur sud de la commune. Il permet également de limiter les déplacements en astreintes pour assurer le remplissage du réservoir de Loc Eguiner Saint Thégonnec ;
- un volume prélevé en 2024 sur les ressources de 141 683 m³, en baisse par rapport aux deux années précédentes qui étaient plus sèches, mais inférieur au volume produit (146 067 m³) : cette anomalie hydraulique nécessite une vérification du compteur de Radennec.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en hausse (77 364 kWh en 2024, soit une hausse de hausse de 4 % par rapport à l'année 2023), sans explication donnée par l'exploitant. La consommation de réactif a également augmenté (+6 %). Le remplacement des filtres pourrait être à l'origine de cette hausse.

Le réservoir de Guimiliau a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes). A noter cependant que le nettoyage des bâches d'eau brute n'a pas été réalisé car la conception du système n'est pas possible sans interruption de service.

Une campagne de recherche de fuite sur 56 km a permis de repérer 5 fuites parmi les 14 cartographiées ci-après :



I.6.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	25	56 %
Bactériologie	17	94 %
Micropolluants	4	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	18	100 %
Physico-chimie	18	100 %

Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées :**
 - Eaux produites agressives avec une faible conductivité ;
 - Difficultés de remise à l'équilibre calcocarbonique : valeurs sous les références pour le pH et la conductivité ;

- **Sur les eaux brutes :**
 - Pas de non-conformité mais parfois difficultés dans le mélange des différentes ressources chacune étant soit chargée en Aluminium, en Fer ou en Manganèse.
 - Pas de traces de pesticides.

I.6.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Renouvellement du démarreur de la pompe du captage de Restancarroff Est.

Par ailleurs, 22 compteurs ont été renouvelés, mais aucun renouvellement de branchement ou réseau n'est réalisé. A noter que des compteurs neufs seront déployés sur ces communes dans le cadre de la télérelève portée par la collectivité. 1 branchement hors lotissement a été créé.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul puisque les investissements sont intégralement portés par la collectivité. La liste des investissements menés par cette dernière en 2024 est détaillée dans le RPQS.

I.6.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 1 184 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Commana et Guimiliau sur les 68 815 appels annuels 2024, avec un taux de décroché moyen de 89,2 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 4,74 jours sur les 45 652 contacts écrits entrants ;
- 66 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 1,1 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 16 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 37,6 % (en hausse de 3 points) ;
- Un taux d'impayés de 3,13 % (en baisse de 2 %) ;
- 23 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 127,50 € sur le contrat ;
- 45 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 38 unités pour 1 000 abonnés.

I.6.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'eau potable					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			176,21	179,29	
Abonnement		64,11	62,97	64,11	
Consommation	120	0,960	113,24	115,18	
Part collectivité			120,51	134,55	
Abonnement		10,35	9,27	10,35	
Consommation	120	1,035	111,24	124,20	
Organismes publics			39,96	49,46	
Prélèvement	120	0,0617	3,96	7,404	
Lutte contre la pollution	120		36,00		
Consommation eau potable	120	0,3300		39,60	
Performance eau potable	120	0,0205		2,46	
Total HT			336,68	363,30	
TVA (5,5%)			18,52	19,98	
Prix 120 m³ - Total TTC			355,20	383,29	7,91%
Prix TTC du service au m³			2,96	3,19	7,91%

La facture figure une augmentation de 355 à 383 € soit +8 % (augmentation maîtrisée de l'abonnement mais augmentation de la part variable de la collectivité en lien avec la trajectoire tarifaire retenue par les élus lors de la prise de compétence).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des recettes en forte baisse entre 2023 et 2024 (75 k€ contre 105 k€ sur 2023), qui traduisent l'intégration, en 2023, des recettes non perçues du 2^{ème} semestre 2022 ;
- Les charges et produits présentés ne tiennent pas compte des 136 k€ de travaux sur le bourg de Guimiliau non remboursés au moment de la liquidation du syndicat : ce point sera à régulariser par les deux communes concernées, selon la clé de répartition actée dans la convention de liquidation ;
- Des achats d'eau en hausse de 5 000 € traduisant l'application de la convention de vente d'eau en gros entre l'ex SIEAC et l'ex syndicat de Locmélard Saint Sauveur : cette hausse n'est cependant pas réellement répercutée puisque observée en hausse de recette dans le CARE de Locmélard Saint Sauveur (même exploitant). Elle est concomitante de l'ouverture de la vanne d'achat d'eau à Locmélard pour améliorer la qualité de la desserte en eau sur le sud de Commana ;
- Des charges d'exploitation réseaux en baisse en 2024 (- 35 %) liées à un net recul des casses réseaux entre 2023 et 2024 ;
- Conclusion : le déficit cumulé de ce secteur à fin 2024 présenté dans le CARE est de – 121 k€, intégrant les 37 k€ de facturation de 2^{ème} semestre 2021 perçue par le syndicat et jamais remboursée au délégataire en début de contrat (l'ex SIEAC avait effectué la 1^{ère} facturation pour le compte de l'exploitant entrant, conformément aux dispositions contractuelles de départ). Cette prise en compte, après remboursement prévisionnel par les communes concernées, amoindrira le déficit à – 84 k€. les projections de tarifaire de l'électricité étant fixées à + 5 000 € à fin 2025, l'atterrissage du cumul déficitaire est estimée à - **89 k€ à fin 2025**.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024		2023	2024
SIEA COMMUNA - EAU POTABLE		Total €	Total €
RECETTES AEP		572 015	178 197
VENTE D'EAU		346 887	301 890
Abonnement		105 725	75 267
Consommation		93 704	106 043
Surtaxe		116 012	92 265
Agence de l'eau (Préservation et Pollution)		31 445	28 313
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES		187 671	- 149 383
REVERSEMENTS		- 147 458	- 120 579
CHIFFRE D'AFFAIRES		424 557	57 618
CHARGES D'EXPLOITATION		355 264	124 387
ACHATS D'EAU		10 203	15 808
ETUDES		-	-
EXPLOITATION		163 038	132 853
Exploitation des réseaux		82 861	53 975
Exploitation des installations		53 056	52 475
Frais d'analyse		16 100	21 698
Astreinte		11 022	4 705
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT		30 771	21 686
GER Intallations VRD & Electromécanique		4 934	531
GER Réseaux et compteurs		25 837	21 155
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES		108 456	- 66 138
RELATION USAGERS		22 013	19 807
LOYERS		16 377	1 919
Centre d'Exploitation Kerlaurent		7 229	7 229
Système Informatique		5 940	5 940
Véhicules		3 208	3 208
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS		4 404	- 1 547
Structure		5 541	5 541
Créances irrécouvrables		306	372
Dot. aux dépréciations des créances		9 520	5 583
Provision Prog de Renouvellement compteur & install		- 10 962	- 1 877
IMPOTS, TAXES		-	-
CAF DU CONTRAT		69 293	- 66 769
PARTICIPATION A L'IS		4 859	183
INVESTISSEMENTS		1 129	911
SUBVENTIONS			
DISPONIBILITES DU CONTRAT		63 306	- 67 863
CUMUL		- 53 416	- 121 278

I.7. Bilan d'exploitation du périmètre de production de Landivisiau, Lampaul Guimiliau et syndicat de Pont an Ilis

I.7.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par les événements suivants :

- Un volume d'eau produit de 1,5 Mm3, en baisse de 5 % par rapport à 2024, mais qui reste important au regard des années antérieures ;

- Un pic de production 2024 observé en dehors de la période estivale (le 19 mars) suite à un incident sur l'unité de production du Rest ayant conduit à envoyer de gros volumes vers le syndicat ;
- Travaux de confortement et réparation du pont au-dessus de l'Elorn au droit de la RD 30 en mai-juin ;
- Casse d'une ventouse sur la conduite de refoulement des boues, entraînant un arrêt d'usine de 2 jours ;
- Forte intensité pluviométrique le 17 mai : le rivière s'est transformée en torrent de boue avec colmatage et écrasement interne d'une crépine sur la prise d'eau ;
- Une année 2024 marquée par des cumuls pluviométriques importants, mais restant dans le top 10 des années les plus chaudes.

I.7.2. Evolutions réglementaires

Les évolutions réglementaires majeures pour les services d'eau intervenues en 2024 ou susceptibles d'être publiées courant 2025 sont listées ci-après :

- La **réforme des redevances des agences de l'eau** prévue par la loi de finances 2024 pour une mise en application en 2025, concomitante des 12èmes programmes des agences de l'eau. Cela se traduit par la suppression des redevances pollution non domestique et modernisation des réseaux de collecte, la fin de la prime Aquex et la possibilité de doublement de la redevance prélèvement en cas de maîtrise insuffisante des pertes en eau. En revanche, la création de la redevance pour consommation d'eau potable imputée sur la facture des abonnés et l'ajout de 2 redevances proportionnelles à des critères de performance imputées aux autorités organisatrices du service de l'eau (niveau des pertes en eau et gestion du patrimoine pour l'eau potable ; conformité des équipements épuratoires et effectivité de l'autosurveillance pour l'assainissement) sont prévus. Ces deux dernières seront répercutées par les services à l'abonné sous forme de contre-valeur. Cette réforme s'est accompagnée du décret du 9 juillet 2024 modifié en janvier 2025, et de ses 5 arrêtés d'application (modalités de calcul d'assiette et de versement essentiellement) ;
- Un projet de loi a débuté son parcours législatif au parlement à l'automne 2024. Ce projet inclut la transposition de deux directives européennes, à savoir, la directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques et la directive 2022/2555 du 14 décembre 2022 (dite NIS2 pour Network and Information Security). Ces deux directives modifient le champ des secteurs d'activité ou la taille des **sites considérés comme entités critiques ou essentielles en y incluant notamment les services d'eau et d'assainissement** ;
- La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), transposée en droit français fin 2022, entre en vigueur. Les textes applicatifs ont été complétés par une note d'information de la DGS qui réaffirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué, notamment : elle renforce, les **normes de qualité exigées pour l'eau potable** sur de **nouveaux polluants**, avec une obligation de résultats sur **sept nouveaux paramètres** qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées « **PFAS** ») à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme/L. Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en oeuvre d'un **plan de surveillance** conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités

identifiées. Le **contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel** et en aucun cas permanent. Enfin, elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (**PGSSE**) élaborés sous la responsabilité de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut ;

- Dans deux avis publiés début mai 2024, l'Anses a confirmé le caractère pertinent du métabolite R417888 du chlorothalonil et a classé comme non-pertinent le métabolite R471811 du même chlorothalonil. Le métabolite R471811 se trouve dès lors affecté d'une norme sanitaire, considérée comme une valeur indicative, de 0,9 µg/L (et non plus une limite de qualité de 0,1 µg/L comme c'est encore le cas pour le métabolite R417888) ;
- Dans un avis publié début août 2024, l'Anses fixe les valeurs sanitaires maximales de la desphényl-chloridazone et de la méthyl-desphényl-chloridazone, deux métabolites de la chloridazone confirmés comme pertinents. Ils sont tous deux soumis à une limite de qualité de 0,1 µg/L qui fixe la conformité de l'eau à atteindre, le cas échéant, après une période dérogatoire de trois ans, renouvelable une fois ;

- Enfin, dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la qualité des EDCH, il est prévu qu'un arrêté interministériel vienne préciser la définition des captages sensibles aux pollutions diffuses d'origine agricole ou industrielle. Pour les captages qui seront considérés comme sensibles, les services en charge de la production de l'eau devront assumer de facto la compétence de préservation de la ressource en eau et bénéficieront pour cela du soutien des autorités publiques (préfets) afin de mettre en oeuvre des plans d'actions adaptés ; L'arrêté du 4 juin 2024 qui précise les modalités de **repérage de l'amiante** avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis (réseaux notamment et voiries). Les donneurs d'ordre doivent transmettre copie du rapport de repérage au propriétaire de l'ouvrage pour mise à jour du dossier de traçabilité ; Les décrets du 13 novembre et 23 décembre 2024 viennent renforcer la sécurité des interventions sur les réseaux dans le cadre de la **réforme anti endommagement**. Les réseaux d'eau et d'assainissement étant classés « non sensibles », leur cartographie en classe A est exigée pour 2032.

1.7.3. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la société Veolia eau comprend la gestion du service de production d'eau uniquement.

5 conventions sont annexées au contrat :

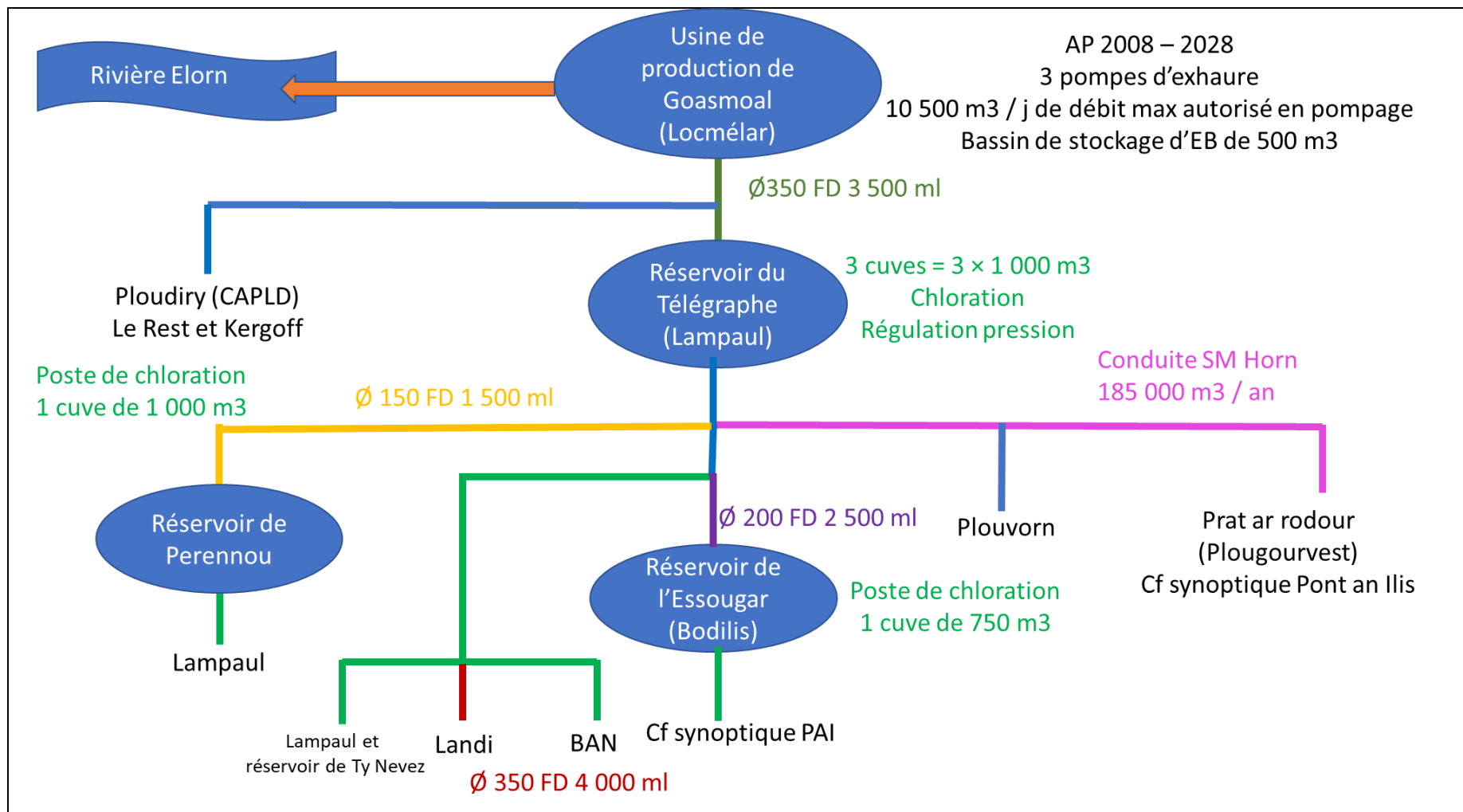
- Convention d'achat et vente d'eau en gros avec An Dour et le Syndicat Mixte de production d'eau de l'Horn ;
- Convention de vente d'eau en gros à la Ville de Landivisiau ;
- Convention de vente d'eau en gros à la Ville de Lampaul Guimiliau ;
- Convention de vente d'eau en gros à Ploudiry ;
- Convention de vente d'eau en gros au Syndicat intercommunal de Pont an Ilis.

Deux avenants au contrat ont été passés en 2014 pour remplacement d'un indice de la formule d'actualisation du tarif du délégataire et en 2022 pour la mise à jour du programme de renouvellement.

Par ailleurs, le contrat se terminant au 3 décembre 2024, un protocole de fin de contrat a été établi entre la CCPL et Veolia eau.

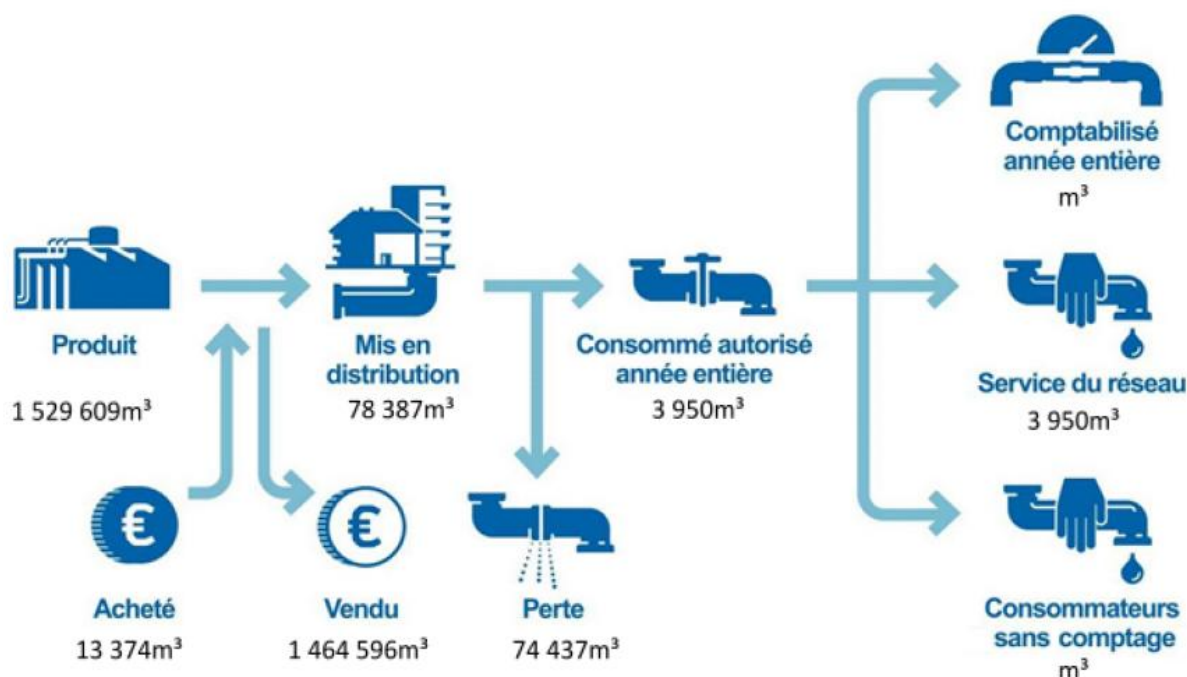
Le contrat ne totalise que **6 abonnés** (6 clients achetant de l'eau) puisqu'il concerne avant tout la production d'eau sur l'usine de Goasmoal à partir de la prise d'eau superficielle dans la rivière Elorn, pour 1,5 Mm3 produits. Le linéaire de réseau s'élève à 17 km et présente un **rendement de 95,2 %** et un ILP de 12. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2024.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



I.7.4. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur la commune est le suivant :



On note :

- Un volume prélevé en 2024 de 1,6 Mm3 en baisse de 4 % par rapport à 2023, en lien avec une année moins sèche et moins de tensions sur la ressources ;
- Un volume produit par l'usine de 1,5 Mm3, en baisse de 5 % par rapport à 2023, mais restant élevé, du fait de conditions météorologiques moins sèches en 2024 à l'origine de ventes en baisse vers les collectivités partenaires ;
- Des volumes achetés s'élevant à hauteur de 13 374 m3, avec une répartition inégale entre les acteurs : 0 m3 achetés à la Penzé et 100 % des volumes achetés au SMH. Le volume acheté est supérieur de 143 % à celui acheté en 2023, en lien notamment avec la problématique de la crépine sur la prise d'eau qui a généré un arrêt d'usine pendant deux jours : ce volume est cohérent avec la consommation journalière du territoire sur Landivisiau ;
- Une estimation du volume de fuites de l'ordre de 74 000 m3 ;
- Le détail des volumes vendus aux collectivités partenaires est détaillé dans le tableau ci-dessous et montre une baisse des volumes vendus au SMH (-46 %) et à la régie An dour (-95 %) du fait de conditions météorologiques plus favorables à la production sur ces territoires en période estivale. La vente d'eau à Ploudiry a augmenté de manière significative (+37 %), sans explication notable. La vente au SIE de Pont an Ilis reste en revanche stable.

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	1 355 779	1 575 251	1 742 759	1 582 733	1 464 596	-7,5%
Horn (Synd Mixte) - SEO	141 503	177 383	312 698	259 326	139 258	-46,3%
Lampaul Guimillau	154 813	136 515	139 136	133 217	116 266	-12,7%
landivisiau	502 318	718 200	779 246	677 536	684 130	1,0%
PLOUDIRY	69 978	38 337	53 449	54 899	75 159	36,9%
Pont An Ilis (syndicat) -SEO	487 167	504 816	455 840	442 685	449 053	1,4%
SI EAU ASSAINISSEMENT PENZE	0	0	2 390	15 070	730	-95,2%

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique relativement stable (1 442 249 kWh en 2024, soit une baisse de 0,2 % par rapport à l'année 2023). L'absence de tempête en 2024 n'ayant pas généré de fonctionnement sur groupe a contribué à rehausser la consommation énergétique sur l'année, mais partiellement compensée par une baisse, liée à l'arrêt de production pendant les 2 jours de colmatage de la crépine de la prise d'eau dans l'Elorn.

Les 4 réservoirs (Perennou, Télégraphe, l'Essougar et Goasmoal) ont fait l'objet du lavage annuel réglementaire entre février et décembre 2024.

I.7.. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Bilan ressource :

	Nombre d'analyses	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance Veolia eau		
Physico-chimie	1 599	100 %
Microbiologie	6	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	16	100 %
Physico-chimie	1 225	100 %

Bilan eau produite et distribuée :

	Nombre d'analyses	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance Veolia eau		
Physico-chimie	2 991	100 %
Microbiologie	146	97,2 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	52	100 %
Physico-chimie	2 345	100 %

Pour l'année 2024, tous les prélèvements et analyses sont conformes aux limites et références de qualité, qu'il s'agisse des prélèvements réalisés sur la ressource ou de ceux réalisés sur l'eau produite et distribuée, et qu'il s'agisse du contrôle réglementaire mené par l'ARS ou de l'autosurveillance réalisée par le délégataire.

Une campagne qualité spécifique a été menée sur Goasmoal en 2024, portant que la vérification de la présence effective ou non des 7 nouveaux paramètres prévus par la Directive européenne transcrite en 2022 dont les PFAS. Les résultats indiquent la présence significative de 2 paramètres :

- Les chlorates dont la limite autorisée est de 250 µg / l. Pour limiter leur présence, il convient de maîtriser autant que possible l'âge de la javel. En effet : en se dégradant l'ion hypochlorite se transforme en chlorures et chlorates. C'est pourquoi la chute du titre en chlore d'une javel entraîne nécessairement une augmentation de sa concentration en chlorates. Le nouvel exploitant a été averti de cette présence en quantité significatives ;
- Les coliphages somatiques : si la valeur en eau brute > 50 UFP/100ml il faut démontrer que la filière peut abattre au moins 4 log. Or la filière de traitement de goasmoal, basé sur le concept multi barrière permet de garantir un abattement de 4 log, notamment grâce à l'ultrafiltration.

I.7. 6. Bilan des investissements

Aucun investissement n'a été mené au titre du contrat pour 2024. Le programme contractuel de renouvellement a quant à lui fait l'objet d'une mise à jour lors de la passation du protocole de fin de contrat. Les éléments présentés en annexe 2 ont ainsi été renouvelés :

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul.

I.7.8. Bilan financier

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des produits globalement en hausse avec une recette annuelle de 1,4 M€ (hausse de 8 %), peu cohérent avec la baisse de 5 % des volumes produits au niveau de l'usine. Cela traduit probablement une actualisation tarifaire défavorable à la collectivité ;
- Des charges en hausse de 16 % s'élevant à 1,7 M€ , hausse de 238 k€ répartie entre les charges de personnel (38 k€), les produits de traitement (69 k€), les frais de sous traitance (30 k€), les autres dépenses d'exploitation (65 k€) (informatique et engins et véhicules) ;
- Le détail des charges montre une forte consommation du poste électricité (+23 k€). Cela n'est là pas cohérent avec la baisse du bilan énergétique annoncé dans le rapport d'activité et avec le retour à la normale des tarifs de l'électricité ;
- La hausse des charges liées à la consommation des produits de traitement devra être expliquée par le délégataire car a priori, aucune modification du process n'est à observer.

L'équilibre du contrat est en conséquence négatif, et plus déficitaire qu'en 2023 : le déficit a été augmenté de 56 %, du fait d'une hausse plus marquée des charges que des recettes.

Conclusion : la fin de l'année 2024 est a été marquée par la signature du protocole de fin de contrat, qui, après bilan des comptes, a conduit à la restitution à la collectivité de 61 k€ au titre des renouvellements et 3 704 € au titre des investissements non exécutés à la clôture du contrat.

Collectivité: D1050 - SMI LANDIVISIAU - EAU

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	1 374 273	1 487 583	8,25 %
Exploitation du service	955 261	1 076 902	
Collectivités et autres organismes publics	419 012	410 681	
CHARGES	1 471 490	1 709 440	16,17 %
Personnel	261 065	298 849	
Energie électrique	125 083	148 545	
Achats d'eau	354	11 968	
Produits de traitement	181 712	250 644	
Analyses	22 625	22 645	
Sous-traitance, matières et fournitures	160 191	189 241	
Impôts locaux et taxes	25 709	26 659	
Autres dépenses d'exploitation	104 937	169 383	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	8 058	12 489	
<i>engins et véhicules</i>	31 582	78 818	
<i>informatique</i>	36 507	40 460	
<i>assurances</i>	10 127	10 549	
<i>locaux</i>	47 955	49 501	
<i>autres</i>	- 29 292	- 22 433	
Redevances contractuelles	8 188	9 173	
Contribution des services centraux et recherche	62 435	64 256	
Collectivités et autres organismes publics	419 012	410 681	
Charges relatives aux renouvellements	76 042	79 153	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	6 964	9 433	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	69 078	69 720	
Charges relatives aux investissements	24 138	24 489	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	24 138	24 489	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	0	3 756	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 97 218	- 221 857	NS
RESULTAT	- 97 217	- 221 857	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

10/03/2025

Collectivité: D1050 - SMI LANDIVISIAU - EAU

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	955 261	1 076 902	12,73 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	917 256	932 543	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	38 004	144 359	
Exploitation du service	955 261	1 076 902	12,73 %
Produits : part de la collectivité contractante	419 012	410 681	-1,99 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	423 095	425 180	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 4 083	- 14 500	
Collectivités et autres organismes publics	419 012	410 681	-1,99 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

15/04/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Partie 2 : Assainissement collectif et non collectif

II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

La cartographie ci-dessous (figure 2) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2024 pour le service public de l'assainissement. A noter que la commune de Guiclan était rattachée, jusqu'à fin 2023, à la Régie An dour (Morlaix Communauté) via une convention d'entente intercommunale. Les communes de Locmélard et Saint Sauveur exerçaient la compétence via des contrats de prestation avec SPL Eau du Ponant, dont le contrat pouvait être résilié avant l'échéance. La commune de Sizun exerçait quant à elle la compétence en régie. Ces quatre communes ont ainsi été regroupées dans une procédure contractuelle unique qui a pris effet au 1^{er} janvier 2024 et dont l'attributaire est la société Veolia eau.

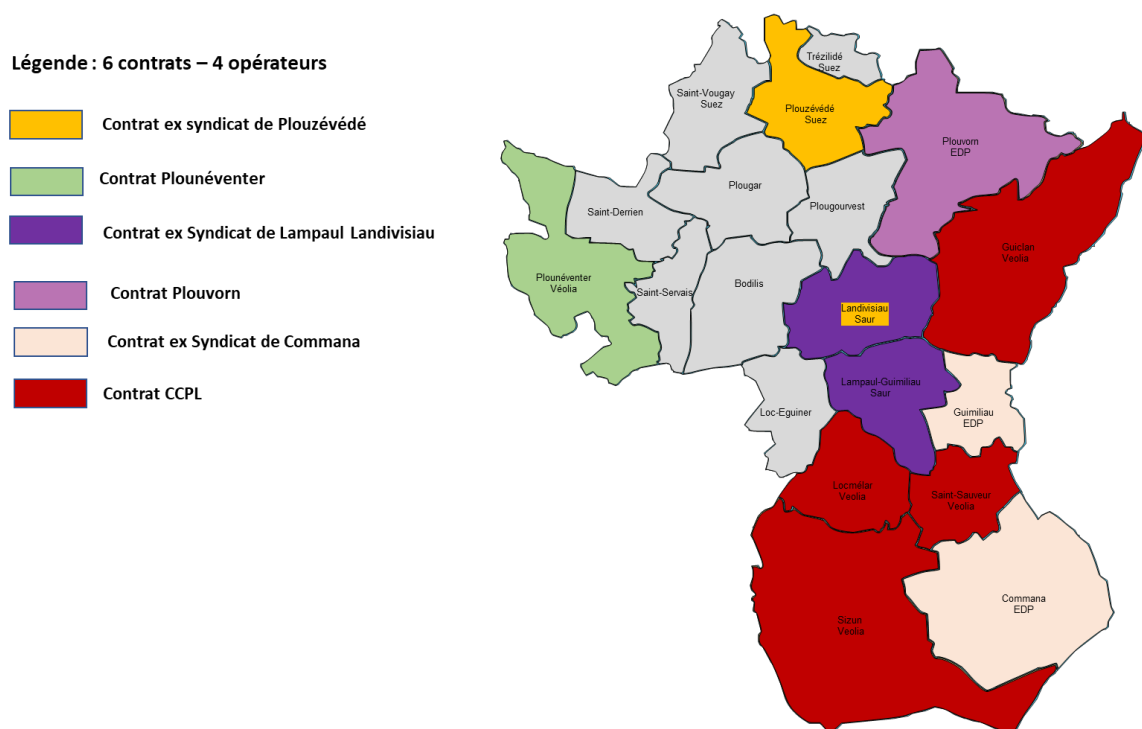


Figure 2 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'assainissement de la CCPL – Année 2024

II.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard, Saint Sauveur, Guiclan et Sizun

II.1.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par neuf éléments saillants :

- Prise de compétence par la CCPL et début d'un nouveau contrat d'exploitation ;

- Inventaire approfondi des dysfonctionnements a été réalisé dès le premier mois, permettant d'établir un état initial des installations ;
- Sécurisation des équipements ;
- Cartographie du risque H2S ;
- Lancement de l'étude technico-économique sur la gestion des eaux usées (Locmélar et Saint Sauveur). Dans ce cadre, l'instrumentation du canal de comptage de la lagune de Saint Sauveur a été menée ;
- Rattrapage du retard d'évacuation des boues des lits de séchage à Sizun ;
- Géoréférencement complet du réseau de Saint Sauveur avec son intégration dans le SIG ;
- Des chantiers importants de renouvellement du réseau ont été menés, particulièrement dans le bourg de Sizun ;
- Sur le plan administratif, plusieurs changements ont été opérés, notamment la mise en place de la démarche ISO 45001, le décalage de la facturation des abonnés sur Guiclan/Sizun, et l'actualisation des cahiers de vie et du manuel d'autosurveillance.

II.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Veolia eau comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Les communes totalisent **1 893 abonnés** pour **206 222 m3 d'eau traitée et 116 573 m facturés**. Le linéaire de réseau s'élève à 51 km dont 43,7 km en gravitaire. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le nombre de branchements est de 2 031 et le nombre de regards s'élève à 943. Au total, le contrat compte 5 usines de traitement dont 1 lagune, 2 filtres à sable, 1 filtre planté de roseaux et 1 station à boues activées, ainsi que 9 postes de refoulement.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

Locmélar : Liorzou et Kernonen

PR Keriagu	
Bassin gravitaire	Keriagu
Surface (ha)	2
Linéaire réseau (ml)	142
Nb abonnés AC	14
Charge organique (EH)	25

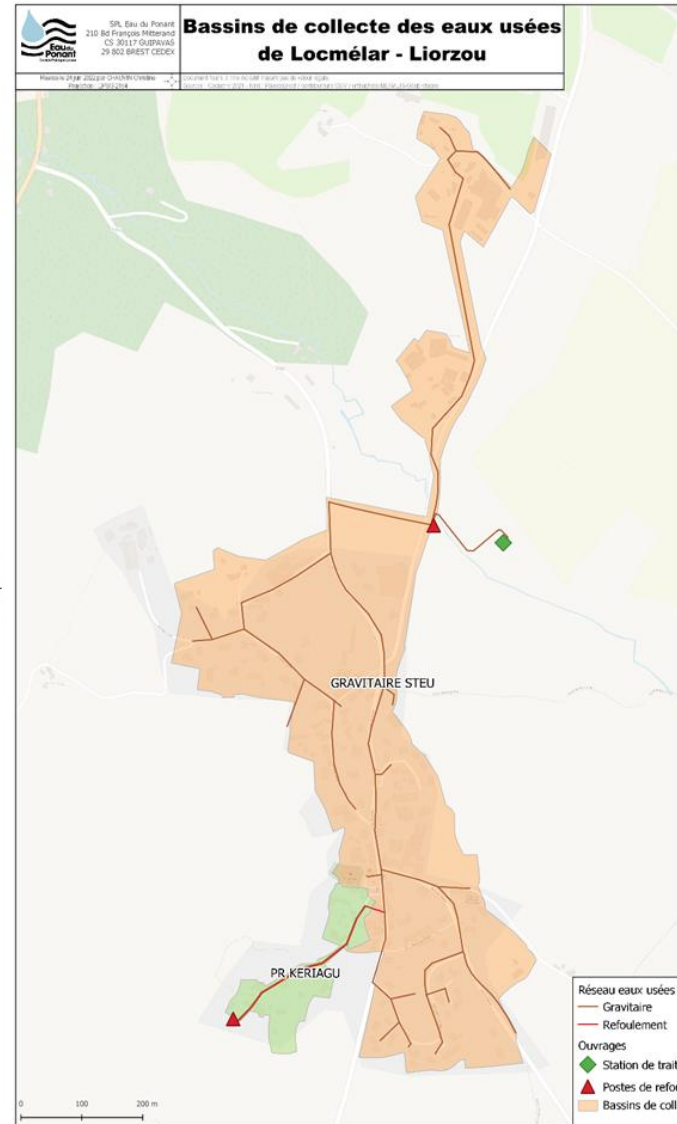


Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	27
Linéaire réseau (ml)	3 830
Nb abonnés AC	100
Charge organique (EH)	193



PR Principal + STEU	
Surface (ha) : 29	
MR : Ruisseau La Virvit	
TOTAL EH	218

Légende
Linéaire de réseau : Gravitaire hor
MR : Milieu récepteur



Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	5,8
Linéaire réseau (ml)	701
Nb abonnés AC	18
Charge organique (EH)	32



PR Principal + STEU	
Surface (ha) : 5,8	
MR : Infiltration	
TOTAL EH	32

Légende
 Linéaire de réseau : Gravitaire hor
 MR : Milieu récepteur



Saint Sauveur

Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	37,6
Linéaire réseau (ml)	5 440
Nb abonnés AC	233
Charge organique (EH)	469



STEU	
Surface (ha) : 37,6	
MR : ruisseau de Kerbunsou	
TOTAL EH	469

Légende
Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement
MR : Milieu récepteur



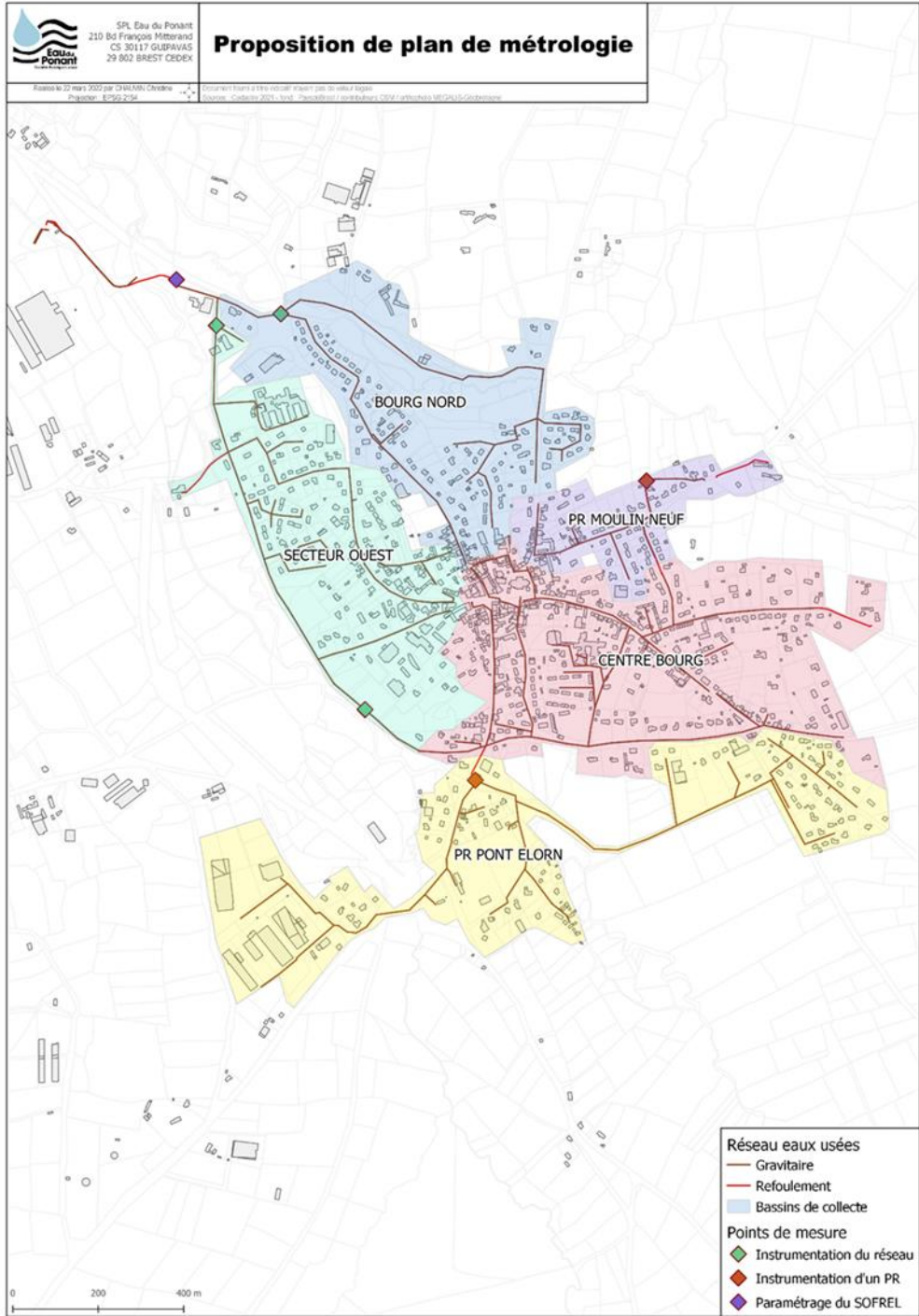
PR Moulin Neuf	
Bassin gravitaire	Moulin Neuf
Surface (ha)	8,6
Linéaire réseau (ml)	887
Nb abonnés AC	65
Charge organique (EH)	118

PR Pont Elorn	
Bassin gravitaire	Pont Elorn
Surface (ha)	32
Linéaire réseau (ml)	3 492
Nb abonnés AC	81
Charge organique (EH)	266

Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	92,6
Linéaire réseau (ml)	10 644
Nb abonnés AC	538
Charge organique (EH)	1 328

PR Principal + STEU	
Surface (ha)	
MR : Elorn	
TOTAL EH	1 712

Légende
Linéaire de réseau : Hors branchement
MR : Milieu récepteur



II.1.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

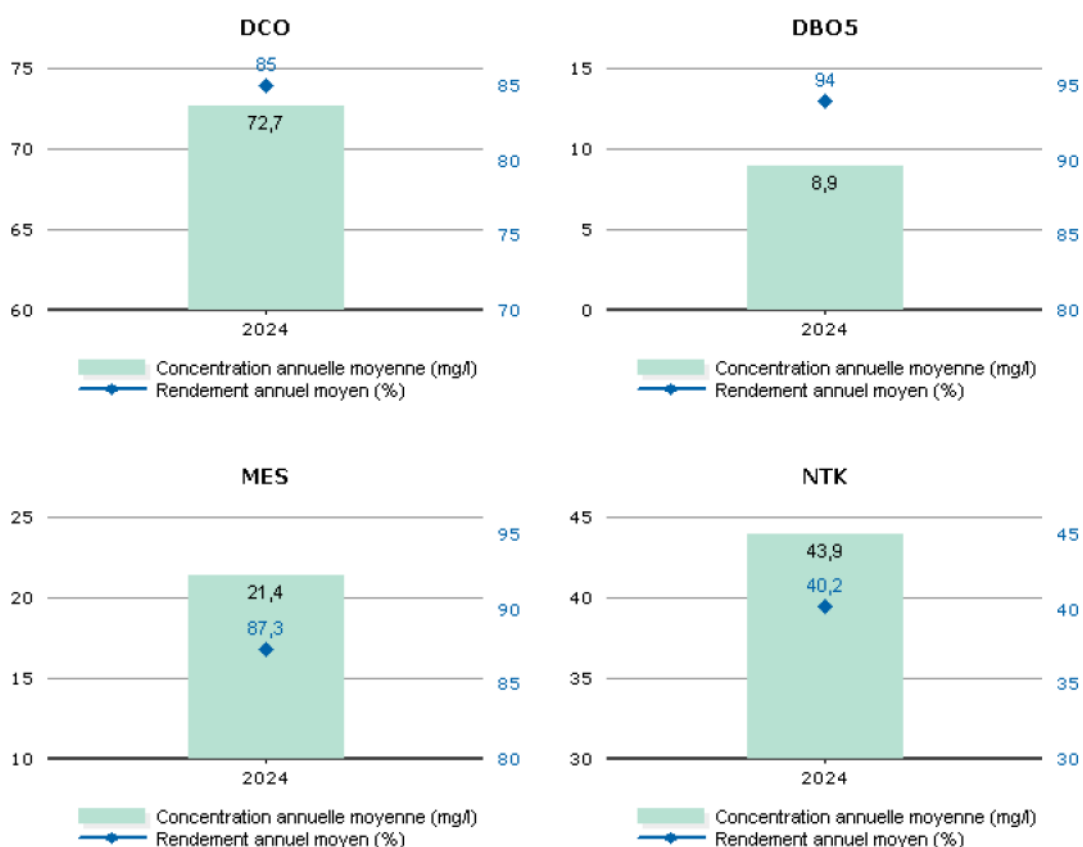
- Que les engagements contractuels prévus au titre du reporting sont 100 % atteints : certification ISO 45001, déploiement de l'outil flux aqua et ouverture du portail de partage des données avec la collectivité ;
- Que les engagements contractuels au titre des installations et réseaux sont presque en totalité atteints : cartographie H2S (100 %), instrumentation des 9 postes de relèvement (100 %), mise en place du diagnostic permanent (100 %). L'objectif de renouvellement de 5 branchements / an n'est en revanche pas atteint (0 %) ;
- **Que les engagements contractuels au titre de l'exploitation stricte ne sont pas du tout atteints :**
 - Aucun renouvellement de branchement sur les 5 prévus à l'année ;
 - Aucun contrôle de branchement sur les 50 prévus à l'année dans le cadre du diagnostic permanent ;
 - Aucun curage préventif sur les 850 ml / an prévus (à noter en annexe 500 ml de curage préventif annoncé : **à clarifier**) ;
 - 500 ml d'ITV réalisées sur les 2 100 ml prévus à l'année (25 %) ;
 - Aucune campagne nocturne menée sur les 1 500 ml de réseau à examiner prévus à l'année ;
- Que des incidents techniques ont dû être gérés, comme la perte de la pompe d'extraction des boues de la station de Sizun et la surcharge hydraulique de la station de traitement due à une forte pluviométrie. Le réglage du tamis rotatif a également été réalisé ;
- 21 désobstructions réalisées dont 15 sur branchements et essentiellement sur Sizun ;
- Que les contrôles réglementaires des installations électriques des postes ont été menés, de même que le curage complet de tous ces ouvrages ;
- Un bilan énergétique montrant une consommation facturée de 62 069 kWh pour les usines et 55 045 kWh pour les postes, contre 92 662 kWh relevés dont 91 954 en lien avec les usines. **Ce point manque de clarté et devra être précisé par l'exploitant ;**
- Une consommation de réactifs de l'ordre de 10 tonnes s'agissant du FeCl₂ ;
- 2 points noirs identifiés sur le réseau et 2 interventions particulières à noter en 2024 : reprise de l'écoulement du réseau communal de Guiclan en lien avec la présence de pierres enrobées de béton et instrumentation d'un trop plein réseau identifié sur Sizun allée des Noisetiers ;
- Recherche de tampons sur le collecteur principal d'amenée à la lagune de Saint Sauveur et optimisation de l'évacuation refus de dégrillage (présence de nombreuses lingettes).

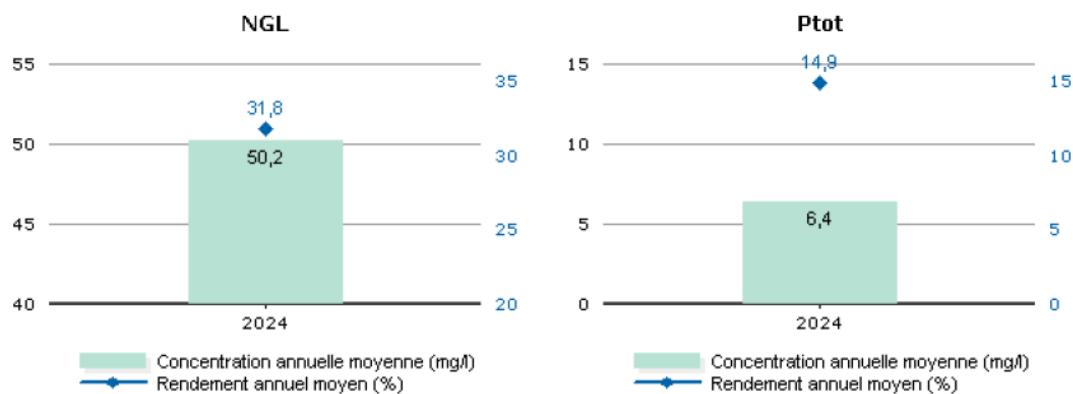
II.1.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral des stations sont présentés ci-après :

Filtre planté de roseaux de Liorzou :

- 12 755 m3 collectés et traités car pas de point A2 ou A5, ce qui représente journallement une moyenne de 83 % de la capacité nominale de la station avec une augmentation des volumes reçus en période hivernale caractéristique d'arrivées d'eaux parasites ;
- Le filtre à sable planté de roseaux de Locmélar ne fonctionne pas de façon satisfaisante depuis 2021. Les 2 bilans épuratoires menés sur les paramètres globaux en 2024 montrent que la station n'atteint pas ses objectifs de traitement pour le NTK. Les résultats d'analyses montrent également un impact du rejet sur le milieu récepteur au mois de septembre sur le paramètre NH_4 ;
- Pour mémoire, les carottages réalisés en 2023 ont montré que le filtre n'était pas colmaté et que les drains fonctionnaient correctement. Ils sont néanmoins posés à 50 cm de la surface du filtre alors qu'ils devraient se situer sous la couche de graviers drainants (80 cm sous la surface). ;
- On note une surcharge hydraulique récurrente (en période hivernale). Cette surcharge hydraulique entraîne un problème d'oxygénation du système de traitement. Les surcharges hydrauliques (même si elles semblent faibles) et le fonctionnement non optimal de la chasse du haut associés à des périodes d'alimentation de 7 jours ont accentué les problèmes d'oxygénation du filtre ;





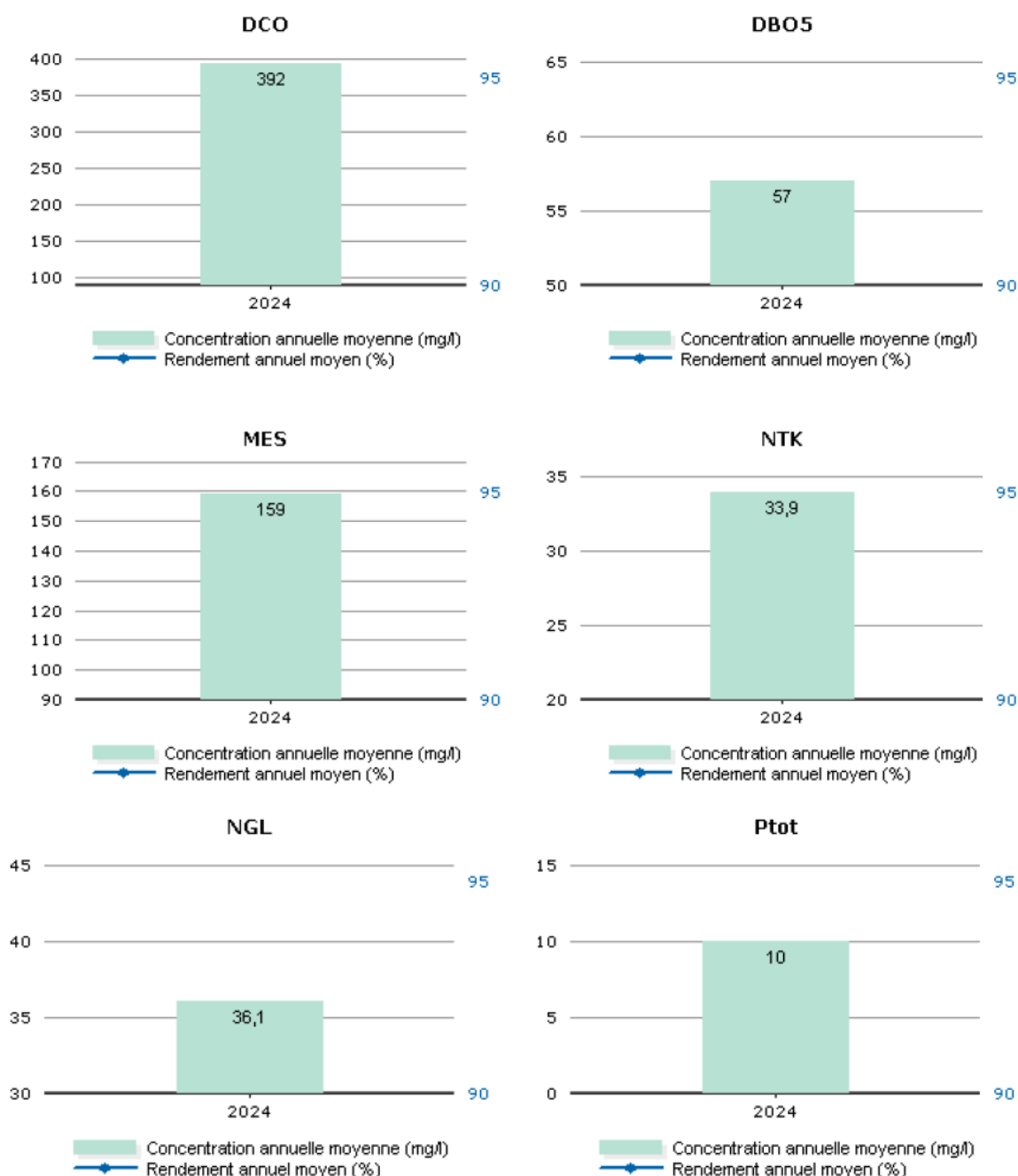
Filtre à sable de Kernonen :

- L'installation est de type épandage souterrain. La totalité des effluents est infiltrée dans le sol. Le système de chasse n'étant pas opérationnel, la station n'a pas fonctionné de façon optimale en 2024. Il est observé, depuis plusieurs années, une mise en charge du système d'infiltration.
- La station est alimentée par un poste principal qui se trouve à la limite du périmètre rapproché A du captage Kersco-Kernonen. En 2024, ce poste a été équipé pour évaluer le temps de fonctionnement des pompes et les volumes d'amenée à la station dans le cadre de l'étude technico-économique des stations de Locmélard / Saint sauveur ;
- Pour mémoire, en 2023, 98% des volumes journaliers supérieurs à la capacité nominale de la station étaient enregistrés en période de nappe haute. En période de nappe basse, la station avait reçu en moyenne 3,2 m3 d'effluent par jour soit 80 litres par habitant, ce qui était cohérent par rapport aux ratios habituellement observés.
- Les charges entrantes évaluées par le SEA sur la base de ratio appliqués aux résultats de mesure sont également en cohérence avec la population raccordée.

Lagune de Saint Sauveur :

- 28 820 m3 collectés et traités car pas de point A2 ou A5. Afin d'évaluer les volumes entrants sur la station, l'exploitant a mis en place une sonde de mesures en entrée de station. Les données analysées indiquent des variations importantes des volumes journaliers entrants qui ne s'expliquent pas seulement par des entrées d'eaux claires parasites mais plutôt par une montée en charge du canal d'entrée potentiellement lié à un bouchage (lingettes et graisses). Le volume moyen reçu sur la station est surestimé et donc non représentatif et il est difficile d'estimer la réaction du réseau à la pluie et aux eaux de nappe. La station a reçu à l'automne une charge hydraulique de 77 % du volume nominal journalier, ce qui correspond à un ratio de 84 l/hab/jour pour 70 à 90 l/hab/j habituellement observé ;
- D'après les 4 bilans épuratoires réalisés sur l'année, la charge organique en DBO5 mesurée en entrée de station (bilan de septembre) est estimée à 17,5 kg DBO5/jour, soit 73 % de la capacité nominale organique de la station. Le ratio obtenu (32 g de DBO5/hab/j) est cohérent par rapport aux ratios habituellement observés ;

- Les résultats obtenus indiquent un dépassement des normes sur de nombreux paramètres (MES et NTK notamment) certainement lié à une surcharge de l'installation et au développement naturel des algues microscopiques dans les bassins. De plus, le rejet des eaux traitées impacte la qualité du milieu récepteur (NH₄, NO₂, NTK et P_{tot}). La DDTM classe ainsi ce système de traitement non conforme localement et non conforme par rapport à la DERU depuis plusieurs années ;
- L'efficacité de la saulaie, censée améliorer l'épuration en période d'été, dégrade la qualité du rejet et son efficacité est nulle. Le curage des boues et reprofilage du chemin de l'eau seraient nécessaires, mais ne seront pas réalisés compte tenu de l'étude en cours pour refonte de cette station. Une demande de by pass temporaire a été réalisée auprès de la DDTM.

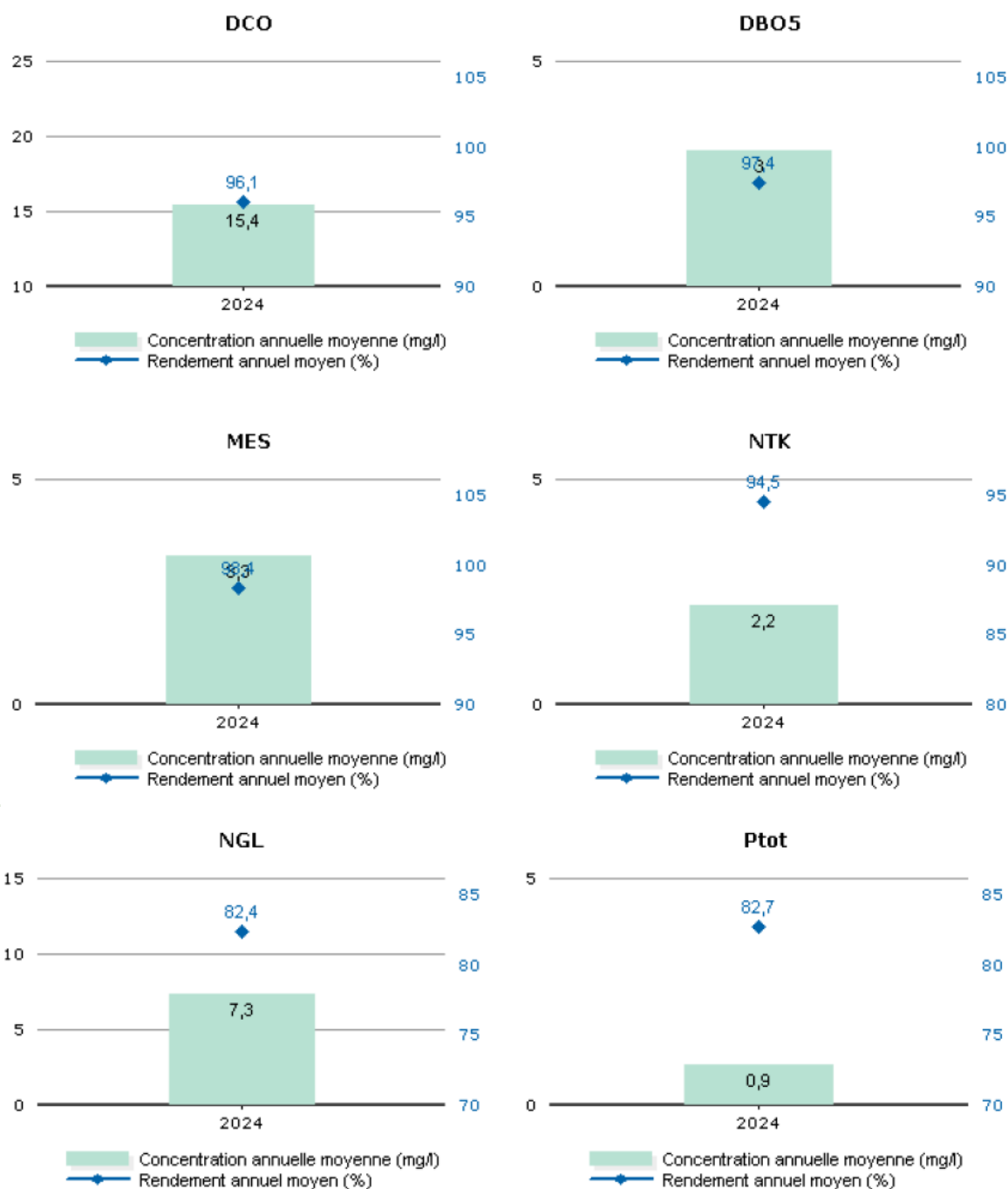


Station à boues activées de Sizun :

- Charge hydraulique :
 - 158 364 m³ collectés et 164 647 m³ traités et point A2 suivi sur la station ;
 - La charge hydraulique moyenne reçue par la station sur l'année est de 433 m³ / jour ce qui représente 64% de sa capacité nominale ;
 - La charge hydraulique maximum reçue est portée à 1 422 m³ en période très pluvieuse et en situation de nappes phréatiques hautes, ce qui représente 211% de la capacité nominale de la station ;
 - la station a reçu par temps sec et en situation de nappe basse 194 m³ / j d'effluent soit une charge hydraulique de 29 % du volume nominal journalier : en augmentation par rapport à 2021 et à confirmer sur 2025 ;
 - on peut estimer l'incidence des eaux de pluie à environ 5,4 m³/mm (données autorveillance). Sur la base d'une surface imperméabilisée moyenne de 120 m² par habitation, on peut estimer à 45 le nombre d'équivalent-habitations mal raccordées soit 5% des branchements ce qui est une conformité acceptable ;
 - en avril 2024, en période de nappe haute, les eaux d'infiltration ont représenté jusqu'à +820m³/j, soit 122% de la capacité nominale de la station ;
- Charge organique :
 - D'après les 12 bilans épuratoires réalisés sur l'année, les résultats obtenus en 2024 sont bons en concentrations et en flux. Le rendement obtenu en NGL est un peu faible sur la période juillet à octobre » ;
 - L'analyse des données amène à exclure plusieurs bilans très faiblement chargés et présentant des ratios inhabituels et donc non représentatifs des eaux usées arrivant sur la station. La charge organique d'entrée est donc à fiabiliser via les prélèvements et échantillonnage. La charge moyenne 2024 est estimée sur la base des bilans les plus représentatifs à 57,1 kg DBO5/jour, soit 43 % de la capacité nominale organique de la station
- L'Analyse du Risque de Défaillance est à rédiger, mais prévue au contrat ;
- 20,3 tonnes de boues issues de la station, mais donnée à fiabiliser.

Station de Saint Cadou à Sizun :

Cette station composée d'une fosse toutes eaux avec filtre décolloïdeur a été intégrée en 2024 au suivi du SEA et déclarée à la police de l'eau.



II.1.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Sécurisation du poste de relèvement de Moulin neuf sur Sizun (barres anti chite, télégestion, trappe et sonde radar) ;
- Sondes de déversement et sondes radar sur les autres postes de relèvement (Pont Elorn, Keriagu et Kernonen) ;
- Coffret de dépotage, coffret de télégestion et sonde redox sur la station de Sizun ;

- Mise en place d'échelles, débitmètre et sonde radar sur la lagune de Saint Sauveur ;

L'ensemble de ces postes porte le coût des investissements au contrat au titre de 2024 à 21 418 €.

Le fond de renouvellement programmé est quant à lui décoté de 21 825 € et comprend des travaux sur les postes (coffret télégestion, pompe et armoire électrique) de Locmélar et Sizun.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul. La collectivité a cependant renouvelé sur son budget propre les réseaux de la place de la Mairie sur Sizun dans le cadre du réaménagement du bourg.

II.1.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 61 contacts clientèle sur l'année, exclusivement par téléphone et majoritairement pour des demandes d'intervention (dont 19 contrôles de conformité et 19 demandes de désobstructions sur la seule commune de Sizun) ;
- 31 contrôles de branchement menés (dont 15 pour des ventes) dont 8 non conformes ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré ;
- Aucune demande d'abandon de créance sur le contrat.

II.1.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Guiclan, Saint Sauveur et Sizun :

GUICLAN	m ³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *			277,4	285,53	-0,01%
Part délégataire			160,56	160,55	-0,01%
Abonnement			33,00	33,00	-0,00%
Consommation	120	1,0629	127,56	127,55	-0,01%
Part collectivité(s)			116,84	124,98	
Abonnement			13,64	14,58	6,89%
Consommation	120	0,9200	103,20	110,40	-6,98%
Organismes publics et TVA			48,86	39,90	
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0860	19,2	10,32	-46,25%
TVA			29,66	29,58	-0,25%
TOTAL € TTC			326,56	325,43	-0,25%

Locmélar :

LOCMELAR	m³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *			334,41	327,73	-2,00%
Part délégataire			160,55	160,55	0,00%
Abonnement			33,00	33,00	0,00%
Consommation	120	1,0629	127,55	127,55	0,00%
Part collectivité(s)			173,86	167,18	-4,00%
Abonnement			20,26	19,58	-3,36%
Consommation	120	1,2300	153,60	147,60	-3,91%
Organismes publics et TVA			44,79	44,12	
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0860	10,32	10,32	0,00%
TVA			34,47	33,80	-1,93%
TOTAL € TTC			379,20	371,85	-1,94%

S'agissant de la facture 120 m3, on note une part collectivité appliquée sur Locmélar différente de celle des trois autres communes : Locmélar étant déjà au-dessus du tarif cible voté par la collectivité, la trajectoire tarifaire est baissière. Pour les autres communes, la trajectoire de la part collectivité est conforme à la délibération de fin 2023.

La part délégataire reste stable entre 2024 et 2025 pour l'abonnement et la part proportionnelle.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un contrat déficitaire (-148 k€) dès la première année avec un gros déséquilibre entre les charges et les produits affichés ;
- Des produits très faibles s'agissant des travaux attribués à titre exclusif (branchements) ;
- Concernant les charges, les plus gros postes de dépenses concernent la sous traitance (1/3 du montant global), le personnel qui contribue aux charges à hauteur de 24 % et 6-8 % de charges affectées respectivement à l'électricité, l'informatique, les impôts, les engins / véhicules et les charges de renouvellement ;
- Sur le point relatif à la sous-traitance, l'exploitant devra expliquer la différence de montant entre les 116 k€ inscrits en dépense dans le CARE et le total des montants figurant au détail de la sous traitance : 95 et 53 k€ pour les dépenses affectées et non affectées respectivement. A noter que nombre de dépenses qualifiées de « non affectées » semblent provisionnées et largement surestimées par rapport aux dépenses réellement affectées : à titre d'exemple, un montant de 13 k€ est indiqué dans le détail des dépenses affectées de sous traitance, contre 44 800 € en provision pour la seule commune de Guiclan en dépenses non affectées.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D1051 - CCPL Landivisiau

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	0	198 410	
Exploitation du service	0	191 345	
Travaux attribués à titre exclusif	0	7 065	
CHARGES	0	346 621	
Personnel	0	84 348	
Energie électrique	0	25 545	
Produits de traitement	0	5 275	
Analyses	0	4 914	
Sous-traitance, matières et fournitures	0	116 295	
Impôts locaux et taxes	0	20 838	
Autres dépenses d'exploitation	0	47 375	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	0	3 458	
<i>engins et véhicules</i>	0	20 400	
<i>informatique</i>	0	7 506	
<i>assurances</i>	0	2 200	
<i>locaux</i>	0	13 691	
<i>autres</i>	0	121	
Contribution des services centraux et recherche	0	11 890	
Charges relatives aux renouvellements	0	29 657	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	0	29 657	
Charges relatives aux investissements	0	484	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	0	484	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	0	- 148 211	
RESULTAT	0	- 148 210	

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

27/02/2025

Etat détaillé des produits (1)
Année 2024

Collectivité: D1051 - CCPL Landivisiau

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	0	191 345	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	0	191 345	
Exploitation du service	0	191 345	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	0	7 065	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 27/02/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Détail de la sous-traitance

	SUM de Réel	Nature	Groupe/Hors Groupe
CARSO CAE	3 412,31 €	Analyses	Hors Groupe
DLE OUEST	3 450,00 €	GUICLAN : VENELLE DE PRAT AR FEUTEN	Hors Groupe
Non affecté	53 002,00 €	Provisions de fin d'année	Voir Détails
OUEST ASSAIN ENVIRONNEMENT II	5 353,34 €	Curage	Hors Groupe
SAREASIG	1 680,00 €	Intégration données assainissement communes de Sizun et Guiclan dans Vigie	Hors Groupe
SARP OUEST	1 308,00 €	Curage et ITV	Groupe
V W R INTERNAT	819,27 €	Petit matériel	Hors Groupe
VEOLIA AGRICULTURE FRANCE	13 506,48 €	Boues	Groupe
VERT SERVICES	12 525,00 €	Espaces verts	Hors Groupe
Total général	95 056,40 €		
Détail Non affecté:			
FNP 24 OUEST ASST CURAGE PR - DC 2024	4 020,00 €	Provision Curage	Hors Groupe
FNP 2024 CARSO	682,00 €	Provision Analyses	Hors Groupe
FNP 24 AFNOR AUDIT ISO 45001	3 500,00 €	Provision Audit	Hors Groupe
FNP 24 AN DOUR TRSFT EU GUICLAN ST THGONNEC	44 800,00 €	Provision Boues Guiclan	Hors Groupe
Sous Total	53 002,00 €		

II.2. Bilan d’exploitation du périmètre de Plounéventer

II.2.1. Faits marquants

L’année 2024 est marquée par trois éléments saillants :

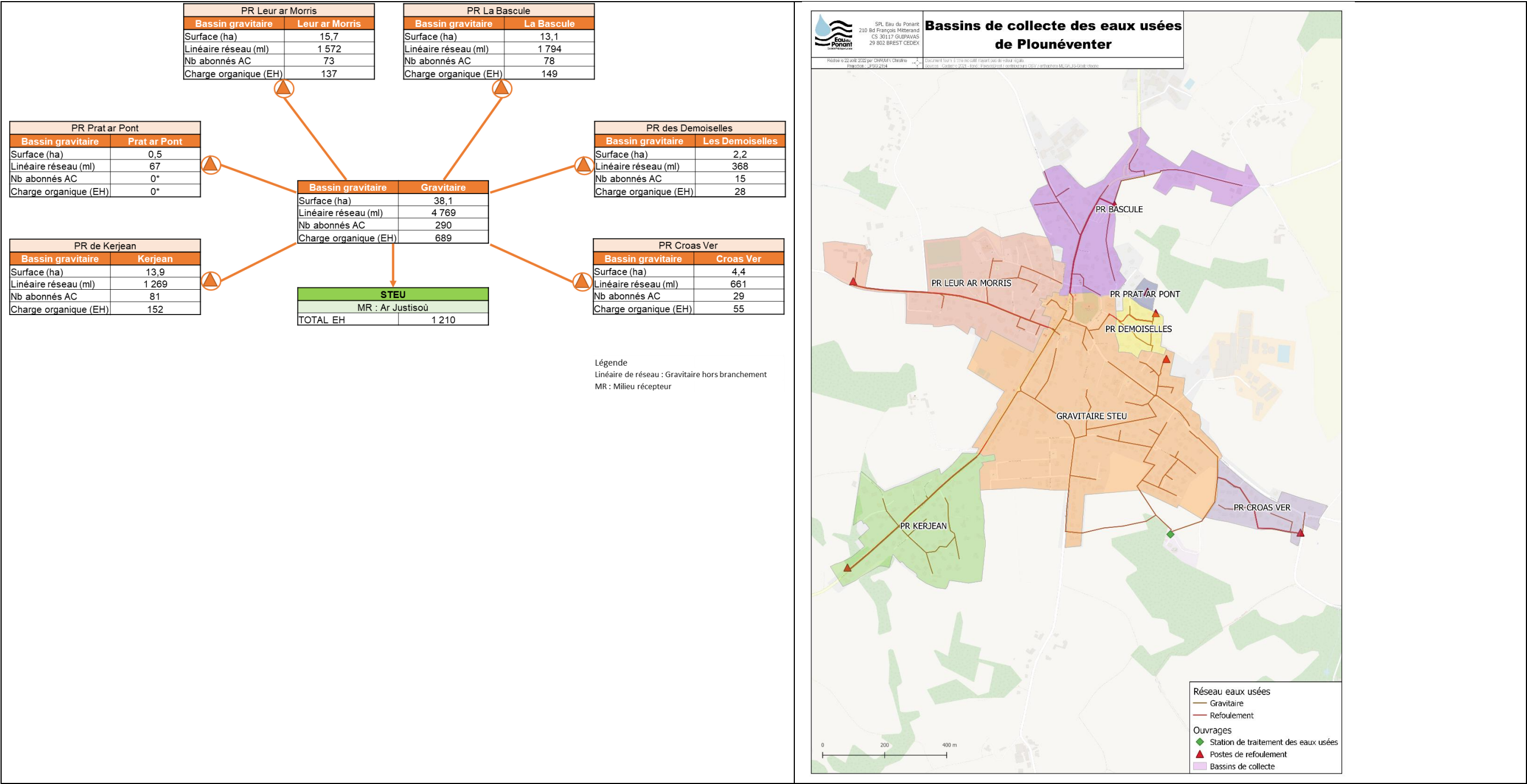
- prise de compétence Eau et Assainissement par la CCPL ;
- mise en place d’un plan d’épandage validé par la police de l’eau suite à la reprise de la gestion de l’évacuation des boues par Veolia au titre du contrat par voie d’avenant ;
- cahier de vie du système d’assainissement est en cours de validation dans le circuit administratif.

II.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Veolia eau comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

La commune totalise **682 abonnés** pour **89 031 m3 d'eau traités et 46 908 m3 facturés**. Le linéaire de réseau s'élève à 15 km dont 12 km en gravitaire. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le nombre de branchements est de 497 et le nombre de regards s'élève à 289.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



II.2.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

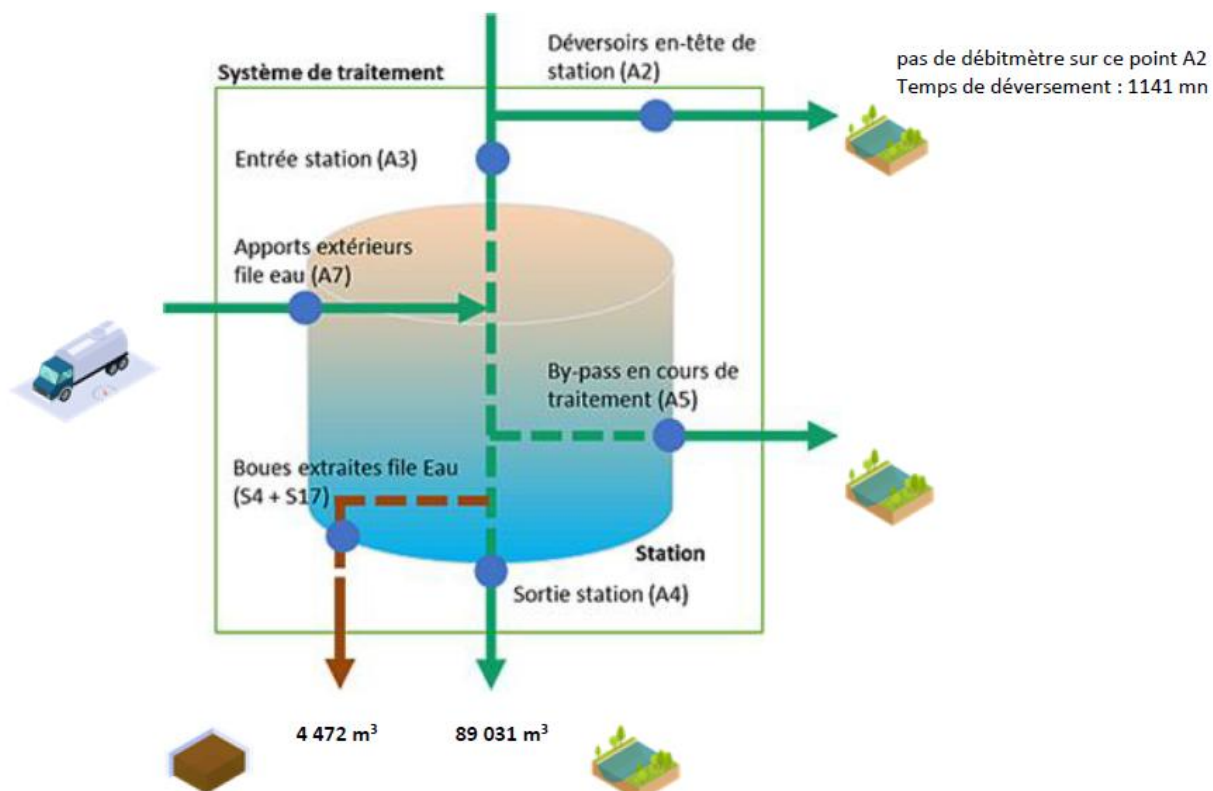
- Que les engagements contractuels prévus au titre du reporting sont 100 % atteints : certification ISO 45001, déploiement de l'outil flux aqua et ouverture du portail de partage des données avec la collectivité ;
- Que les engagements contractuels au titre des installations et réseaux sont presque en totalité atteints : cartographie H2S (100 %), instrumentation des 6 postes de relèvement (50 %, reste débitmètre sur le poste dit Bascule), mise en place du diagnostic permanent (100 %). L'objectif de renouvellement de 5 branchements / an n'est en revanche pas atteint (0 %), de même que la réalisation de l'étude AMDEC ;
- **Que les engagements contractuels au titre de l'exploitation stricte sont partiellement atteints :**
 - 15 contrôles de branchement sur les 31 prévus à l'année dans le cadre du diagnostic permanent (50 %) ;
 - 1 774 ml de curage préventif sur les 1 571 ml / an prévus (objectif dépassé) ;
 - 1 594 ml d'ITV réalisées sur les 4 120 ml prévus à l'année (37 %) ;
 - 2 curages / an sur l'ensemble des postes : à vérifier
 - Réalisation d'une campagne d'inspection nocturne sur le bassin de collecte gravitaire de Pen ar Valy suivi d'un curage / ITV afin de repérer la présence d'eaux infiltrations dans les canalisations. Les investigations se poursuivent en 2025, l'inspection télévisuelle n'ayant rien révélé de probant quant à un état dégradé de la conduite d'amenée à la STEP ;
- 1 déversement depuis le PR Leur ar Morris enregistré en janvier à concurrence de 5 m3 déversés pendant 90 minutes ;
- **Que les contrôles réglementaires des installations ne sont pas mentionnés dans le RAD : à justifier ;**
- Un bilan énergétique en hausse par rapport à 2023 (107 978 kWh soit + 19 %), principalement sur l'usine de traitement ;
- Une consommation de réactifs en baisse de 20 % s'agissant du FeCl₂. A noter qu'une baisse similaire avait observée entre les deux exercices précédents : **l'exploitant devra apporter une explication sur ce point ;**
- 1 désobstruction de réseau et 1 sur branchement avec un curage associé de 30 ml ;
- Aucun point noir sur réseau répertorié : à noter cependant que l'exploitant a signalé des problématiques d'apports d'eaux claires importants en provenance du secteur Pen ar Valy ;

II.2.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

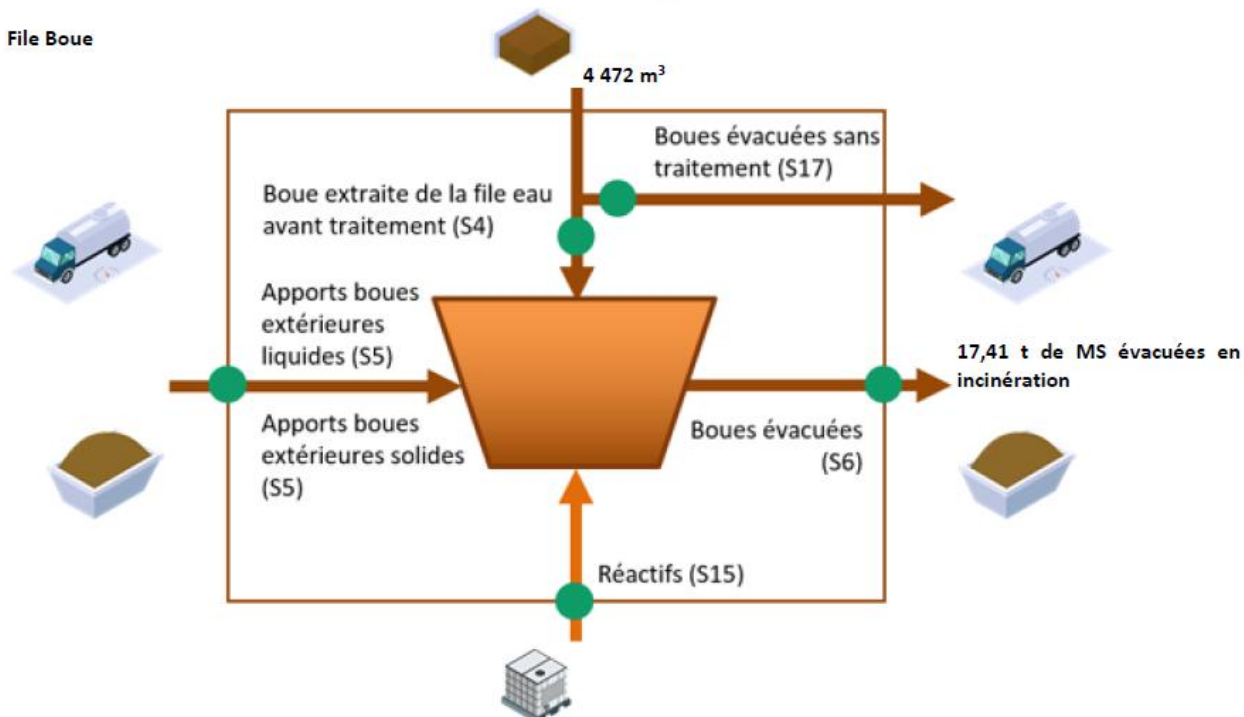
Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

File Eau

100 346 m³

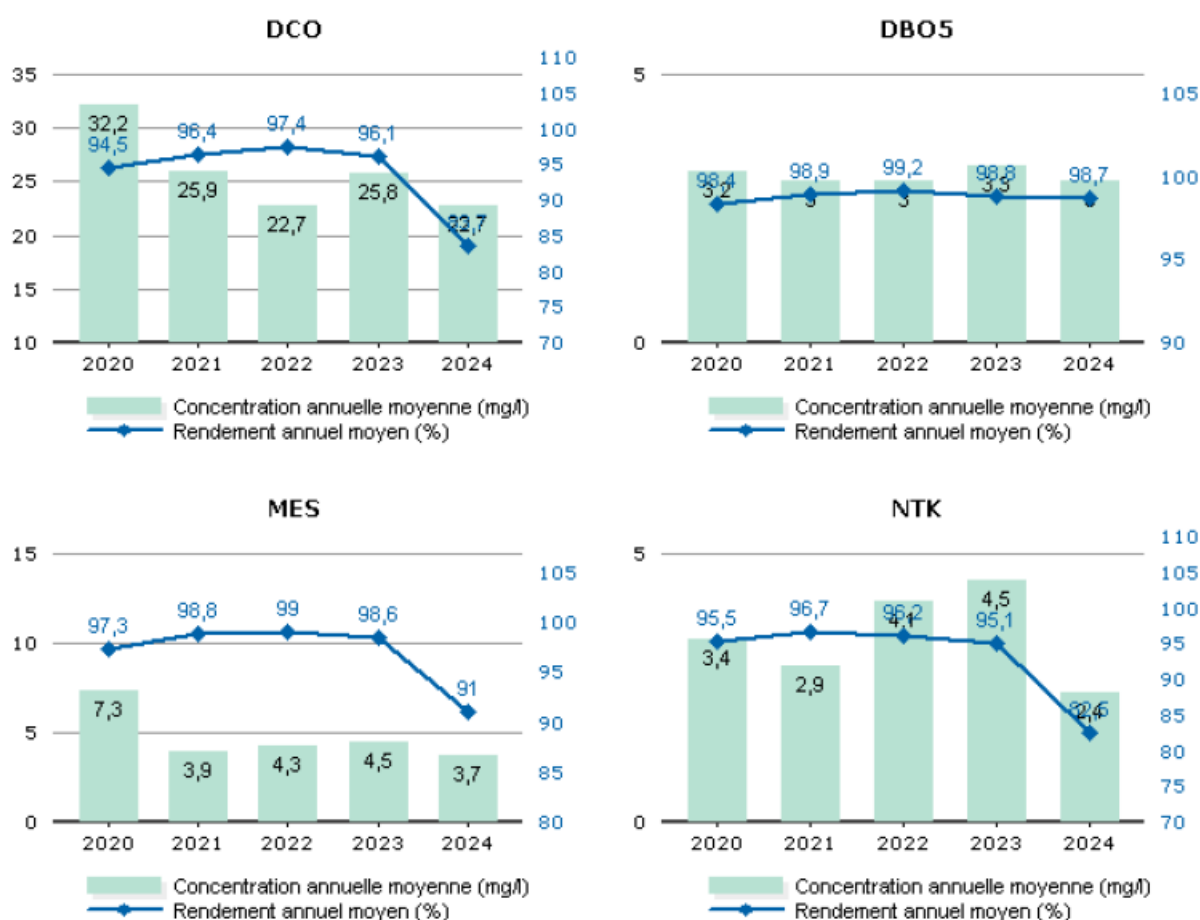


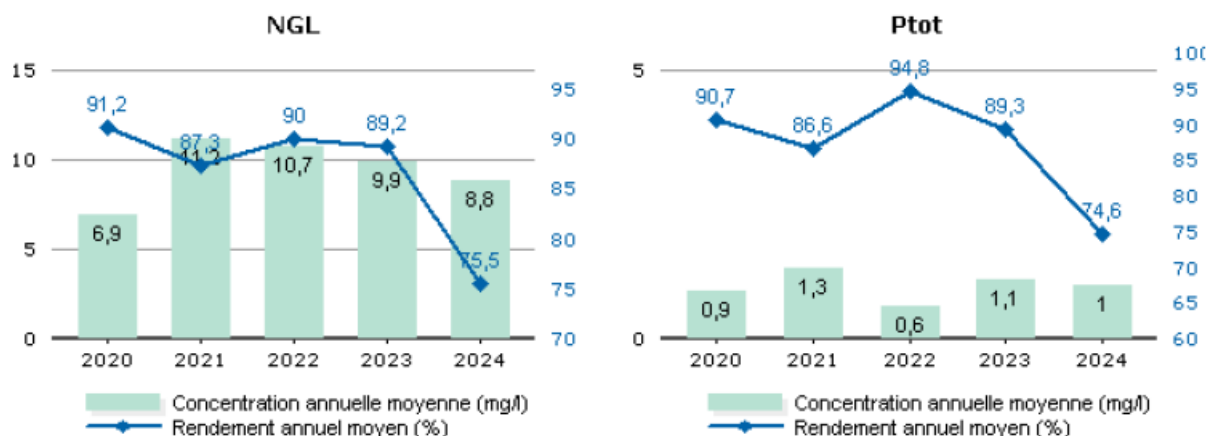
File Boue



Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les 6 bilans épuratoires présentés ci-avant sont conformes à l'arrêté préfectoral de la station ;
- Le système de **traitement de la station d'épuration est performant**. Il est conforme aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de Rejet. Cependant la station est sensible aux **eaux parasites**. Cette situation peut générer potentiellement des rejets directs au milieu naturel et à moyen terme un frein au développement de la commune de Plounéventer ;
- Au cours du mois de décembre **100 m³ d'usées ont été déversées** au point A2 suite à une défaillance du dégrilleur et du poste de relèvement en entrée de station. Cette situation a entraîné une mise en charge du réseau amont. Le trop plein du regard en amont du poste de tête étant dirigé directement vers le milieu naturel, des analyses ont été réalisées sur le Justisoù. Les résultats n'ont pas démontré d'impact sur le milieu récepteur ;
- Les roues du clarificateur ont été remplacées ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation via le site d'incinération de la zone portuaire de Brest, en attendant la mise en œuvre du plan d'épandage validé par la police de l'eau dans le courant de l'exercice 2024.





II.2.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Le remplacement des trappes et barres anti-chute du poste de relèvement de Kerjean ;
- Le programme contractuel de renouvellement qui prévoyait en 2024 des interventions essentiellement sur les équipements électromécaniques : poire de niveau et télégestion sur le poste de Kerjean, remplacement des deux pompes sur le poste de Leur ar Morris et remplacement du préleveur au droit du dégrilleur de la station de traitement.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2023.

Le montant engagé en garantie pour continuité de service est de 4 591 € et correspond au remplacement de la pompe de déphosphatation, du pluviomètre et du motoréducteur sur le dégrillage de la station.

L'exploitant avait proposé fin 2023 à la collectivité le renouvellement du PR de Kerjean (ajout d'une seconde pompe et remplacement de la pompe existante, renouvellement de l'armoire électrique, ajout d'une chambre à vanne, pose d'un débitmètre, asservissement du pompage par sonde ultrason, création d'un trop plein en amont et sécurisation du site), et la mise en place d'une vanne automatique pour maîtriser le retour en tête de station des eaux chargées en azote via l'évacuation régulière des eaux surnageantes du silo de boue : ces 2 projets ont été financés et menés par la CCPL sur l'exercice 2024.

II.2.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 32 contacts clientèle sur l'année (dont 31 prises de contact par téléphone) ;
- 26 demandes d'intervention et 6 demandes qualifiées de « autre » ;
- 15 contrôles de branchement menés dont 3 non conformes et un cumul de 9 non conformités en fin d'exercice ;
- 1 contrôle sur branchement neuf réalisé : à noter que ce type de contrôle est amené à être systématisé avec la collectivité pour permettre notamment la perception de la PFAC ;
- Aucun impayé répertorié sur la commune ;

- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré.

II.2.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

PLOUVENTER Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			111,30	113,98	2,41%
Abonnement			26,94	27,5x	2,38%
Consommation	120	0,0000	84,36	86,40	2,42%
Part communale			116,84	124,980	6,97%
Abonnement			13,64	14,58	6,89%
Consommation	120	0,0000	103,20	110,40	6,98%
Organismes publics			19,20	10,32	
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0000		10,32	
Modernisation du réseau de collecte	120		19,20		
Total € HT			247,34	249,28	0,78%
TVA			24,73	24,93	0,81%
Total TTC			272,07	274,21	0,79%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,27	2,29	0,88%

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation maîtrisée de la part délégataire (+2 %) ce qui traduit une formule d'indexation du contrat cohérente. La part collectivité augmente en revanche davantage (+7 %) et traduit la trajectoire tarifaire de la collectivité. La facture 120 m3 de 2025 se trouve modifiée avec la réforme des redevances agence de l'eau. L'exercice 2026 permettra une comparaison plus aisée sur une base similaire à 2025.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- une évolution très excédentaire comparativement à 2023. Il convient donc de rappeler que le résultat antérieur déficitaire (déficit aggravé par rapport à 2022) était en lien avec une forte diminution des produits, malgré une baisse sensible des charges (52 %). Cela traduisait le retard dans le reversement de la redevance assainissement (part délégataire) par le nouvel exploitant eau potable titulaire du contrat sur la commune de Plouneventer. La refonte des bases clientèles et la modification du calendrier de facturation et de reversement par le délégataire Eau du ponant avait généré un décalage important des reversements de recettes ;
- la situation étant rétablie sur l'exercice 2024, le contrat revient à l'équilibre sur les produits en affichant un montant cohérent avec le nombre d'abonnés ;
- le contrat reste cependant déficitaire en raison d'une augmentation des charges, passant de 81 à 157 k€. Les postes d'augmentation concernent principalement :
 - le personnel (+34 %) : le suivi des travaux sur les postes, l'augmentation du reporting demandé par la CCPL, les impondérables survenus sur l'exploitation de la station en 2024 expliquent pour partie cela. Les inspections nocturnes complètent cette explication probable ;
 - la sous-traitance (+31 %) : à préciser par le délégataire, le détail n'étant pas précisé dans le RAD ;

- les autres dépenses d'exploitation(+61 %) avec des augmentations très significatives sur les engins et véhicules (triplement des charges), l'informatique qui passe de 27 à 3 500 €, les assurances qui ont plus que doublé, les charges sur les locaux qui ont triplé et la contribution aux services centraux qui était nulle et passe à plus de 5 000 € ;
- Tous ces points devront être expliqués par l'exploitant ;
- Enfin, il convient de constater que les charges et produits correspondant aux redevances de la collectivité passent d'un montant négatif à 0. L'exploitant devra confirmer que la totalité des recettes 2023 a bien été récupérée et pourquoi celle de 2024 est nulle.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D5221 - PLOUNEVENTER ASST

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	- 1 161	93 058	NS
Exploitation du service	- 824	89 707	
Collectivités et autres organismes publics	- 337	0	
Travaux attribués à titre exclusif	0	3 351	
CHARGES	81 312	157 231	NS
Personnel	25 689	38 904	
Energie électrique	19 998	29 097	
Produits de traitement	4 982	0	
Analyses	2 807	3 017	
Sous-traitance, matières et fournitures	13 084	46 445	
Impôts locaux et taxes	0	712	
Autres dépenses d'exploitation	8 482	21 909	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	631	1 493	
<i>engins et véhicules</i>	2 877	9 379	
<i>informatique</i>	27	3 512	
<i>assurances</i>	387	1 025	
<i>locaux</i>	2 613	6 392	
<i>autres</i>	1 948	109	
Contribution des services centraux et recherche	0	5 563	
Collectivités et autres organismes publics	- 337	0	
Charges relatives aux renouvellements	6 211	11 183	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	4 591	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	6 211	6 591	
Charges relatives aux investissements	395	401	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	395	401	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 82 472	- 64 173	22,19 %
RESULTAT	- 82 473	- 64 173	22,19 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

10/03/2025

Etat détaillé des produits (1)
Année 2024

Collectivité: D5221 - PLOUNEVENTER ASST**Assainissement**

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	- 824	89 707	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	44 976	0	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 45 800	89 707	
Exploitation du service	- 824	89 707	NS
Produits : part de la collectivité contractante	- 337	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	50 639	0	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 50 976	0	
Collectivités et autres organismes publics	- 337	0	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	0	3 351	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

28/03/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

II.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn

II.3.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par quatre éléments saillants :

- Le suivi renforcé des charges de pollution entrant en station de traitement à la demande de la DDTM, sans mise en évidence de pics saisonniers de pollution comme les années précédentes ;
- Le transfert effectif de la compétence assainissement à la CCPL ;
- Une sensibilité marquée à la pluviométrie du poste de relevage de Gueven, qui devrait être amélioré par les travaux des rues Messinou et Menou ;
- Un accès au réseau d'amenée à la station difficile car passant en domaine privé et une nécessaire intervention de réhabilitation / dévoiement à prévoir compte tenu de son état dégradé (obstructions à répétition).

II.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, et modification de la part collectivité.

La commune totalise **996 abonnés** (+1,6 % par rapport à 2022) pour **69 257 m3 d'eau vendus (+2,4 % par rapport à 2023)**. **3 déversement identifiés en 2024, dont deux par temps sec sur réseau et le dernier sur PR par temps de pluie (les m3 déversés n'ont quant à eux pas été quantifiés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 18,8 km dont 800 m en refoulement et présente un âge moyen de 48,5 ans. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 545 branchements et 460 regards sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

II.3.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement communal ;
- Que le linéaire d'ITV s'élève à 1 376 ml, essentiellement dans le cadre de diagnostic réseau et dans une moindre mesure pour la mise à jour de l'inventaire ;
- Aucune campagne nocturne ou test à la fumée réalisée en 2024 ;
- 3 déversements enregistrés sur l'année, correspondant à un volume non mesuré :
 - 2 obstructions en cause , l'une sur réseau gravitaire allée du Pont Pol (regard décalé identifié sur l'ITV) et l'autre au droit du futur dévoiement de réseau en entrée de station, actuellement difficile d'accès et présentant des obstructions régulières (dans le champ de l'exploitant agricole jouxtant la STEP) ;
 - 1 débordement par temps de pluie du PR Guevenn ce type d'événement étant amené à diminuer au regard travaux menés sur le secteur Messinou / Menou ;
- Un bilan énergétique en baisse par rapport à 2023 (74 765 kWh soit -11 %) ;
- Pas de point noir identifié sur le réseau, hormis une vigilance à conserver sur le réseau d'amenée à la STEP en raison de son implantation en terrain agricole ;
- Une consommation de réactifs en légère hausse pour le Fe Cl2 – 18 tonnes comparativement aux 16 tonnes consommées en 2023 ;
- Une production de 4 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 22 tonnes de boues produites par la station de traitement (évacuées en zone portuaire de Brest).

II.3.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

Rendements épuratoires					
	Rdt DCO %	Rdt DBO5 %	Rdt MES %	Rdt NTK %	Rdt Ptot %
Plouvorn	96	99	98	97	88

Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- Pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques, la station a un bon rendement, ce qui assure le respect de la réglementation sur chaque période de l'année définie dans l'arrêté préfectoral ;
- Le bilan des eaux claires de la station montre qu'elle est globalement aussi sujette aux eaux claires parasites météorique (surface active mal raccordée d'1 ha, soit un volume entrant de 17 % en moyenne) qu'aux eaux claires parasites permanentes (56 m3 / j, soit un volume entrant de 21 %) ;
- Le volume d'eaux usées strictes est de 62 % du volume entrant, ce qui est caractéristique d'un bon fonctionnement de la station ;
- On constate en 2024 une légère dégradation du rendement épuratoire sur le phosphore qui s'explique par des difficultés d'injection du réactif en lien avec l'usure des pompes, notamment une fuite identifiée en février et renouvelée depuis ;
- Les charges entrantes en station sont en constantes diminution depuis 2022 pour l'ensemble des paramètres. Le nombre de bilans 2024 a été augmenté afin de mieux caractériser lesdites charges, dont les résultats sont davantage en cohérence à celles attendues pour ce type de système, comparativement aux années antérieures ;

- La pluviométrie 2024 est légèrement inférieure à 2023 (-2 %). Toutefois, on observe une hausse des volumes collectés (+6 %). Les charges de pollutions sont quant à elles en baisse malgré l'augmentation de la charge hydraulique. Cela tend à montrer une légère augmentation de la charge liées aux eaux claires parasites permanentes.

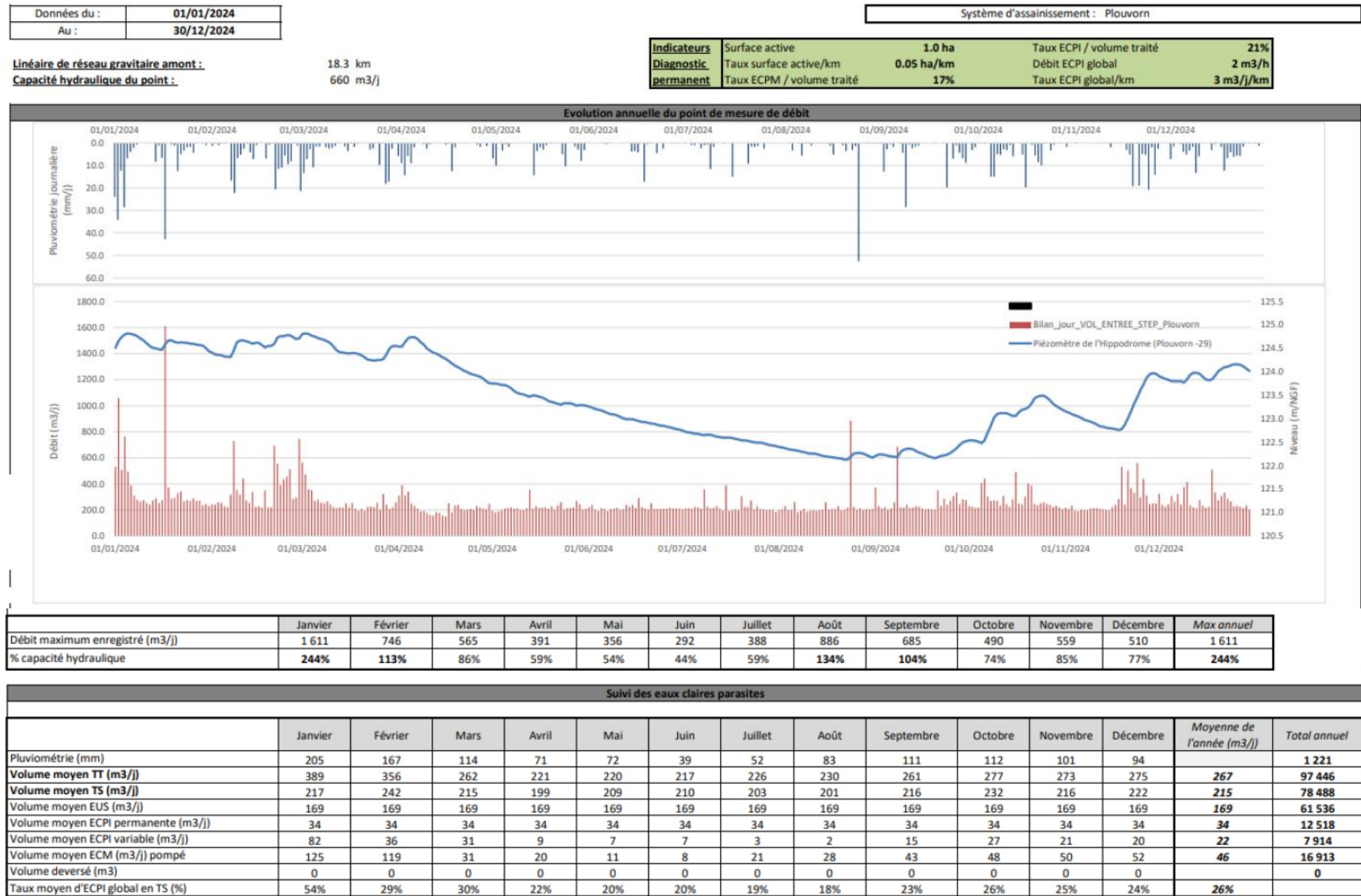
II.3.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Le renouvellement du pluviomètre de la station communale ;
- Renouvellement des 2 pompes doseuses de Fe Cl3 de la station ;
- Renouvellement de la télégestion sur les PR de Pen ar Valy et rue du Gueven.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul, la totalité de l'investissement correspondant étant porté par la collectivité : les travaux ont été menés sur les rues Messinou et Menou.

Prise d’acte du rapport annuel 2024 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l’assainissement sur la commune de Plouvorn



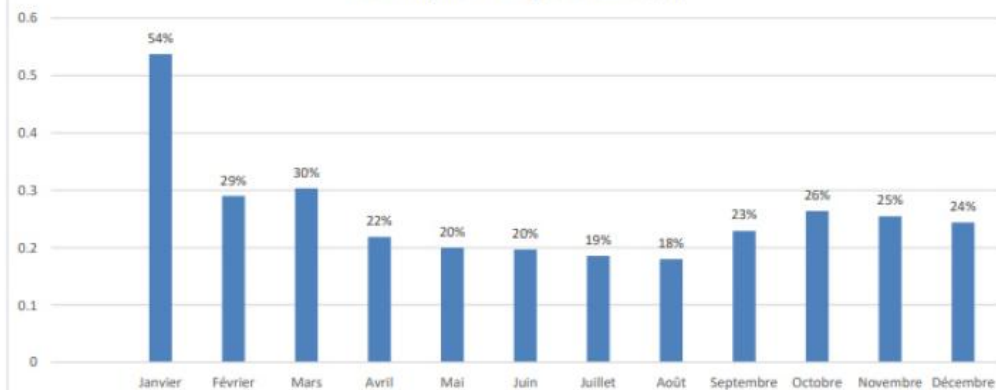
Impact ECPI global par temps sec

Volume d'eaux claires parasites :
Ratio par km :

56 m3/j

3.1 m3/j/km

Taux moyen d'ECPI global en TS (%)



Impact ECPM

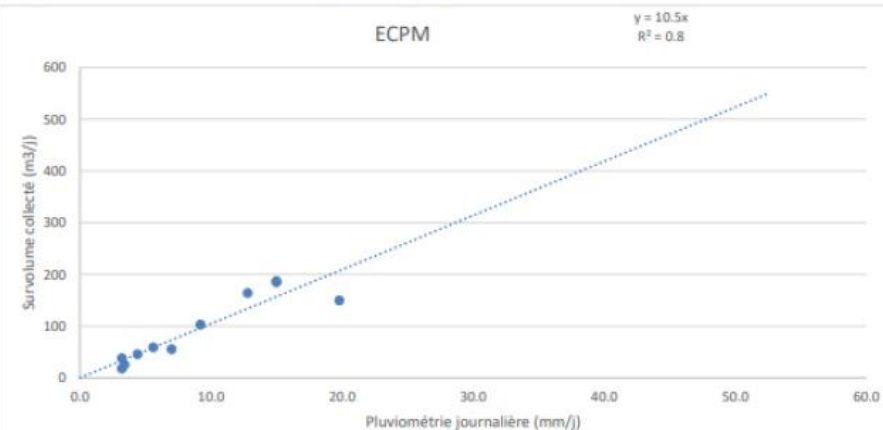
Surface active pluviale raccordée :
Ratio par km :

1.0 ha

10046 m²

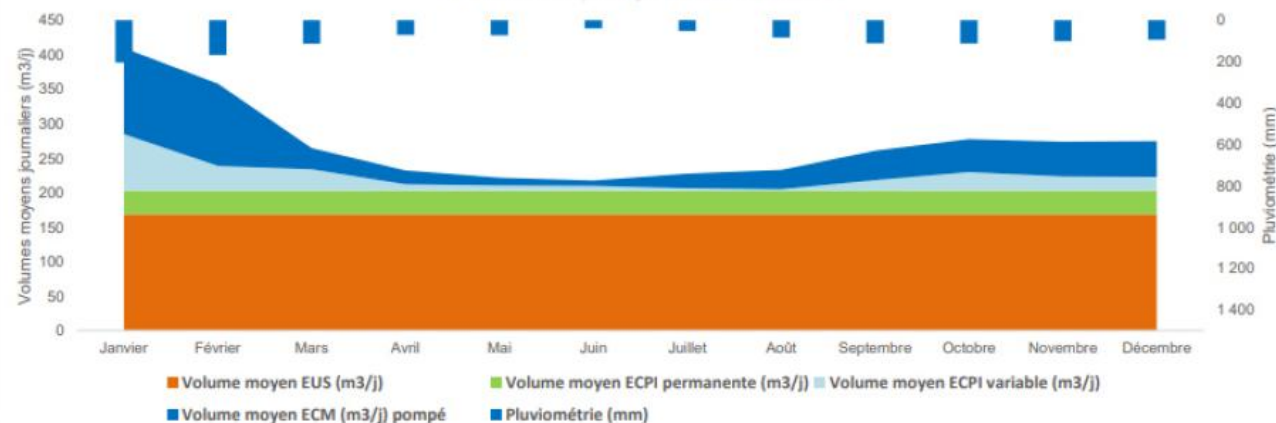
0.05 ha/km

ECPM

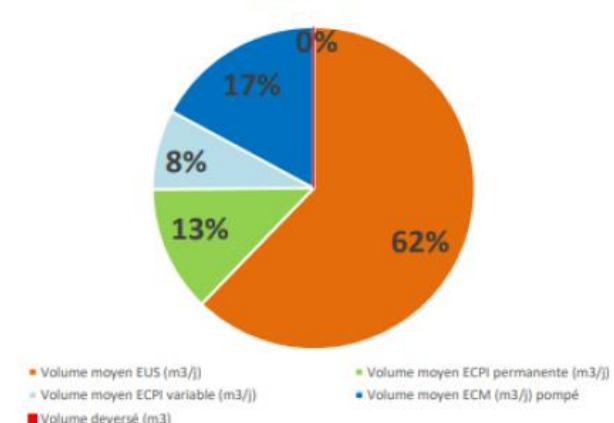


Bilan annuel

Volumes moyens journalier mensuels



Bilan annuel



II.3.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 21 contrôles de branchement menés sur la commune (17 dans le cadre de mutations foncières, 4 contre visites). A noter qu'en 2024, de nombreux contrôles de conformité en lien avec la réhabilitation des réseaux des rues Messinou et Menou ont été menés directement par la collectivité via son prestataire TPAE (résultats présentés dans le RPQS de la collectivité) ;
- Le taux de conformité n'est pas précisé ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat, mais un recensement des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques ou assimilés a été mené. Ce recensement, complété par les données du service développement économique de la CCPL, permettra le déclenchement de contrôles systématiques par le prestataire TPAE au titre de l'exercice 2025 – 2026 ;
- Un taux de mensualisation de 52 % ;
- Un taux d'impayés de 2,5 % ;
- 20 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 20,08 unités pour 1 000 abonnés.
- Aucun débordement chez les usagers à déplorer au titre de l'année 2024.

II.3.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'assainissement					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			119,17	122,61	
Abonnement		23,73	23,05	23,73	
Consommation	120	0,824	96,12	98,88	
Part collectivité			116,84	124,98	
Abonnement		14,58	13,64	14,58	
Consommation	120	0,920	103,20	110,40	
Organismes publics			19,20	10,32	
Modernisation réseaux	120		19,20	0,00	
Performance système ass	120	0,086		10,32	
Total HT			255,21	257,91	
TVA (10%)			25,52	25,79	
Prix 120 m³ - Total TTC			280,73	283,70	1,06%
Prix TTC du service au m³			2,34	2,36	1,06%

On note une hausse en 2024 très limitée sur ce périmètre (+1 %), essentiellement liée à la faible augmentation de la part collectivité, déjà proche du tarif cible visé par cette dernière dans sa trajectoire tarifaire d'harmonisation.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des recettes de surtaxe en hausse (+ 10 k€) du fait de l'augmentation du prix de l'abonnement et de la part variable (délégataire et collectivité) ;
- Une augmentation des dépenses d'exploitation (+25 %), découlant de 3 facteurs :
 - Une hausse de 22 k€ du coût de l'électricité ;
 - Une hausse du temps passé au contrat (suivi de travaux Messinou / Menou) ;
 - Une hausse du coût lié au traitement des boues avec le SMH ;
- . Le déficit cumulé au contrat à fin 2024 est de -96 k€ (-36 k€ pour la seule année 2024). La projection à fin 2025 donne un déficit prévisionnel de -30 k€, soit une projection cumulée à fin 2025 à -126 k. Les discussions relatives au protocole de fin de contrat permettront probablement de résorber partiellement ce déficit.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024 PLOUVORN - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2023	2024
	Total €	Total €
RECETTES ASST	156 220	169 413
VENTE D'ASSAINISSEMENT	146 193	155 934
Abonnement	21 181	23 166
Consommation	53 836	57 258
Surtaxe	59 979	63 593
Agence de l'eau (modernisation)	11 198	11 916
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES	10 027	13 479
REVERSEMENTS	- 71 177	- 75 510
Surtaxe	- 59 979	- 63 593
Agence de l'eau (modernisation)	- 11 198	- 11 916
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 044	93 903
CHARGES D'EXPLOITATION	100 231	133 378
ETUDES	-	99
EXPLOITATION	65 343	99 468
Exploitation des réseaux	13 760	11 452
Exploitation des installations	44 341	78 682
Frais d'analyse	4 493	5 707
Astreinte	2 750	3 627
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	12 469	13 406
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES	9 327	8 964
RELATION USAGERS	13 570	10 345
EMPRUNTS	-	-
LOYERS	6 739	6 597
Centre d'Exploitation Kerlaurent	1 451	1 309
Système Informatique	2 510	2 510
Véhicules	2 778	2 778
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	- 7 217	- 5 501
Structure	1 647	1 647
Créances irrécouvrables	99	-
Dot. aux dépréciations des créances	- 1 055	-
Fonds de solidarité logement	-	1 697
Provision Prog de Renouvellement install	- 7 908	- 8 845
IMPOTS, TAXES	-	-
CAF DU CONTRAT	- 15 188	- 39 474
PARTICIPATION A L'IS	977	123
INVESTISSEMENTS	-	-
SUBVENTIONS	-	-
DISPONIBILITES DU CONTRAT	- 16 164	- 39 597
CUMUL	- 56 714	- 96 311

II.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévé et Saint Vougay

II.4.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par trois éléments saillants :

- Prise de compétence assainissement de la CCPL ;
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour le redimensionnement de la station d'épuration communale et intégration d'une file boues complète sur site ;
- Campagne de levé du tampon a été réalisé en octobre/Novembre 2024, les 240 tampons ouverts et annotés afin de dresser un diagnostic visuel de leur état et de celui du réseau. Cela a permis d'orienter les recherches d'eaux claires parasites vers le secteur Nord.

II.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Suez eau France comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en octobre 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, contrôle des installations intérieures, changement de maîtrise d'ouvrage, extension du périmètre d'exploitation à la commune de Saint Vougay (semi -collectifs) et intégration de la file boues au périmètre d'exploitation en lien avec la sortie de la compétence boues du SMH.

La commune totalise **728 abonnés** pour **47 640 m3 d'eau facturés** et **77 673 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 17,2 km dont 349 ml en refoulement. Les matériaux ne composent essentiellement de PVC et de fonte dans une moindre mesure (1 502 ml). Les diamètres et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le patrimoine comporte également 725 branchements, 365 regards et 1 poste de relèvement.

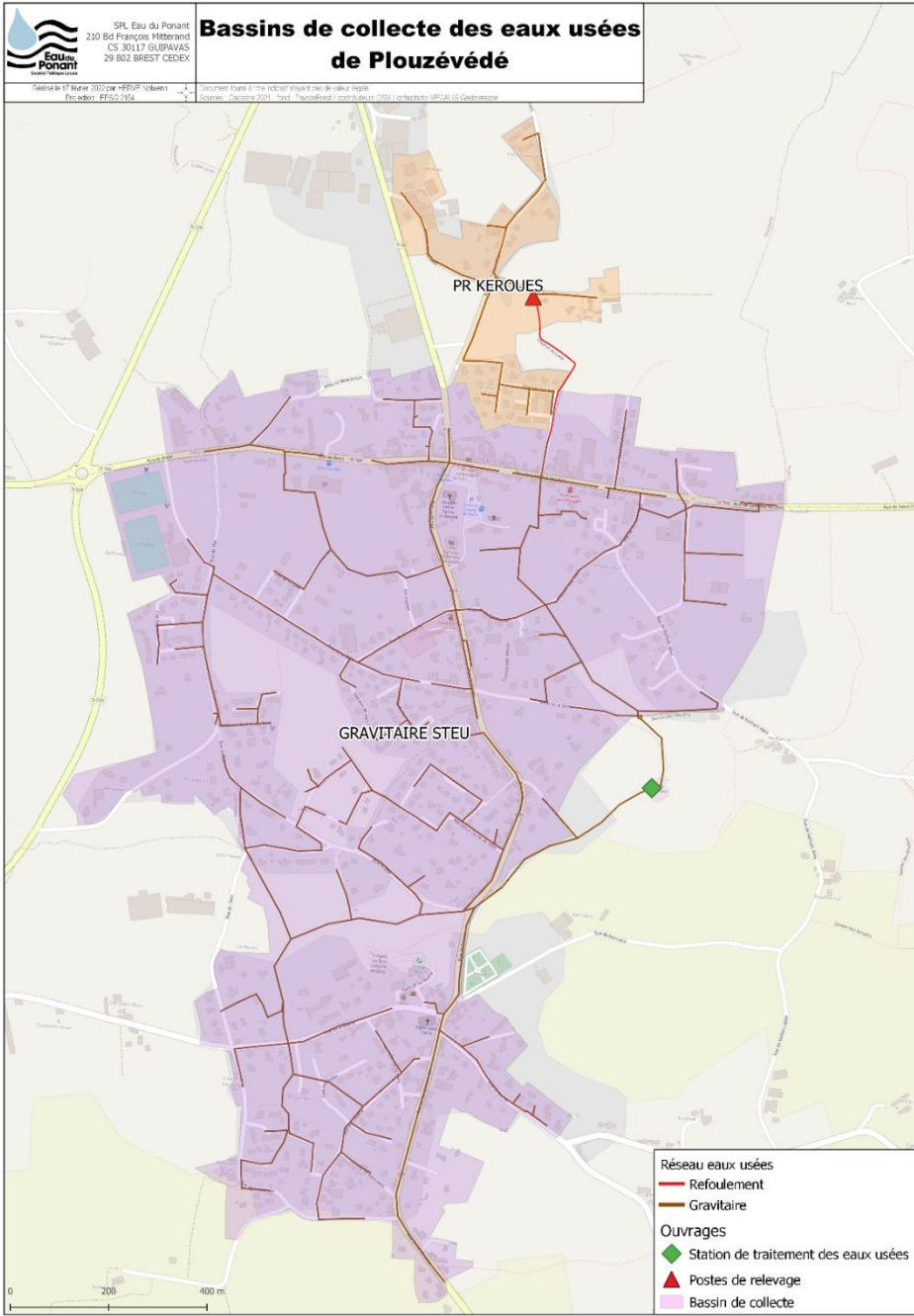
Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

PR + STEU	
Surface (ha) : 154	
MR : Ruisseau Le Ham	
TOTAL EH	1206

Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	144
Linéaire réseau (ml)	15 120
Nb abonnés AC	608
Charge organique (EH)	1111

PR Keroues	
Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	10
Linéaire réseau (ml)	1 520
Nb abonnés AC	52
Charge organique (EH)	95

Légende
Linéaire de réseau : Hors branchement
MR : Milieu récepteur



II.4.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Aucune ITV réalisée en 2024 car un rattrapage contractuel important avait été mené en 2023, notamment en lien avec le SDA porté par la collectivité ;
- 10 km de réseau inspecté de manière visuelle, en lien avec les levés de tampons ;
- Aucun curage curatif nécessaire en 2024, et une légère diminution de 15 % du linéaire de curage préventif (2,8 km) ;
- Curage du PR Keroues à 2 reprises dans l'année 2024 assorti de 3 désobstructions ;
- Que les contrôles réglementaires des installations ont été réalisés entre mars et octobre 2024 (armoire de commande du poste de relèvement, armoire électrique, extincteur et potences de la station de traitement) ;
- Un bilan énergétique relativement stable sur la station (57,5 MWh) et sur le poste de relèvement (1 433 kWh) ;
- Une consommation de réactifs en baisse de 12 % s'agissant du FeCl₂ (7,8 tonnes en 2024) ;
- 7 désobstructions sur l'année, toutes réalisées sur des branchements ;
- 102 réponses aux DT / DICT (guichet unique).

II.4.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

Charge hydraulique	
Plouzévédé	70 486 m3 de volume collecté et 77 673 m3 d'eau traitée rejetée, soit un rendement hydraulique de 91,7 %

Conformité par paramètre										
STEU DE PLOUZÉ VÉDÉ	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibilités	Conformité analytique	Conformité générale
AP 22-06-2007	DBO5	56,26	4,25	0,61	99	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	DCO	164,01	28,5	4,1	98	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	MeS	96,67	7,75	1,12	99	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	NGL	15,58	7,7	1,11	93	0	0	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	NH4	15,14	3,11	0,45	97	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	NTK	15,55	4,05	0,58	96	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	P total	2,02	1,22	0,18	91	0	1	0	Oui	Oui

Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les 4 bilans épuratoires réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- Aucun déversement en tête de station (point A2) ce qui constitue une amélioration par rapport à l'exercice 2023 bien que la mesure sur ce point reste à fiabiliser ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation via l'unité mobile de déshydratation du SM Horn. Le tonnage annuel 2024 est porté à 21,7 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis (Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn). La production de boues et le ratio énergétique sont cohérents ;
- Une charge hydraulique en baisse d'environ 11 % par rapport à 2024 pour une pluviométrie similaire ;
- Le dépassement régulier de la capacité nominale hydraulique ;
- Charge organique (DBO5) : l'augmentation de 2023 n'est pas confirmée. En 2024, charge organique similaire à 2022 ;
- Une consommation de réactif de déphosphatation satisfaisante mais une réduction reste possible ;
- Une eau épurée d'excellente qualité.

II.4.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Renouvellement de la sonde de sortie, du transmetteur de sortie, de la boîte à clés et de la pompe de relevage en entrée de STEP, pour un montant global de 3 190 € ;
- La collectivité a quant à elle lancé les études de MOE de redimensionnement de la station communale, incluant un élargissement du périmètre aux communes limitrophes de Saint Vougay et Trézilidé (100 k€).

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul.

II.4.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 410 contacts clientèle sur l'année (dont 321 prises de contact par téléphone) dont 44 réclamations majoritairement liées à la facturation ;
- Un taux de prise d'appel de 87 %, en hausse de 6 points par rapport à 2023 ;
- 13 contrôles de branchement menés dans le cadre de mutations foncières et 4 dans le cadre d'enquête liées au fonctionnement du réseau ;
- 1 intervention en astreinte : nature non précisée dans le RAD ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré ;
- 1 demande d'abandon de créance au titre de 2024 et 1 demande de FSL acceptée correspondant à un montant d'abandon de créance de 186 € ;
- Un taux d'impayés de 0,78 % très en-dessous du taux de 2 % de l'année passée ;
- Un taux de créance irrécouvrable de 1,54 %, correspondant à un montant de 3 429 €
- Un taux de réclamation de 8,2 pour 1 000 abonnés ;

II.4.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :



SIRET émetteur : 41003460702587

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ

 urgence 24h/24
 0977 401 116
APPEL NON SURTAXÉ

 SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Nouvelle Réforme Agences de l'Eau applicable au 1er janvier 2025. Pour en savoir plus : <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances> Veuillez consulter votre facture Partie "Organismes Publics"

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client :	98-2892690060
identifiant * :	6684
facture n° :	F120-0175583



PLOUZEVEDE 120 M3 RAD ASST
AGC CREIL
RUE BUHL
60100 CREIL

Service de l'Eau et de l'Assainissement de votre commune

SPECIMEN 120 M3		6 Mars 2025
	m ³	montant TTC
Votre abonnement		44,24 €
Votre consommation	120 m ³	251,85 €
Net à payer		296,09 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 07 mars 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Collecte et traitement des eaux usées :	96 %
Organismes publics :	4 %

Adresse desservie :	SPECIMEN 120 M3 RAD
PLOUZEVEDE 120 M3 RAD ASST	29440 PLOUZEVEDE

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			258,86		284,74
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	23,48	23,48	10,0	
Part Communauté de Communes du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	16,74	16,74	10,0	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,7720	92,64	10,0	
Part Communauté de Communes du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	1,05	126,00	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			10,32		11,35
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
Performance des systèmes d'asst collectif (Ag eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,0860	10,32	10,0	
TOTAL HT			269,18		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,91		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					296,09
Net à payer					296,09 €

S'agissant de la facture 120 m³, on note une augmentation, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire et à la modification de périmètre du contrat intégrant désormais Saint Vougay. A noter que la commune avait modifié son tarif antérieurement au transfert pour tenir compte de la trajectoire tarifaire prévue par la CCPL à compter de 2024. La modification de la ventilation entre la part fixe et la part variable est notamment à mettre en avant, au bénéfice d'un renforcement de la part variable.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une augmentation des produits du délégataire de 21 %, passant de 142 k€ en 2023 à 172 k€ en 2024. Cette augmentation est cependant essentiellement marquée par la hausse des recettes perçues pour le compte des collectivités et organismes de l'Etat (intervenant ensuite en dépenses dans la comptabilité du délégataire). Abstraction faite de ce poste de recettes, la variation des produits du délégataire est ainsi ramenée à une baisse globale de 3 %. Cette baisse s'explique par une diminution sensible des produits sur travaux de branchements 3 000 € en 2024 contre 8 000 € en 2023) ;
- Les charges du délégataire affichent une baisse maîtrisée de 3,4 %, alors que cette baisse est en réalité plus marquée au regard de la prise en compte de l'augmentation des produits reversées aux collectivités et organismes de l'Etat (voir commentaire supra). La baisse est cependant notable sur les postes suivants :
 - 9 000 € sur la sous-traitance, à expliquer par le délégataire, mais sous doute en lien avec la baisse de la volumétrie travaux en 2024, comparativement à 2023, année au cours de laquelle la station de traitement avait fait l'objet de nombreuses améliorations ;
 - Analyses : le RAD 2023 faisait état de 7 bilans épuratoires contre 4 en 2024 ;
 - 8 000 € sur les autres dépenses d'exploitation (engins et véhicules, informatique, assurances...) ;
 - Les pertes sur créances irrécouvrables multipliées par 10 entre 2023 et 2024 ;
 - Le personnel, dont les charges affectées au contrat ont été diminuées quasiment de moitié – à expliquer par l'exploitant.

A - PLOUZÉVÉDÉ

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	141 926	172 079	21,2%
Exploitation du service	57 526	60 316	
Collectivités et autres organismes publics	76 063	108 363	
Travaux attribués à titre exclusif	8 132	3 189	
Produits accessoires	205	212	
CHARGES	192 107	185 625	-3,4%
Personnel	50 066	29 592	
Energie électrique	9 849	7 680	
Produits de traitement	2 921	5 800	
Analyses	1 063	874	
Sous-traitance, matières et fournitures	19 539	10 728	
Impôts locaux et taxes	210	108	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	22 402	14 626	
• télécommunication, postes et télégestion	598	609	
• engins et véhicules	5 979	4 597	
• informatique	7 871	5 468	
• assurance	345	345	
• locaux	2 598	1 865	
Contribution des services centraux et recherche	2 173	2 103	
Collectivités et autres organismes publics	76 063	108 363	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	3 170	343	
• fonds contractuel	4 247	4 582	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	357	365	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	352	316	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	173	1 042	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-479	-894	
Résultat avant impôt	-50 182	-13 546	73,0%
RESULTAT	-50 182	-13 546	73,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

II.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau et Lampaul Guimiliau

II.5.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par quatre éléments saillants :

- Les diffuseurs de la file B de la station ont été renouvelés en juillet 2024. Les réparations sur le pont racleur ont été réalisées au mois de février 2025. Un débordement au niveau de l'épaisseur de la station s'est produit le 7 juillet en raison du dysfonctionnement d'une électrovanne, cette dernière a été renouvelée ;

- Un gros épisode pluvieux de 49.5mm a eu lieu le 17 janvier 2024 et a entraîné un déversement en tête de station. Le bassin d'orage était plein. La mise en place d'un second bassin est à l'étude par la collectivité ;
- Des investigations via des tests à la fumée ont été réalisées vers la place Lyautey et ont permis de condamner un délestage entre le réseau pluvial et assainissement. D'autres campagnes sont prévues en 2025 notamment dans le quartier Pouliquen. 2 déversements de la station au milieu en 2024, signalés à la police de l'eau ;
- Changement de maîtrise d'ouvrage.

II.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

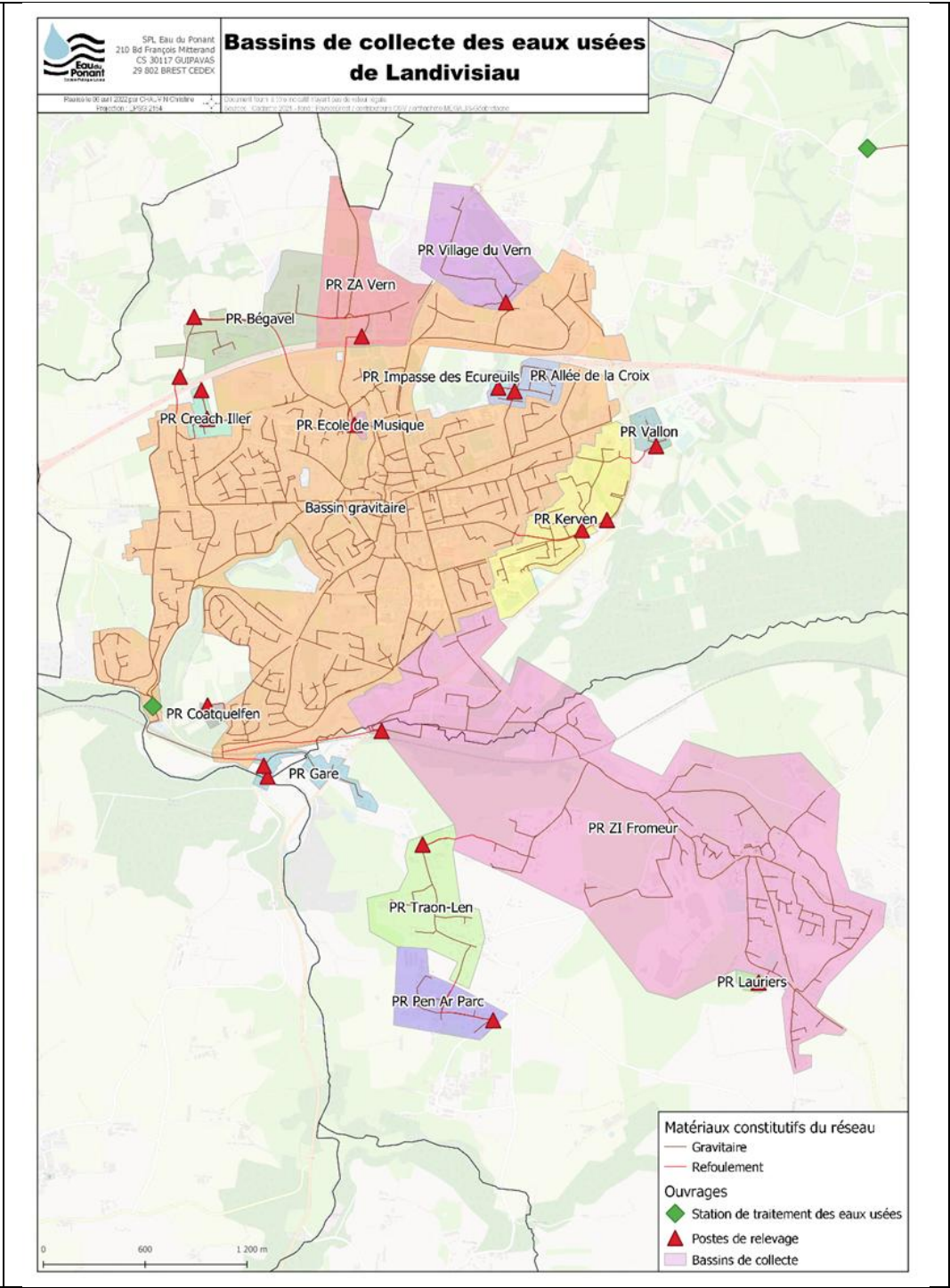
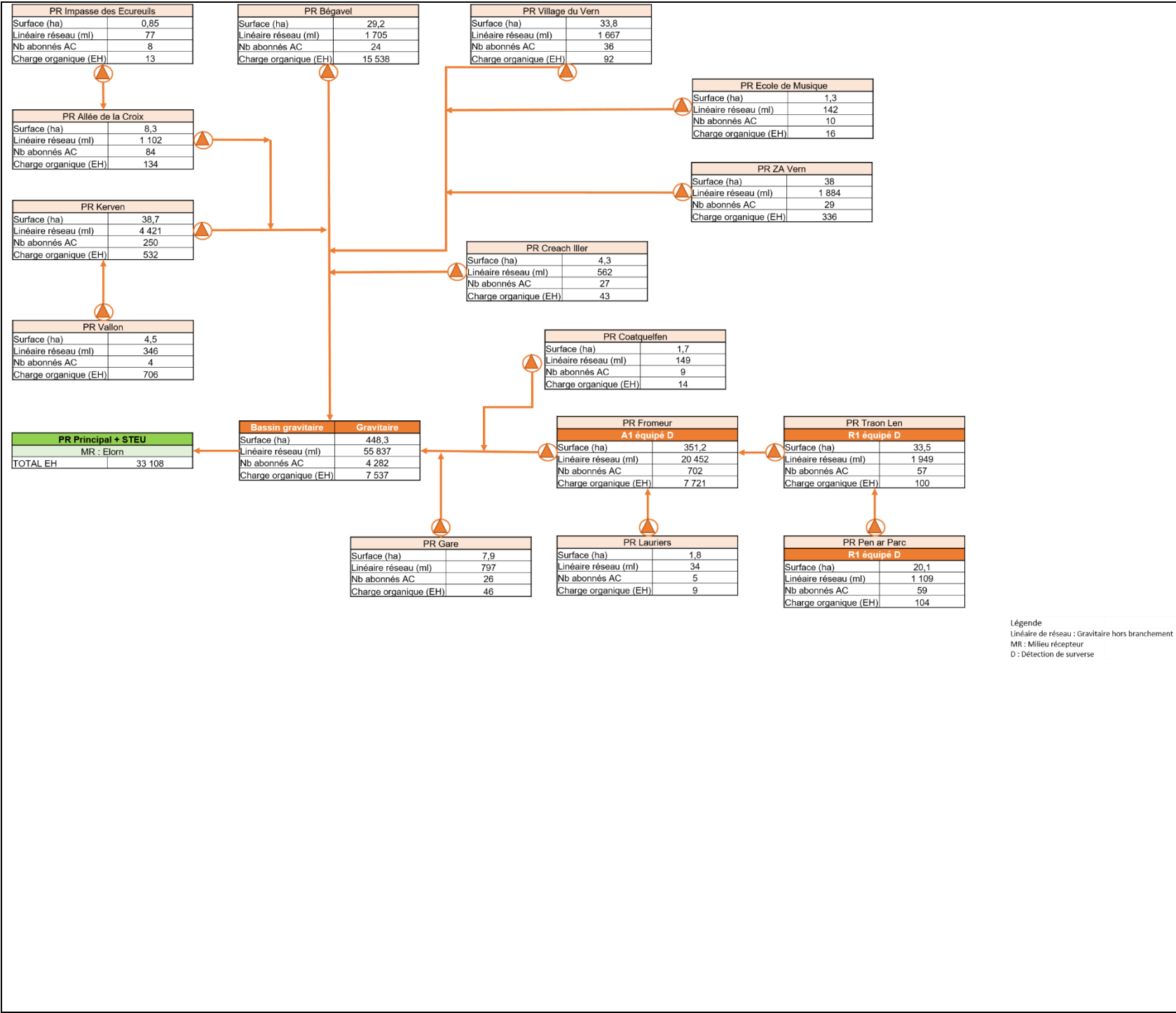
Un avenant au contrat initial a été passé par l'ex syndicat SIALL en mars 2020 pour intégrer la prise en compte d'une nouvelle technique de réparation et d'étanchéité des jonctions de branchements et a modification du plan de renouvellement.

A ce contrat sont associées des conventions :

- 4 conventions de rejets d'effluents industriels concernant les sites de Kristen, CEB, SILL et résidence Saint Michel ;
- 2 conventions de traitement de boues contractées avec la commune de Plounéventer (cependant arrivée à échéance) et compostage avec Valorg elorn.

Les communes totalisent **5 791 abonnés** (population raccordable de 11 500 habitants) pour **938 601 m3 d'eau facturés (+ 12 % par rapport à 2023) et 1 239 622 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 98,8 km dont 5,1 km en refoulement. Les matériaux se composent essentiellement d'amiante ciment (28 %) et de matériaux qualifiés de « autres » (42 %) indiquant l'absence de renseignement sur cette thématique dans le SIG. La majeure partie du patrimoine réseau est en diamètre compris entre 200 et 400. Les dates de pose des équipements réseaux sont précisées dans le RAD en annexe, sans histogramme permettant de visualiser l'âge du patrimoine. Le patrimoine comporte également 1 bassin de rétention et 1 lagune, ainsi que 2 133 tampons.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



II.5.3. Bilan d'exploitation

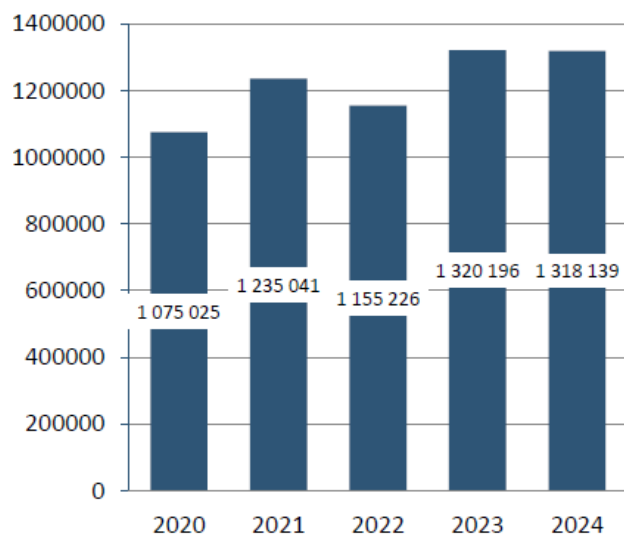
Le bilan de l'exploitation montre :

- 1 679 ml d'ITV réalisés, dont plus d'1 km allée de la Croix en lien avec les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable menés par la collectivité, et 300 ml rue du Général de Gaulle, consécutives aux travaux sur réseaux d'eau potable et assainissement du centre-ville, la rue du Gaulle étant située immédiatement en aval ;
- Une diminution du linéaire de curage à concurrence de 3,7 km sur l'exercice 2024 avec 5 interventions sur la rue de Gaulle à Landivisiau, correspondant à un linéaire cumulé de 700 ml ;
- 17 interventions d'entretien sur les 16 postes de relèvement des deux communes ;
- 32 interventions de désobstructions (triplement par rapport à 2023) dont 2 rue Bellevue à Landivisiau, 2 rue Richet, 2 dans la zone du Fromeur et 6 rue de Gaulle (points à surveiller) ;
- 1 déversement identifié depuis le système de collecte (point A1 du PR Fromeur) en janvier 2024 avec un temps de déversement inférieur à 2 heures. Les points R1 des PR Traon len et Pen ar Parc sur Lampaul n'ont en revanche pas déversé. Une étude sur la mise en place d'un groupe électrogène au PR Fromeur est programmée en 2025 pour permettre d'éviter le déversement en cas de coupure électrique. En complément, pour limiter les déversements depuis le système de collecte, des investigations à la fumée ont été réalisées place Lyautet (3 km) et ont permis de condamner un délestage entre le réseau pluvial et l'assainissement. D'autres campagnes sont prévues en 2025, notamment dans le quartier Pouliquen, sujet aux infiltrations d'eaux claires ;
- 3 réparations de casses sur branchement ;
- 28 interventions de maintenance répertoriées, toutes curatives et majoritairement sur Landivisiau (25) ;
- Tous les contrôles réglementaires sur les installations électriques (7), les appareils de levage (17) et les ouvrants automatiques (2) ont été réalisés en octobre 2024 ;
- Un bilan énergétique en baisse par rapport à 2023 (604 MWh) ;
- 9 points noirs identifiés sur le réseau : non précisés ;
- Une consommation de réactifs de 0,7 tonnes s'agissant du FeCl_2 ;
- Que l'étude de diagnostic permanent fait état de 4 sous bassins de collecte sensibles aux eaux parasites permanentes : Traon Len, STEP de Landivisiau, PR Fromeur / sonde de Pont croix, sonde de Kerdeven. 4 sous bassins de collecte sont quant à eux plus sensibles aux eaux parasites météoriques : Laurier, Kerdeven, Fromeur et Traon len. La période étudiée pour ce diagnostic des eaux parasites est caractérisée par une pluviométrie cumulée de 1 289 mm, supérieure à la moyenne des 7 dernières années (1 126 mm), avec globalement de faibles précipitations, mais beaucoup plus élevées en été. L'ensemble du système de collecte associé à la STEP est parasité à 54 % (dont 29 % d'eaux parasites d'infiltration et 25 % d'eaux de captage).

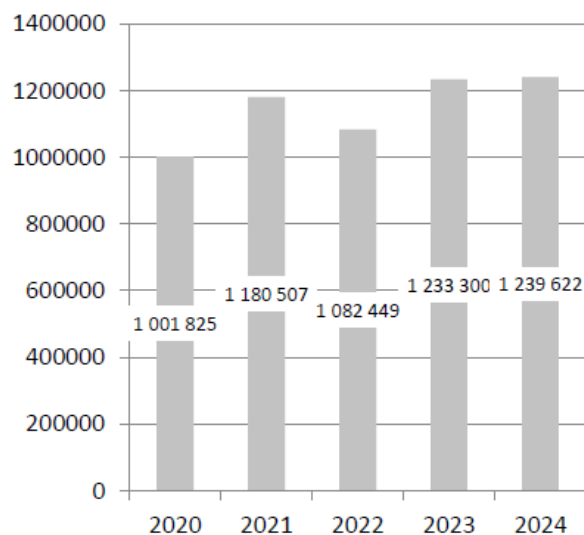
II.5.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

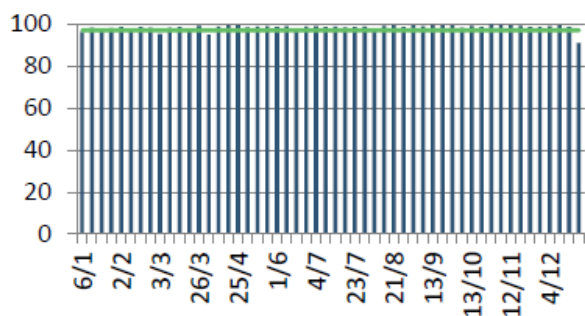
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



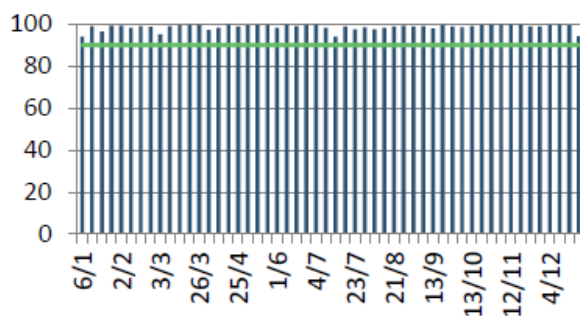
**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



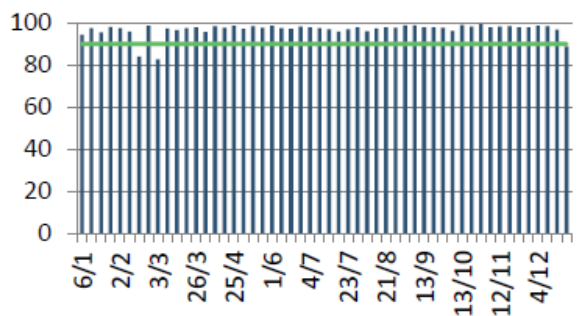
Rendement DBO5 en %



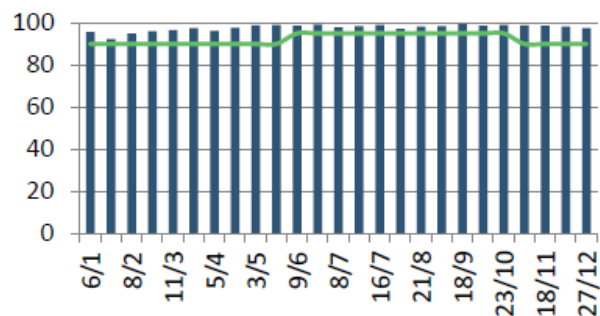
Rendement MES en %

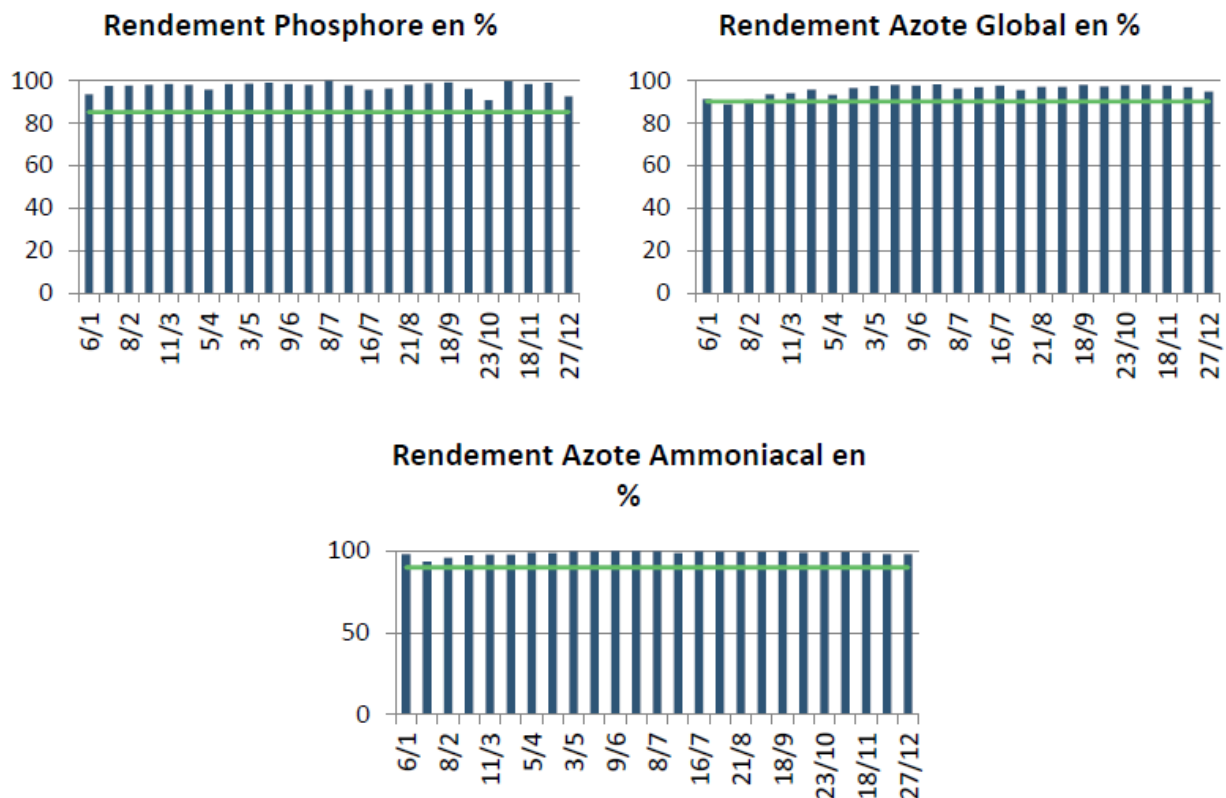


Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldahl en %





Pour l'année 2024, les éléments à retenir sont les suivants :

- La charge hydraulique moyenne annuelle de la station enregistrée en 2024 par rapport à la capacité nominale est de 83,76 %. Le charge polluante en DBO5 est pour l'exercice 2024 de 39,7 % par rapport à la capacité nominale de la station fixée par arrêté préfectoral ;
- La charge entrante moyenne est de 945 kg de DBO5/j. Cela représente 41 % de la charge nominale de la station avec un pic à 93 % de sa capacité mais cette valeur doit être pondérée au vu du débit > 8 000 m3 ;
- Les 52 bilans épuratoires, réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station, sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- Le suivi du milieu récepteur montre des concentrations sur les différents paramètres suivi entre l'amont et l'aval du rejet de la station stables, avec parfois même des concentrations en aval du rejet meilleures que celles mesurées en amont ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation sur site. Le tonnage annuel 2024 des boues est porté à 332 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis ;
- Les matières de vidange évacuées de la station constituent un tonnage de 754 m3 et proviennent exclusivement d'apports extérieurs, contre 41 024 m3 de refus de dégrillage ;
- En 2024, deux déversements à l'entrée de la station de Landivisiau ont été relevés. Le 17/01/2024 en raison d'une surcharge hydraulique importante (épisode pluvieux de 49,5 mm générant un apport conséquent d'eaux parasites). Ainsi que le 07/07/2024, causé par un dysfonctionnement d'une vanne du bassin d'aération, engendrant le débordement de l'épaississeur. Les deux alertes débordements ont été transmises à la DDTM. Il est rappelé qu'à ce jour la station d'épuration ne possède de point A2 et que la mise en œuvre d'un second bassin est à l'étude dans le cadre du raccordement des effluents supplémentaires de Plougourvest.

II.5.5. Bilan des investissements

Les investissements 2024 ont porté sur :

- Renouvellement des diffuseurs de la file B de la station ;
- Réparation sur le pont racleur de la station ;
- Dysfonctionnement d'une électrovane ayant généré un débordement au niveau de l'épaississeur : électrovane renouvelée depuis ;
- Renouvellement de l'armoire électrique du PR Ecole de musique (4 591 €), du PR Village du Vern (4 591 €) et du PR Coatquelf (4 591 €);
- Renouvellement de la télésurveillance sur le PR Vallon (2 820 €) ;
- Renouvellement de la pompe 1 du PR allée de la Croix (959 €) ;
- Renouvellement de l'hydroéjecteur de la STEP (3 984 €) ;
- Renouvellement des 4 agitateurs des bassins A et B (4 × 11 959 €) ;
- Renouvellement du surpresseur de la STEP (4 463 €) ;
- Renouvellement des vannes d'extraction des boues des bassins boues activées de la STEP (828 et 1 061 € respectivement) ;
- Le programme de renouvellement contractuel fait état d'une dotation annuelle 2024 actualisée à 52 978 € : sur cette dotation, 75 724 € ont été dépensés dans l'exercice ;
- Renouvellement du réseau de la place de l'Eglise (porté par la collectivité) ;
- 3 branchements neufs réalisés.

II.5.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 90 contrôles de conformités réalisés sur l'année dont 89 dans le cadre de mutations foncières et 43 % non conformes ;
- La liste des industriels raccordés est indiquée dans le RAD : 7 établissements sont recensés et soumis à convention de rejet ;
- Un taux d'impayés de 1,55 % correspondant à un montant de 31 362 € ;
- Une ligne dédiée prévue au contrat mise en place très tardivement et ayant conduit à un nombre important de réclamations parvenant directement à la collectivité : le fait de ne pas réussir à joindre l'exploitant a généré le non enregistrement des réclamations dans la base clientèle de Saur, à l'origine de valeurs biaisées ;
- Des problématiques de facturation liées à une relève tardive des compteurs d'une part, et à des interrogations relatives à la TVA en lien avec le reversement direct de la part collectivité assainissement à cette dernière d'autre part, ont conduit à la non facturation des abonnés sur le contrat en 2024. Les pénalités prévues au contrat ont en conséquence été appliquées par la collectivité à Saur (dans le cadre du suivi contractuel eau potable).

II.5.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMPAUL GUIMILIAU						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		296,17 € HT	325,79 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communautaire		Année 2025						14,58	10,00
Abonnement part SAUR		Année 2025						26,83	10,00
Consommation part Communautaire		Année 2025			120	0,9200	110,40		10,00
Consommation part SAUR		Année 2025		1 à 30	30	1,0350	31,05		10,00
				31 à 120	90	1,2580	113,31		10,00

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		10,32 € HT	11,35 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Loire-Bretagne		Année 2025			120	0,0860	10,32		10,00
300401402 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE									

Total Facture	337,14 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 306,49 €
TVA sur les débits : 30,65 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

S'agissant de la facture 120 m3, on note :

- Que la part abonnement de la collectivité est passée de 30 à 13,64 € / an, soit un facteur 2 lié à l'harmonisation tarifaire de la part collectivité ;
- Une légère augmentation de la part abonnement du délégataire (+ 2 €) ;
- Une augmentation de la part consommation du délégataire sur les deux tranches de consommation, conséquence de la formule d'actualisation prévue au contrat ;
- Une suppression des tranches de consommations pour la part collectivité (tarif unique appliqué quel que soit le volume consommé).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des recettes en baisse pour la part exploitant passant de 937 k€ à 781 k€ soit -17 %. L'exploitant devra expliquer cette baisse assez significative, sans doute liée à une baisse des volumes facturés, les problèmes de facturation évoqués supra dans la partie clientèle, ou à la baisse des produits accessoires ;
- Des charges en baisse de 1 734 k€ à 1 671 k€, soit -4 %. Cette baisse est consécutive à la diminution des charges de personnel (à expliquer par l'exploitant), la baisse des frais d'analyses et des autres dépenses d'exploitation ;
- La baisse la plus importante constatée est celle relative aux investissements en domaine privé (51,7 à 6,7 k€ entre 2023 et 2024) qui devra aussi faire l'objet d'une explication par l'exploitant ;
- Les charges liées à la garantie sont en augmentation de 22 à 137 k€ entre les deux exercices ce qui est expliqué dans le RAD avec le détail des interventions en renouvellement survenues dans le cadre de la garantie, contre des dépenses minimales en 2023 ;
- Le résultat passe in fine de 92 k€ à -121,6 k€, traduisant une baisse des recettes non compensée par la baisse des charges.

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2024

COLLECTIVITE

SIAL-ASST

ACTIVITE

Assainissement

En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en montant
PRODUITS	1 857,8	1 549,3	-308,5
Exploitation du service	937,4	781,4	
Collectivités et autres organismes publics	731,0	668,6	
Travaux attribués à titre exclusif	37,5	36,1	
Produits accessoires	151,9	63,2	
CHARGES	1 734,2	1 670,9	-63,3
Personnel	198,9	172,8	
Energie électrique	101,4	107,4	
Produits de traitement	15,4	23,2	
Analyses	25,2	19,8	
Sous-traitance, matières et fournitures	241,0	242,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	9,8	7,0	
Autres dépenses d'exploitation	116,4	92,7	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	7,5	4,4	
<i>Engins et véhicules</i>	32,4	24,9	
<i>Informatique</i>	49,0	35,9	
<i>Assurances</i>	4,2	2,2	
<i>Locaux</i>	13,6	12,8	
<i>Divers</i>	9,6	12,5	
Contribution des services centraux et recherche	158,1	117,0	
Collectivités et autres organismes publics	731,0	668,6	
<i>Part collectivité</i>	626,0	614,6	
<i>Autres organismes publics</i>	105,0	54,0	
Charges relatives aux renouvellements	72,8	190,5	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	22,1	137,5	
<i>Programme contractuel</i>	50,7	53,0	
Charges relatives aux investissements contractuels		44,2	
Charges relatives investissements du domaine privé	51,7	6,7	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	12,5	-21,7	
RESULTAT AVANT IMPOT	123,6	-121,6	-245,2
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	30,9		
RESULTAT	92,7	-121,6	-214,3

II.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau

II.6.1. Faits marquants

L'année 2024 est marquée par quatre éléments saillants :

- La substitution du produit de traitement de déphosphatation sur les stations de Commana et Guimiliau (Aquafer en remplacement du Fe Cl2) ;
- Remplacement de la cuve de chlorure ferrique fuyarde courant 2024 sur la station de Guimiliau ;
- Curage des lits de boues sur la station de Guimiliau ;
- Le transfert effectif de la compétence assainissement à la CCPL.

II.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation),

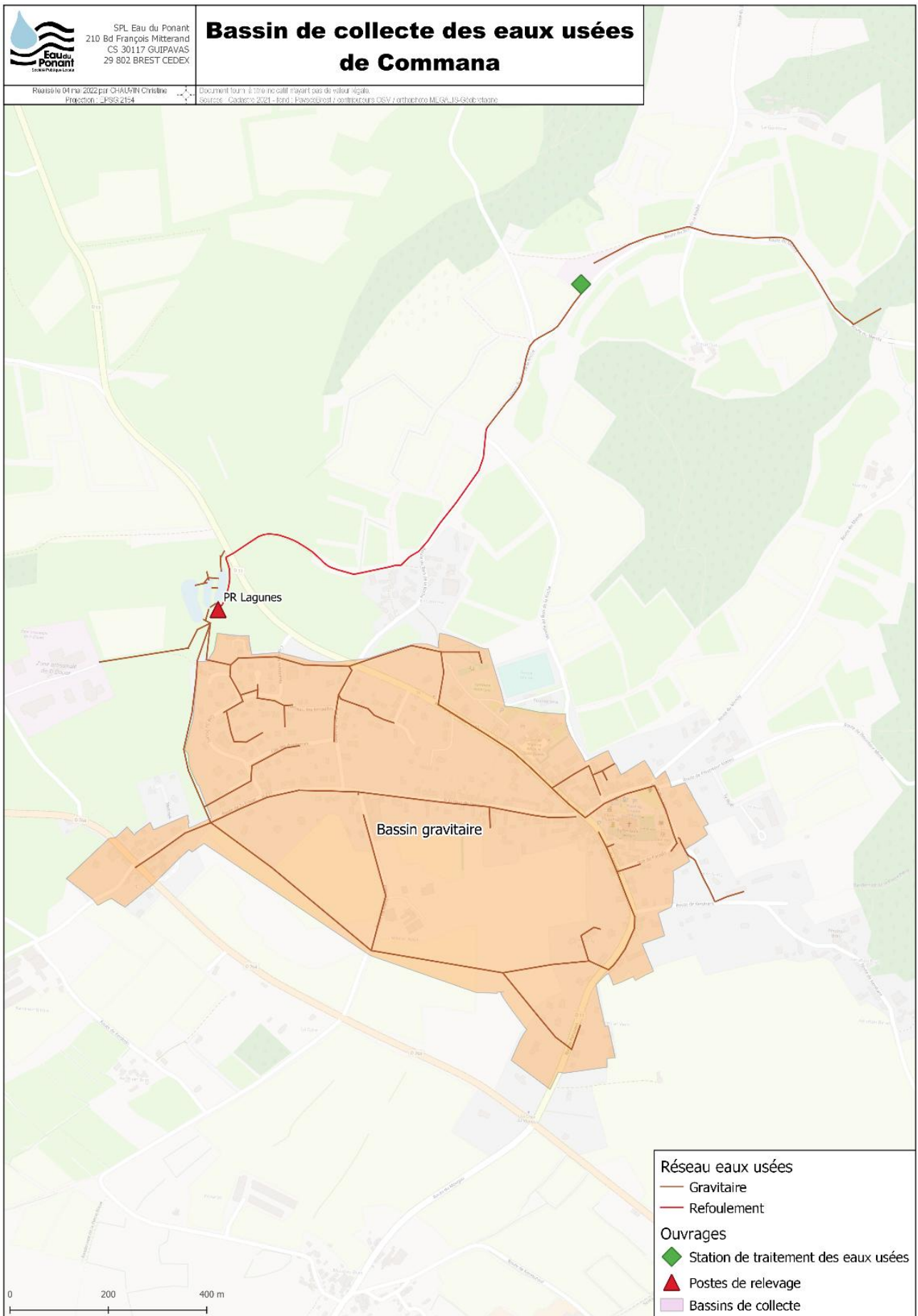
l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements, ainsi que les travaux prévus au contrat.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, changement de maîtrise d'ouvrage et modification des compétences inscrites au contrat, intégration de la nouvelle convention de traitement des eaux usées de la commune de Loca Eguiner Saint Thégonnec, dispositions relatives au personnel et modification de la part collectivité.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **607 abonnés** pour **41 165 m3 d'eau vendus**, en baisse de 15 % par rapport à 2023 (explication à fournir par l'exploitant). Le linéaire de réseau s'élève à 13,62 km dont 555 m en refoulement (à noter que le linéaire de réseau en refoulement est indiqué à 0 sur Commana alors qu'il existe un poste de refoulement vers la station depuis le site des anciennes lagunes) et présente un âge moyen de 9 ans. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 476 branchements cartographiés sont mentionnés (sans précision sur le nombre total de branchements) et 258 regards sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

Légende
 Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement
 MR : Milieu récepteur
 D : Détection de surverse



Bassins de collecte des eaux usées de Guimiliau

SPL Eau du Ponant
210 Bd François Mitterrand
CS 30117 GOUPIVAS
29 502 BREST CEDEX

Document fourni à titre indicatif l'aspect des données n'est pas garanti
Source : Copernic 2017 - Insee - Planorégion / Copernic 2017 / Copernic 2017 / Copernic 2017

Realisé le 21 avril 2022 par CHU-VN Christine
Projet : 2017-2018

PR Route de Kermat

Bassin gravitaire Guimiliau

PR Lotissement de la Penzé

PR Kerambloch

PR Lit d'eau

Réseau eaux usées
— Gravitaire
— Refoulement

Ouvrages
◆ Station de traitement des eaux usées
▲ Postes de relevage
■ Bassins de collecte

0 400 800 m

II.6.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement du SIEAC. Aucun déversement ou débordement n'est à déplorer sur 2024 sur le réseau en conditions normales, ni sur les stations. Seule la station de Commana est sujette au déversement du point A2 : comparativement aux 8 jours de déversements 2023, l'année 2024 n'est marquée par aucun enregistrement de volume déversé au milieu ;
- Aucune campagne nocturne ou test à la fumée réalisée en 2024 ;
- Que le linéaire d'ITV réalisé sur l'année compte 75 ml pour les deux communes ;
- Pas de point noir identifié sur le réseau ;
- Un bilan énergétique en hausse par rapport à 2023 (65 758 kWh soit + 2 %) ;
- Une consommation de réactifs beaucoup plus élevée sur les deux stations (4 887 kg de Fe Cl2 sur Commana contre 1 956 en 2023 soit + 60 % ; 5 723 kg de Fe Cl2 sur la station de Guimiliau contre 3 623 en 2023, soit + 37 %. La fuite sur la cuve de réactif de Guimiliau a néanmoins provoqué une dilution du produit par des entrées de pluie, rendant difficile le suivi des quantités réellement injectées ;
- Une production de 3,5 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 26,3 tonnes de boues produites par les 2 stations de traitement. Pour Commana, la comparaison interannuelle sera plus représentative entre les exercices 2024 et 2025 car la station a été mise en service en 2022 et a subi en 2023 un arrêt d'extraction prolongé en 2023. 2024 s'apparente donc à la première année de fonctionnement normal. Un important chantier d'évacuation des boues a été réalisé en 2024 sur la station de Guimiliau et se poursuit en 2025 de manière à avoir vidé l'ensemble des lits sur 3 ans. Le remplissage des lits de la station de Commana est pour l'heure pas suffisant pour engager la même démarche.

II.6.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

Rendements épuratoires					
	Rdt DCO %	Rdt DBO5 %	Rdt MES %	Rdt NTK %	Rdt NH4 %
Commana	96	99	97	95	96
Guimiliau	98	99	99	98	99

- La charge hydraulique sur chacune des stations est stable : on note cependant pour la station de Commana, une baisse de 3 % des volumes collectés en entrée de station alors que la pluviométrie est en hausse de 3 %. Cela traduit une faible sensibilité du système aux eaux claires parasites météoriques concomitante d'une baisse plus marquée des volumes d'eaux usées strictes entrantes (cela est bien en corrélation avec la baisse des volumes vendus observée sur 2024). S'agissant de la station de Guimiliau, les volumes en entrée de station ont augmenté de 5 % alors que la pluviométrie a chuté de 18 %. Cela est en cohérence avec l'augmentation des charges polluantes et donc avec l'augmentation des volumes d'eaux usées strictes entrant en station ;
- L'année 2024 est globalement marquée par une nette hausse des charges de pollution entrantes, d'autant plus marquée pour la station de Guimiliau. Sur cette dernière néanmoins, le faible

nombre de bilans rend difficile l'exploitation de cette tendance, qui devra être mieux étudiée par des bilans complémentaires en 2025 ;

- Pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques, les stations ont un bon rendement, ce qui assure le respect de la réglementation sur chaque période de l'année définie dans les arrêtés préfectoraux. On observe cependant une légère dégradation du rendement épuratoire des MES sur la station de Commana, à surveiller. La station de Guimiliau montre en revanche une très nette amélioration du rendement sur les paramètres azotés, probablement en lien avec l'augmentation de la production des boues. Le phosphore reste en revanche difficile à traiter sur cette station et la fuite sur la cuve de FeCl_2 a généré des difficultés d'exploitation. Le remplacement de ce réactif par l'Aquafer devrait permettre de limiter les variations de pH dans les bassins biologiques et mieux répondre à l'abatement du phosphore ;
- Le bilan des eaux claires de la station de Commana montre qu'elle est plus sensible aux eaux de nappe (16 m³ / j représentant en moyenne 21 % des apports en entrée) qu'aux eaux météoriques (0,1 ha de surface active représentant 8 % des entrées de station) ;
- Le bilan des eaux claires de la station de Guimiliau montre qu'elle est plus sensible aux eaux de nappe (24 m³ / j représentant en moyenne 22 % des apports en entrée) qu'aux eaux météoriques (0,2 ha de surface active représentant 11 % des entrées de station).

STEU Commana

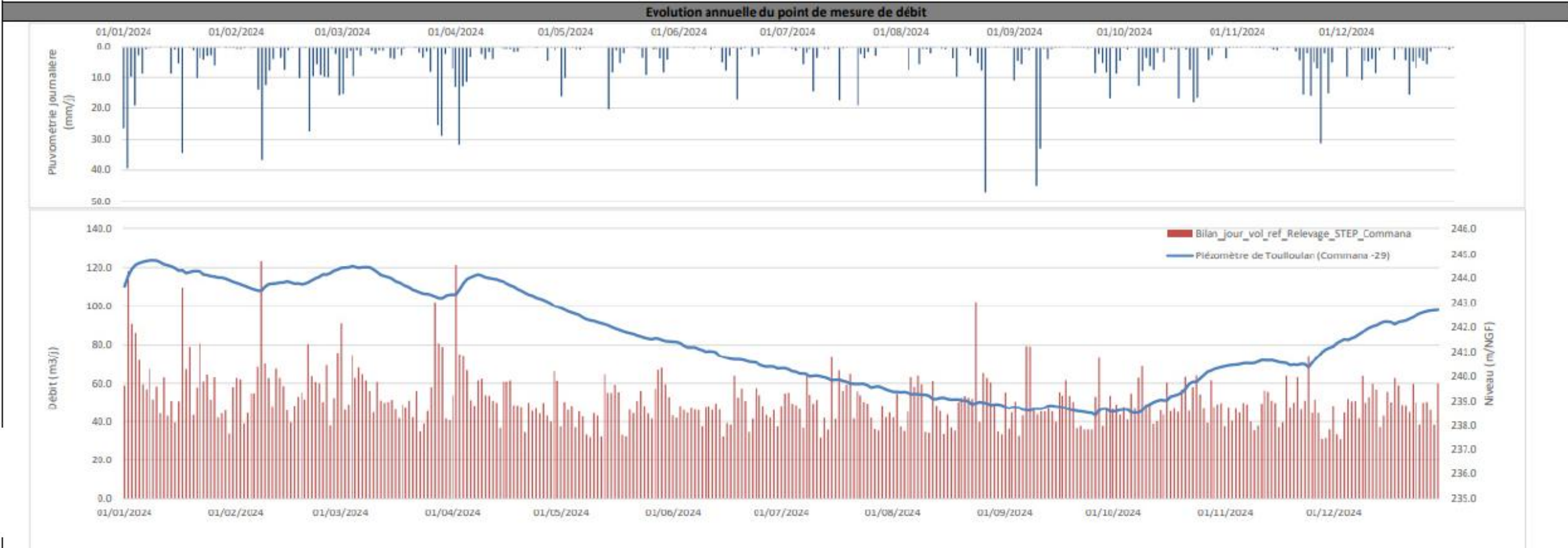
Annuel 2024	Bilan annuel EAUX PARASITES Bilan_jour_vol_ref_Relevage_STEP_Commana	
----------------	---	---

Données du :	01/01/2024
Au :	30/12/2024

Système d’assainissement : Commana

Linéaire de réseau gravitaire amont : 6.6 km
Capacité hydraulique du point : 100 m3/j

Indicateurs	Surface active	0.1 ha	Taux ECPI / volume traité	31%
Diagnostic	Taux surface active/km	0.02 ha/km	Débit ECPI global	1 m3/h
permanent	Taux ECPM / volume traité	9%	Taux ECPI global/km	2 m3/j/km



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Max annuel
Débit maximum enregistré (m3/j)	118	123	102	121	68	64	74	102	79	69	74	64	123
% capacité hydraulique	118%	123%	102%	121%	68%	64%	74%	102%	79%	69%	74%	64%	123%

Suivi des eaux claires parasites

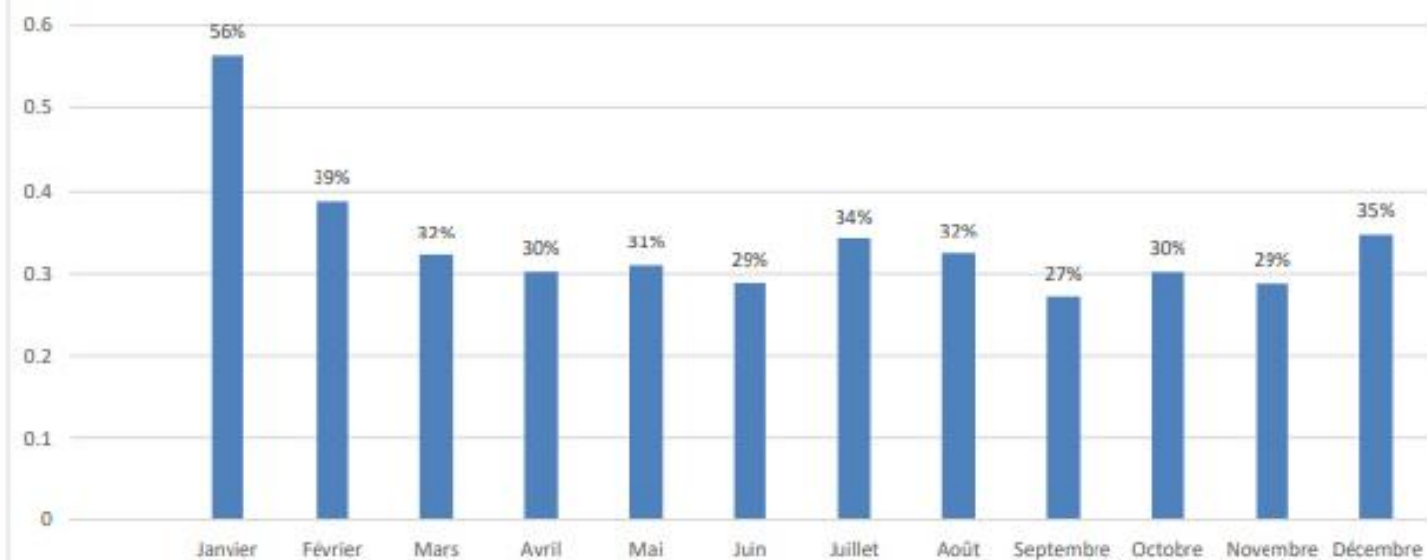
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne de l'année (m3/j)	Total annuel
Pluviométrie (mm)	192	193	136	115	84	46	81	99	166	124	111	103		1 450
Volume moyen TT (m3/j)	62	59	56	56	48	46	49	50	49	50	47	49	52	18 873
Volume moyen TS (m3/j)	47	50	51	48	43	46	47	45	48	48	42	49	47	17 151
Volume moyen EUS (m3/j)	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	12 611
Volume moyen ECPI permanente (m3/j)	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	4 111
Volume moyen ECPI variable (m3/j)	15	8	5	3	2	2	5	3	2	3	1	6	5	1 700
Volume moyen ECM (m3/j) pompé	6	8	8	8	4	1	2	5	4	3	3	2	4	1 626
Volume déversé (m3)												0		0
Taux moyen d’ECPI global en TS (%)	56%	39%	32%	30%	31%	29%	34%	32%	27%	30%	29%	35%	34%	

Impact ECPI global par temps sec

Volume d'eaux claires parasites :
Ratio par km :

16 m³/j2.4 m³/j/km

Taux moyen d'ECPI global en TS (%)



Impact ECPM

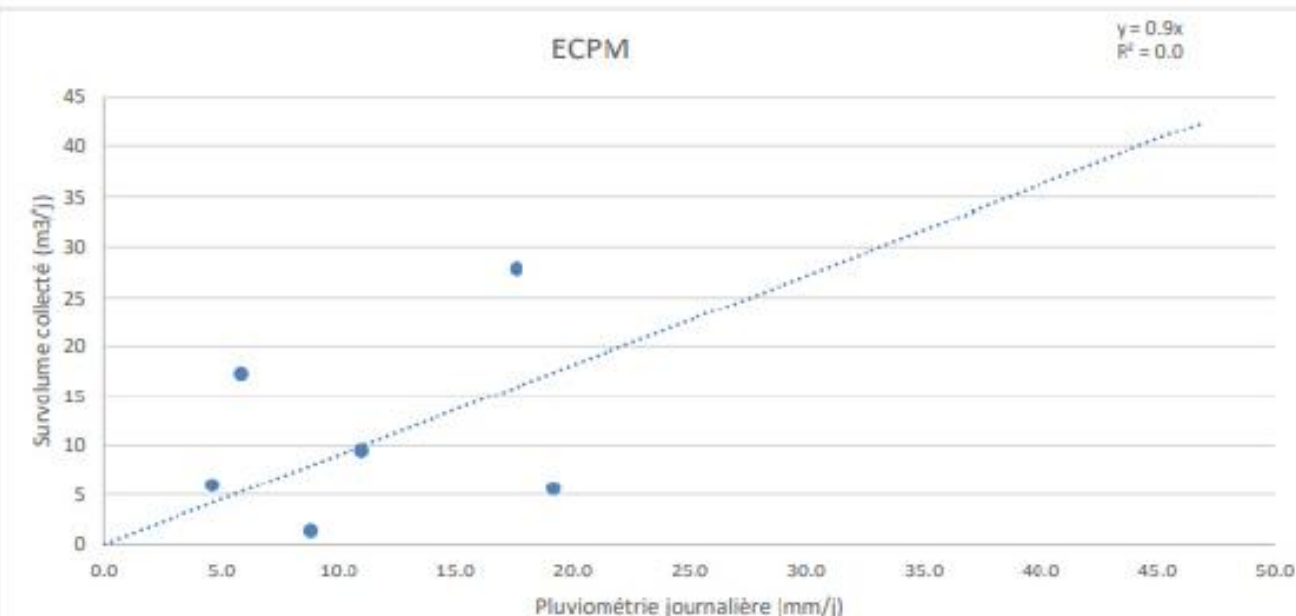
Surface active pluviale raccordée :
Ratio par km :

0.120 ha

1197 m²

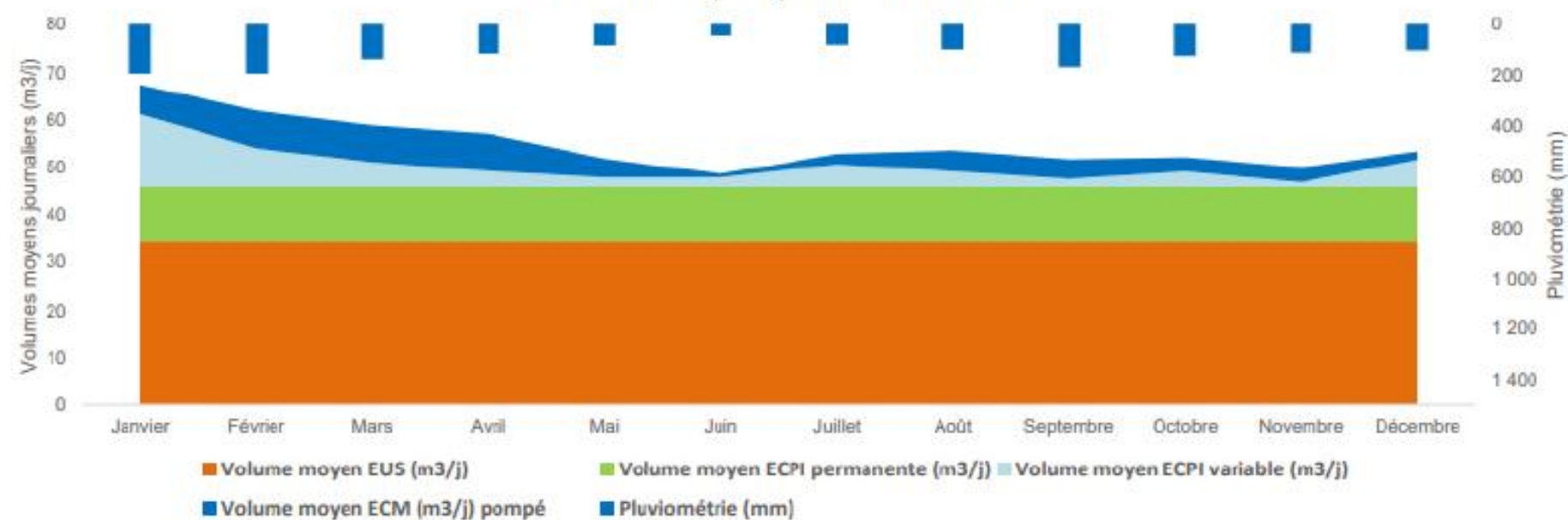
0.018 ha/km

ECPM

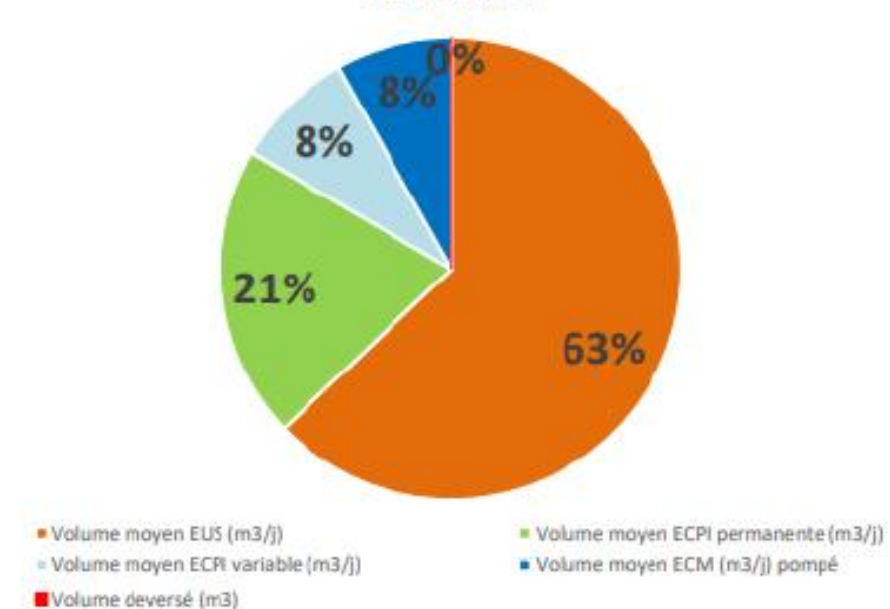


Bilan annuel

Volumes moyens journalier mensuels



Bilan annuel



STEU Guimiliau

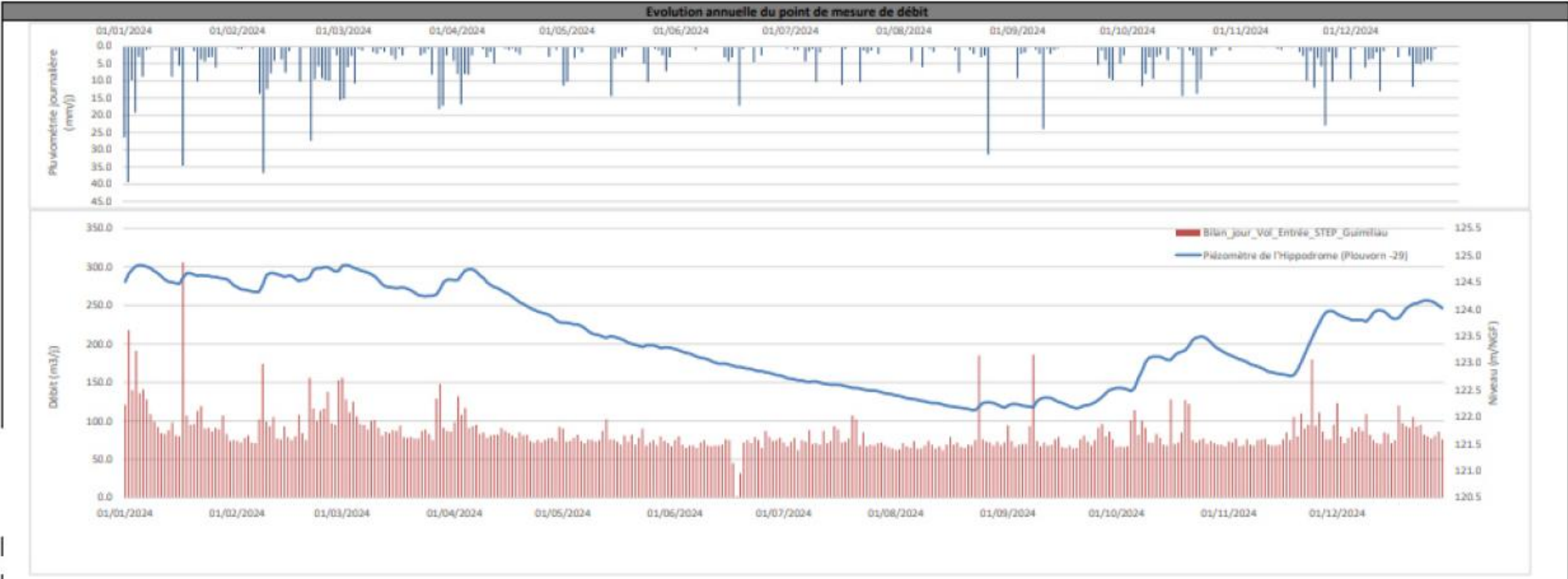
Annuel 2024	Bilan annuel EAUX PARASITES Bilan_jour_Vol_Entrée_STEP_Guimiliau	
----------------	---	---

Données du :	01/01/2024
Au :	30/12/2024

Système d'assainissement : Guimiliau

Linéaire de réseau gravitaire amont : 6.4 km
Capacité hydraulique du point : 185 m3/j

Indicateurs	Surface active	0.2 ha	Taux ECPI / volume traité	28%
Diagnostic	Taux surface active/km	0.03 ha/km	Débit ECPI global	1 m3/h
permanent	Taux ECPM / volume traité	12%	Taux ECPI global/km	4 m3/j/km



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Max annuel
Débit maximum enregistré (m3/j)	306	174	156	132	102	87	107	185	186	128	180	123	306
% capacité hydraulique	165%	94%	84%	71%	55%	47%	58%	100%	101%	69%	97%	66%	165%

Suivi des eaux claires parasites

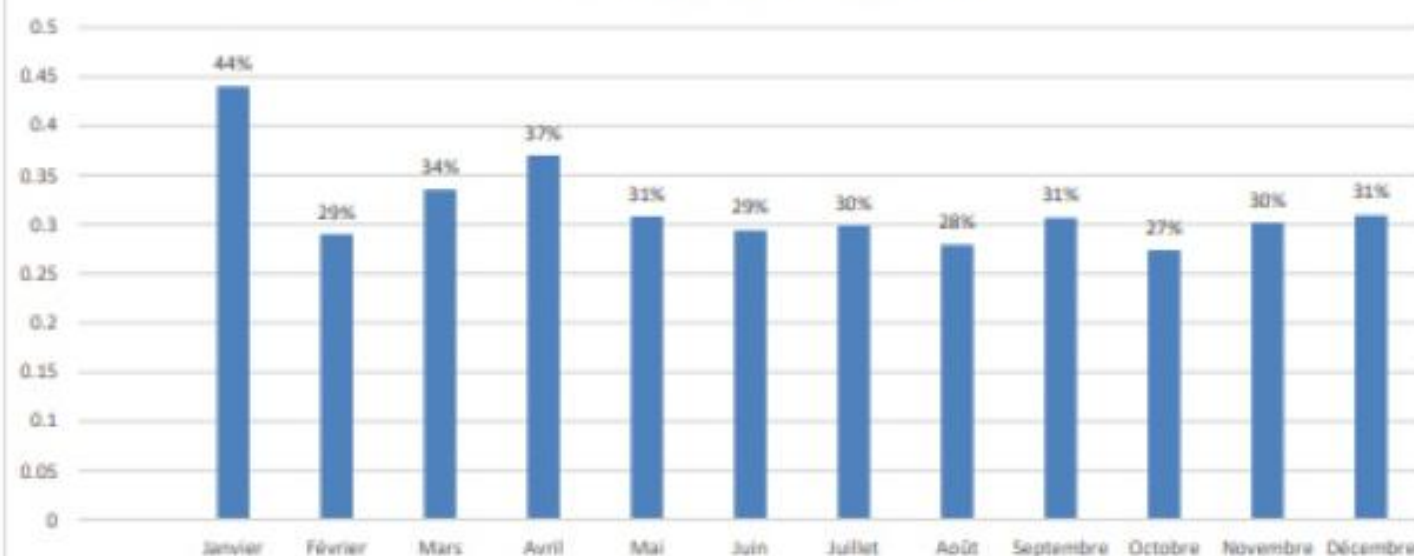
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne de l'année (m3/j)	Total annuel
Pluviométrie (mm)	192	193	110	78	72	39	51	65	84	92	79	82		1 137
Volume moyen TT (m3/j)	113	98	96	86	77	68	76	73	79	81	84	87	85	30 926
Volume moyen TS (m3/j)	75	78	83	80	74	70	72	68	71	70	73	77	74	27 137
Volume moyen EUS (m3/j)	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	19 475
Volume moyen ECPI permanente (m3/j)	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	6 896
Volume moyen ECPI variable (m3/j)	14	4	9	11	4	2	3	0	3	0	3	5	5	1 744
Volume moyen ECM (m3/j) pompé	28	23	15	5	3	1	3	4	6	10	9	10	10	3 606
Volume déversé (m3)												0		0
Taux moyen d'ECPI global en TS (%)	44%	29%	34%	37%	31%	29%	30%	28%	31%	27%	30%	31%	32%	

Impact ECPI global par temps sec

Volume d'eaux claires parasites :
Ratio par km :

24 m3/j
3.7 m3/j/km

Taux moyen d'ECPI global en TS (%)

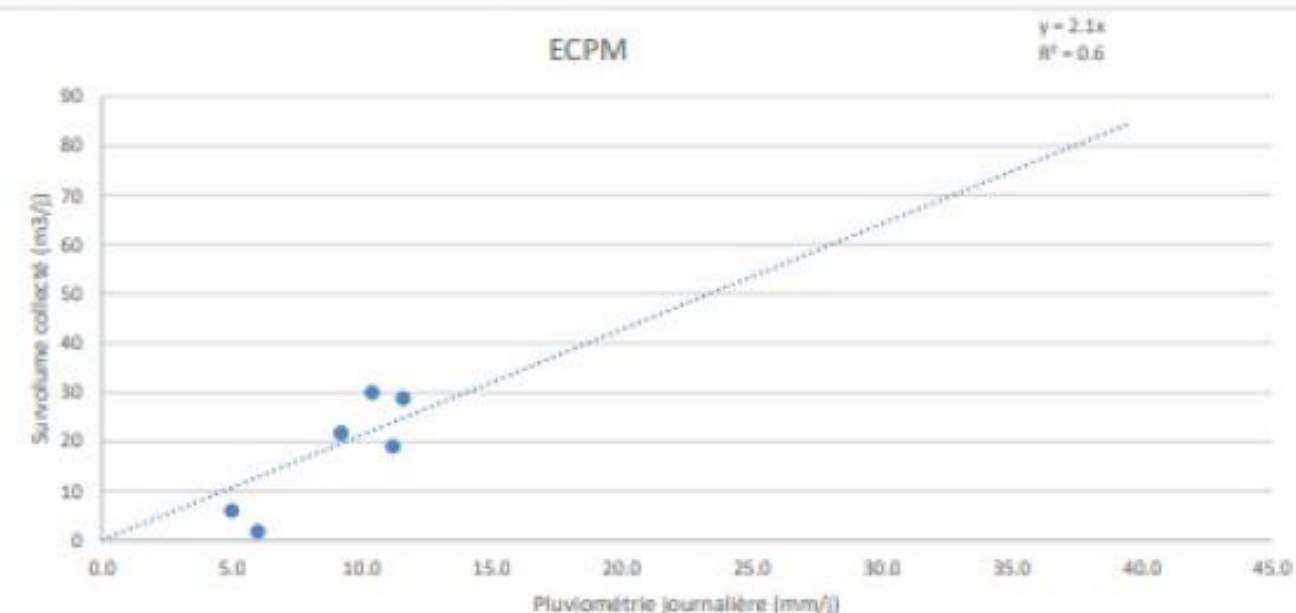


Impact ECPM

Surface active pluviale raccordée :
Ratio par km :

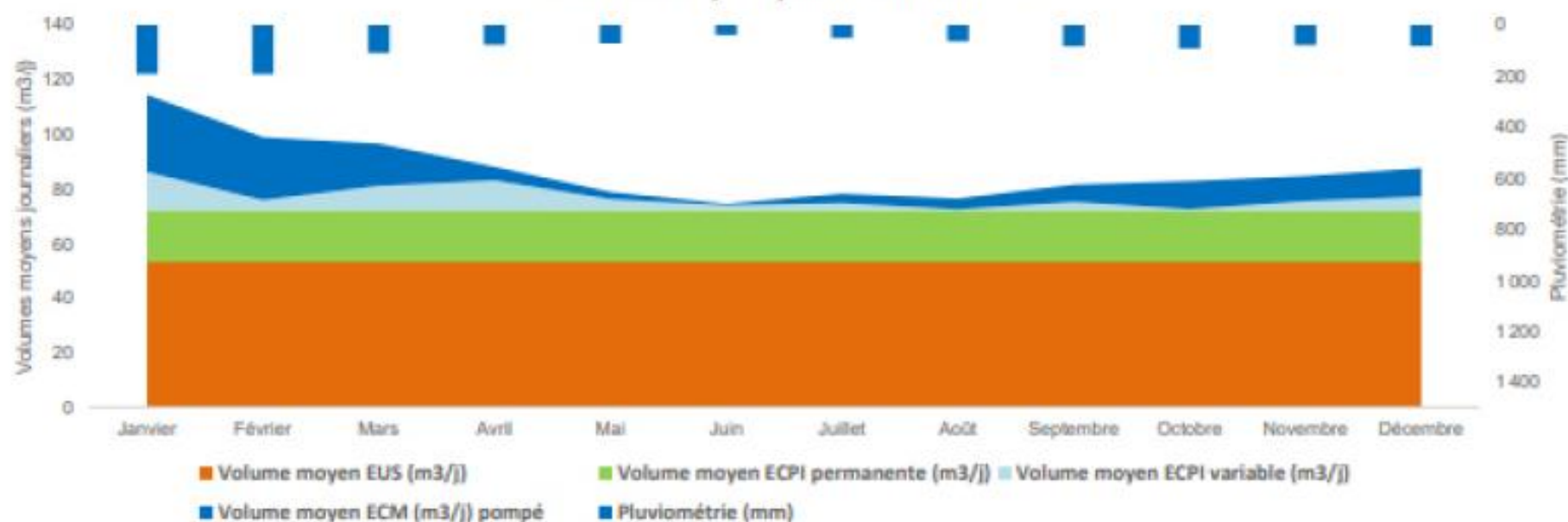
0.182 ha
0.029 ha/km

ECPM

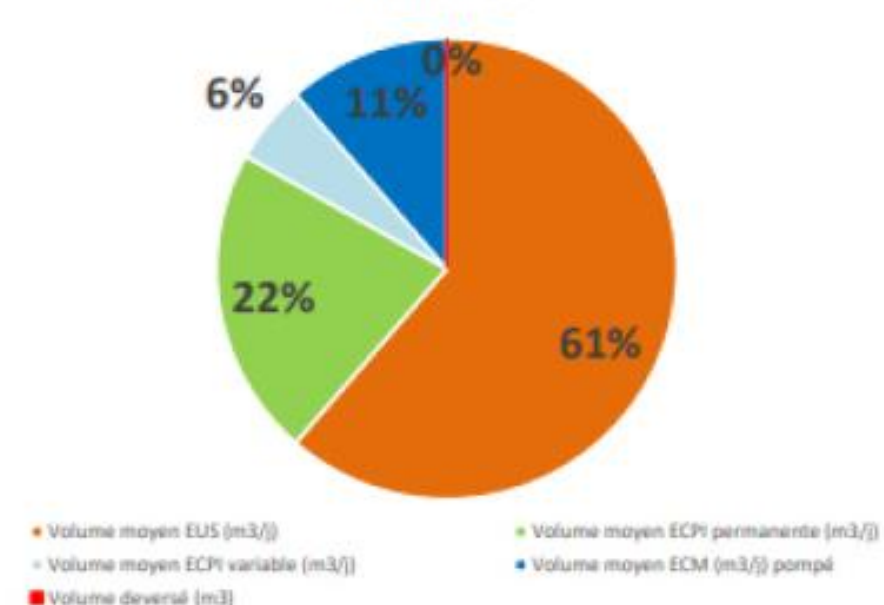


Bilan annuel

Volumes moyens journalier mensuels



Bilan annuel



II.6.5. Bilan des investissements

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2024 est nul.

II.6.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 25 contrôles de branchement menés sur la commune (22 dans le cadre de mutations foncières, 2 contre visites et 1 diligence sur branchement neuf) ;
- Le taux de conformité n'est pas précisé ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat, ce travail étant désormais assuré directement par la CCPL via une prestation de marché avec TPAE ;
- Un taux de mensualisation de 37,6 % ;
- Un taux d'impayés de 3,13 % ;
- 45 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 74,1 unités pour 1 000 abonnés ;
- Aucun débordement chez les usagers à déplorer au titre de l'année 2024.

II.6.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'assainissement					
	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Part Eau du Ponant			189,54	198,74	
Abonnement		56,54	53,94	56,54	
Consommation	120	1,185	135,60	142,20	
Part collectivité			116,84	124,98	
Abonnement		14,58	13,64	14,58	
Consommation	120	0,920	103,20	110,40	
Organismes publics			19,20	10,32	
Réseaux de collecte	120		19,20		
Performance système ass	120	0,086		10,32	
Total HT			325,58	334,04	
TVA (10%)			32,56	33,40	
Prix 120 m³ - Total TTC			358,14	367,44	2,60%
Prix TTC du service au m³			2,98	3,06	2,60%

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation de 358 à 367 euros, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un déficit sur le contrat porté à -22,8 k€, donc relativement modéré, mais ne tenant pas comptes des charges réelles de l'exploitant en lien avec la mise en service de la station de Commana à boues activées. Il convient en effet de rappeler que la prise du contrat avait intégré les anciennes lagunes dont le coût d'exploitation est bien inférieur au coût actuel de la station à boues activées, mise en service en 2022 et n'ayant jamais fait l'objet d'un avenant au contrat ;
- Une baisse des recettes sur la part consommation, l'année 2023 ayant vu ses recettes sur ce poste artificiellement augmentées par la réintégration dans les comptes du 2^{ème} semestre 2022, non intégré dans l'exercice précédent ;
- Des recettes de prestations facturables en net recul (-14 k€ par rapport à 2023) en raison d'une livraison moins importante de lotissements ;
- Une augmentation des charges d'exploitation (62,7 k€ en 2023 contre 86,6 k€ en 2024, soit +26 %) en raison de l'augmentation des charges d'électricité, des matières premières et réactifs et du temps passé sur les ouvrages ;
- Une baisse de 50 % des charges clientèle, correspondant à l'arrêt des contrôles de conformité et la prise de relai par la CCPL via TP AE ;
- Le déficit cumulé au contrat à fin 2025 est projeté à hauteur de -50 k€.

COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2024
SIEA COMMUNA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	2023	2024
	Total €	Total €
RECETTES ASST	151 832	122 643
VENTE D'ASSAINISSEMENT	134 699	119 596
Abonnement	56 512	33 015
Consommation	50 254	46 239
Surtaxe	21 539	34 470
Agence de l'eau (modernisation)	6 394	5 872
TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES	17 133	3 047
REVERSEMENTS	- 27 933	- 40 342
CHIFFRE D'AFFAIRES	123 899	82 302
CHARGES D'EXPLOITATION	119 029	105 103
ETUDES	-	173
EXPLOITATION	62 701	84 668
Exploitation des réseaux	6 182	5 216
Exploitation des installations	49 053	73 582
Frais d'analyse	4 317	3 273
Astreinte	3 149	2 597
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	4 216	958
CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES	11 256	2 702
RELATION USAGERS	22 996	11 804
EMPRUNTS	-	-
LOYERS	5 294	4 328
Centre d'Exploitation Kerlaurent	2 113	1 147
Système Informatique	911	911
Véhicules	2 270	2 270
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	12 565	470
Structure	1 991	1 991
Retour au contrat excédent CUO	-	-
Créances irrécouvrables	286	36
Dot. aux dépréciations des créances	9 520	- 5 583
Fonds de solidarité logement	-	-
Provision Prog de Renouvellement compteur & install	769	4 027
IMPOTS, TAXES	-	-
CAF DU CONTRAT	4 871	- 22 801
PARTICIPATION A L'IS	1 420	-
INVESTISSEMENTS	-	-
SUBVENTIONS	-	-
DISPONIBILITES DU CONTRAT	3 450	- 22 801
CUMUL	- 18 685	- 41 486

II.7. Bilan des contrôles ANC

Le bilan des contrôles des installations d'ANC menés par la CCPL en 2024 est présenté sur la figure 3. Le graphique présente également l'état de conformité ou non des installations. A noter que les contrôles s'inscrivent dans le cadre vérifications périodiques ou des mutations foncières.

Sur une base de 496 contrôles, le taux de non-conformité est de 51 %.

494 contrôles correspondent à des contrôles initiaux (95 de conception, 74 de réalisation et 325 de bon fonctionnement / ventes) et 5 à des contre visites.

L'absence totale d'installation est retrouvée sur 10,5 % des contrôles non conformes.

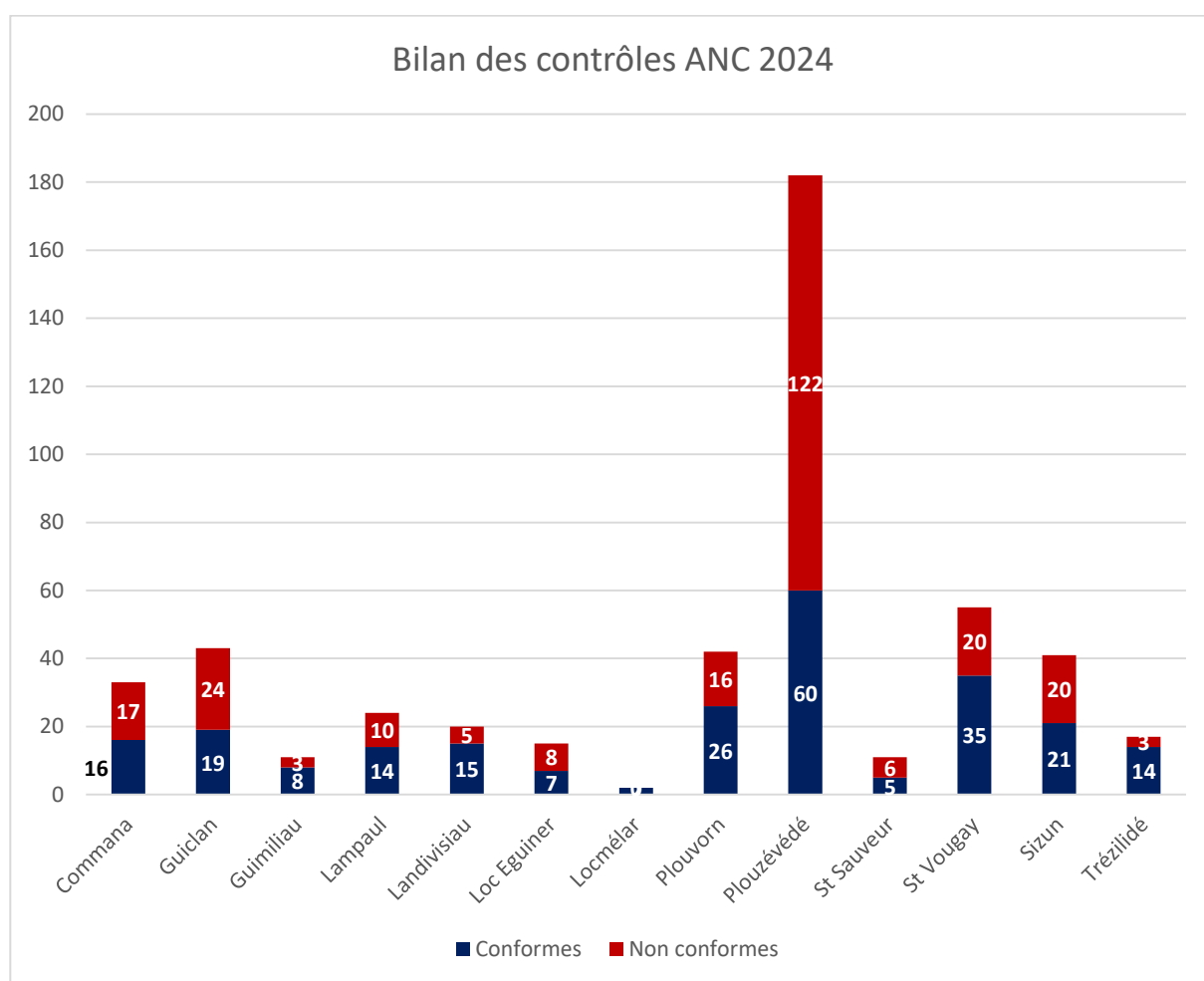


Figure 3 : Bilan des contrôles ANC 2024 (n =496)

Partie 3 : Bilan travaux et financier

III. TRAVAUX EAU POTABLE

III.1. Bilan opérationnel

Le bilan des travaux eau potable 2024 réalisés sur les communes est synthétisé sur la cartographie de la figure 4 suivante (symbolisé sur la cartographie en bleu pour les études et en rouge pour les travaux) :

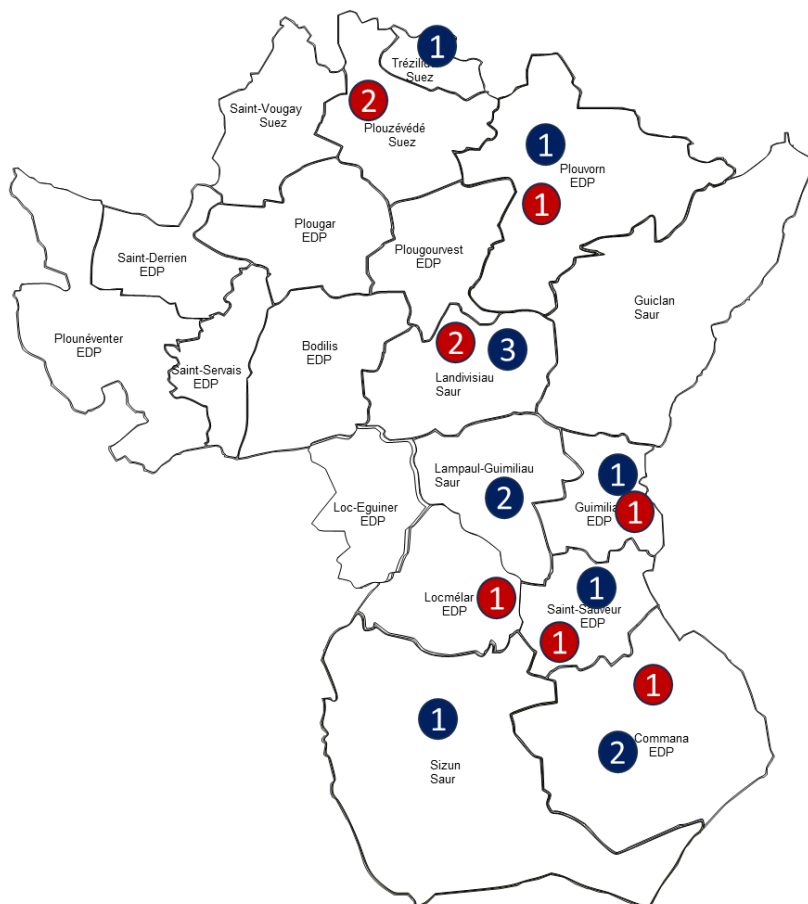


Figure 4 : Cartographie des travaux eau potable 2024 sur le territoire de la CCPL

Les interventions majeures sont les suivantes :

Etudes / travaux	Commune	Libellé
Etudes	Landvisiau	Renouvellement réseau rue du Canick
	Landvisiau	Renouvellement réseau rue des Perdrix / Ponchic
	Plouvorn	Renouvellement réseau secteur Keroignan Kergonan

	Trézilidé	Renouvellement réseau secteur Bellevue / Leslouch
	Commana, Guimiliau, St Sauveur et Sizun	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire
	Lampaul Guimiliau	Renouvellement réseau rue du Coteau
	Landivisiau	Renouvellement réseau secteur RN12
	Lampaul Guimiliau	Renouvellement réseau secteur Roz avel
	Commana	Refonte usines de production d'eau Toulloulan Restancaroﬀ
Travaux	Plouzévédé	Renouvellement réseau secteur Kerguiniou Kerbigodou
	Plouzévédé	Renouvellement réseau Venelle des Ecoliers
	Locmélar et Saint sauveur	Réhabilitation des réservoirs
	Landivisiau	Renouvellement réseau allée de la Croix
	Landivisiau	Remplacement de réseau place de l'Eglise
	Toutes les communes	Démarrage déploiement télérelève
	Commana	Remplacement filtres Toulloulan
	Plouvorn	Renouvellement réseau rue Messinou / Menou
	Guimiliau	Renouvellement réseau secteur Kerrun Bian

III.2. Bilan financier

Le bilan financier de la collectivité sur les opérations d'investissements 70 (réseaux) et 71 (usines) est présenté sous forme de synthèse des engagements inscrits au budget primitif :

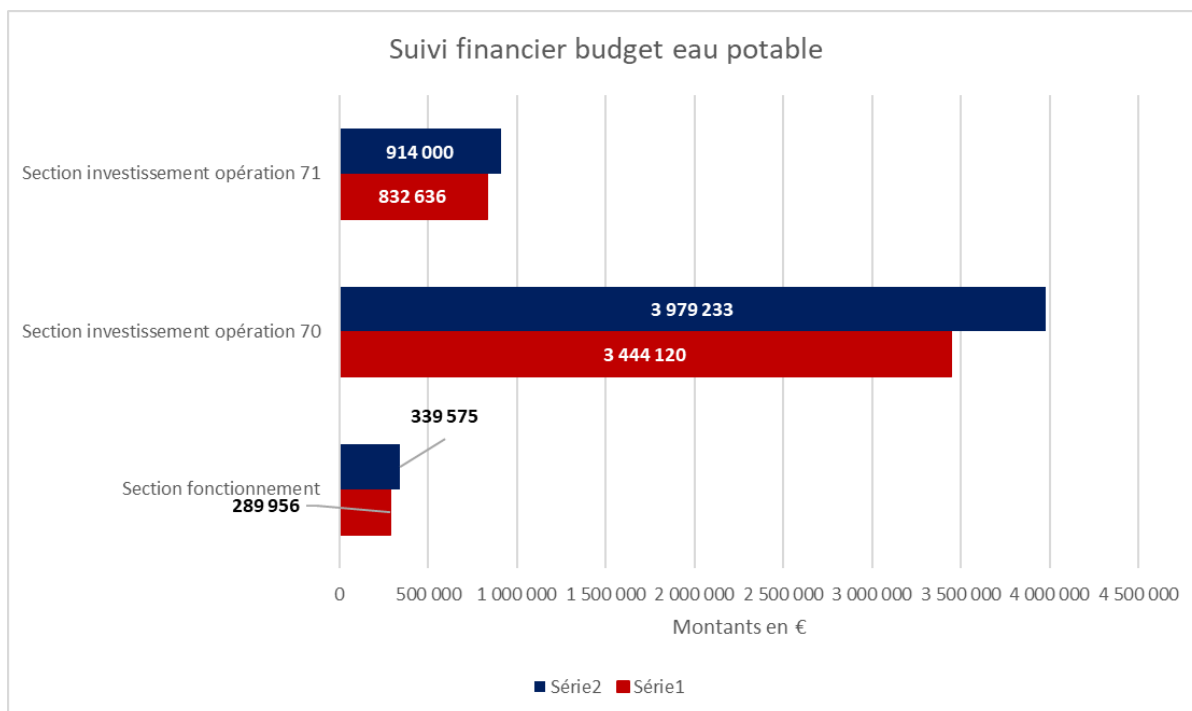


Figure 5 : Bilan des engagements financiers 2024 du budget eau potable

IV. TRAVAUX ASSAINISSEMENT

IV.1. Bilan opérationnel

Le bilan des travaux d'assainissement 2024 réalisés sur les communes est synthétisé sur la cartographie de la figure 6 suivante :

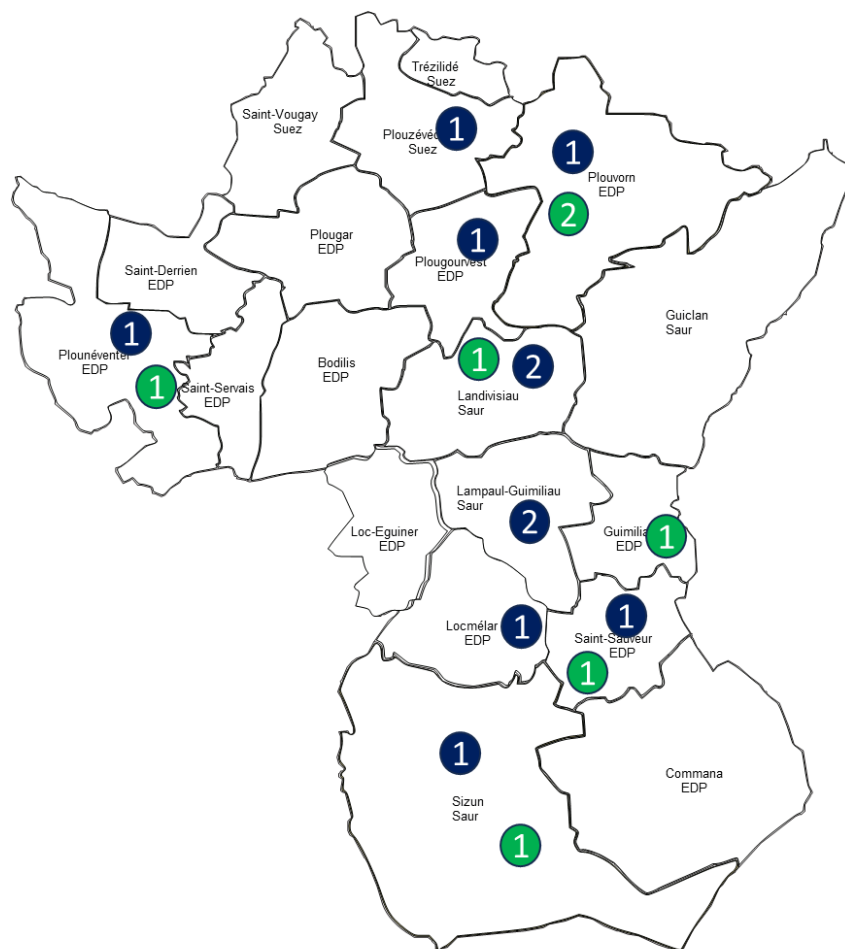


Figure 6 : Cartographie des travaux d'assainissement 2024 sur le territoire de la CCPL

Les interventions majeures symbolisées sur la cartographie en bleu pour les études et en vert pour les travaux, sont les suivantes :

Etudes / travaux	Commune	Libellé
Etudes	Landivisiau	Renouvellement réseau Tour d'Auvergne / Argot
	Lampaul Guimiliau	Renouvellement réseau rue du Coteau
	Sizun	Renouvellement réseau allée des Noisetiers
	Plouvorn	Dévoisement de réseau secteur amont de la STEP
	Landivisiau	Renouvellement réseau rue du Canick
	Lampaul Guimiliau	Création de réseau secteur Roz avel
	Toutes les communes	Zonage intercommunal d'assainissement
	Locmélard et Saint Sauveur	Etude technico-économique de refonte des stations d'épuration
	Plouzévédé	Renouvellement du pont racleur de la station
	Plounéventer	Renouvellement de réseau secteur Pen ar Vally

	Plougourvest	Raccordement du bourg de Plougourvest à la station de Landivisiau
Travaux	Plouvorn	Renouvellement réseau rue Messinou / Menou
	Plouvorn	Renouvellement réseau secteur plan d'eau
	Landivisiau	Remplacement de réseau place de l'Eglise
	Sizun	Renouvellement réseau centre bourg
	Plounéventer	Refonte du poste de relèvement de Kerjean
	Guimiliau	Remplacement de la cuve de Fe Cl2 sur la station de traitement
	Saint Sauveur	Aire de retournement sur lagune

IV.2. Bilan financier

Le bilan financier de la collectivité sur les opérations d'investissements 80 (réseaux) et 81 (usines) est présenté sous forme de synthèse des engagements inscrits au budget primitif :

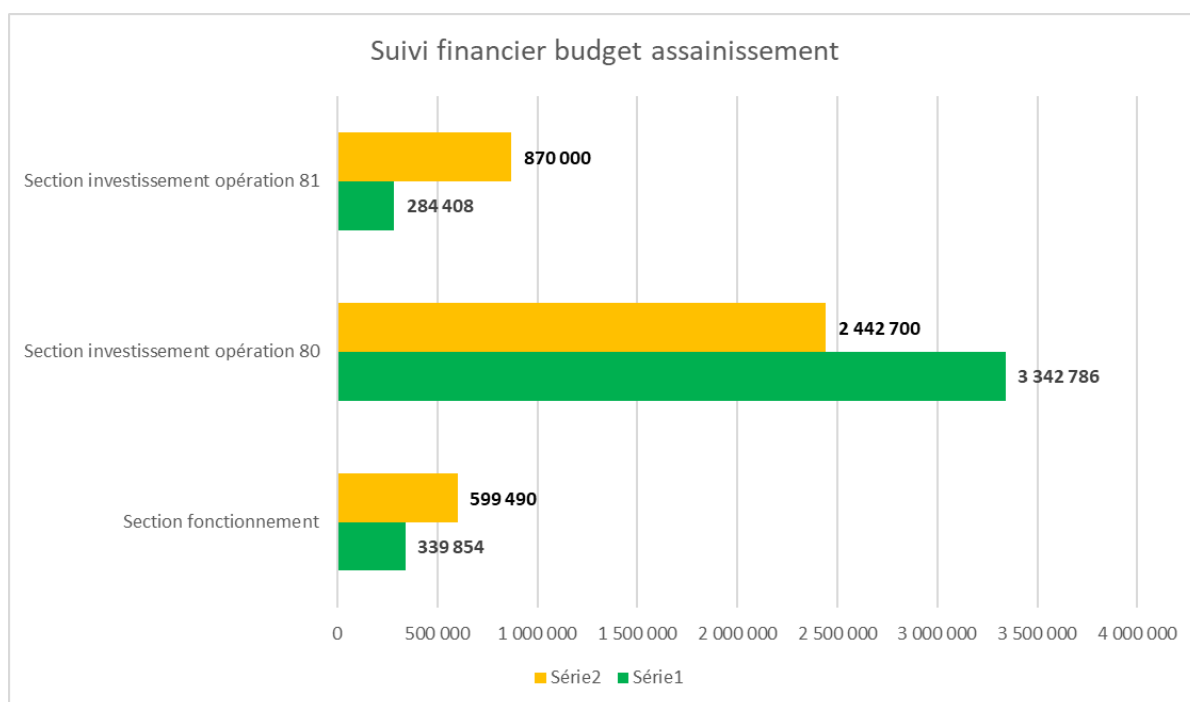


Figure 7 : Bilan des engagements financiers 2024 du budget assainissement

La figure 7 indique un dépassement des engagements inscrits au BP pour les investissements regroupés en opération 80. Cette anomalie a été rectifiée par décision modificative fin 2024 en rebasculant les crédits non engagés de l'opération d'investissement 81 sur l'opération 80.

V. ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE

V.1. Compte administratif eau potable

Le compte administratif du budget annexe eau potable de la CCPL est présentée ci-après :

Budget annexe Eau			
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	312 015,96	2 541 688,62	2 229 672,66
Solde de fonctionnement reporté	0	0	
Résultat de fonctionnement	312 015,96	2 541 688,62	2 229 672,66
Section d'investissement	1 122 226,56	2 197 287,17	1 075 060,61
Solde d'investissement reporté	0	0	
Résultat d'investissement	1 122 226,56	2 197 287,17	1 075 060,61
Résultat de clôture 2024	1 434 242,52	4 738 975,79	3 304 733,27
Restes à réaliser (inv.) 2024	1 249 704,80	0	-1 249 704,80
Résultat net de clôture 2024	2 683 947,32	4 738 975,79	2 055 028,47

Le budget annexe du service de l'eau potable est excédentaire de 2,2 M€ en section de fonctionnement et de 1,07 M€ en investissement, ce qui traduit d'une part, pour la section de fonctionnement, le fait que les redevances soient perçues sur cette section, la rendant généralement très excédentaire comparativement à la section d'investissement. D'autre part, pour la section investissement, cela traduit le fait que les dépenses, bien qu'engagées à hauteur de 4,2 M sur les opérations 70 et 71, n'ont pas été pour autant dépensées. De nombreux projets ont en effet fait l'objet d'engagements à l'issue des études, mais sans être finalisés, ce qui n'a pas abouti à une dépense effective en 2024 (cas de la télérelève notamment, pesant à elle seule 1 M€).

Les transferts d'excédents provenant des communes ont également impactées favorablement les recettes de l'année 2024, en particulier l'excédent du SMI à concurrence d'1 M€ en faveur de l'intercommunalité.

V.2. Compte administratif assainissement

Le compte administratif du budget annexe assainissement de la CCPL est présentée ci-après :

Budget annexe Assainissement			
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	543 274,63	1 885 969,64	1 342 695,01
Solde de fonctionnement reporté	0	0	0
Résultat de fonctionnement	543 274,63	1 885 969,64	1 342 695,01
Section d'investissement	1 823 928,28	715 046,38	- 1 108 881,90
Solde d'investissement reporté	0	0	0
Résultat d'investissement	1 823 928,28	715 046,38	- 1 108 881,90
Résultat de clôture 2024	2 367 202,91	2 601 016,02	233 813,11
Restes à réaliser (inv.) 2024	1 760 432,35	0	-1 760 432,35
Résultat net de clôture 2024	4 127 635,26	2 601 016,02	-1 526 619,24

Le budget annexe du service de l'assainissement est excédentaire de 1,3 M€ en section de fonctionnement et déficitaire de 1,1 M€ en investissement. Là encore les recettes de redevance étant affectées sur le section de fonctionnement, cette dernière est largement excédentaire, dans une moindre mesure cependant que pour l'eau potable, le nombre d'abonnés et les recettes associées étant inférieurs de moitié aux chiffres de l'eau potable.

La section d'investissement est quant à elle déficitaire, ce qui s'explique par trois facteurs concomitants :

- Retard de perception de l'excédent d'investissement du SIALL à concurrence de 500 k€, le syndicat n'ayant pas été liquidé sur l'année 2024 ;
- Retard dans la perception des subventions allouées par l'agence de l'eau Loire Bretagne (500 k€ confirmés par l'agence, mais non notifiées) ;
- Retard dans la perception de certaines recettes de redevance, qui auraient dû être allouées à des dépenses d'investissements, du fait du retard de facturation de l'un des exploitants du territoire.

VI. SYNTHÈSE DES PRIX 2025 APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le tableau suivant synthétise les prix en vigueur au 1^{er} janvier 2025, pour l'eau potable et l'assainissement. Il fait notamment état des parts fixes et variables de la collectivité et des exploitants. Par souci de synthèse, les tranches de consommation ne sont pas indiquées : seuls les prix de la tranche 120 m³ sont précisés, cette consommation étant la référence de consommation visée par la réglementation relative aux indicateurs du Maire.

Commune	Eau potable							Assainissement									
	Abonnement délégataire	Consommation délégataire	Abonnement collectivité	Consommation collectivité	Taxes Etat AEP	TVA eau potable	Total AEP	Abonnement délégataire	Consommation délégataire	Abonnement collectivité	Consommation collectivité	ANC collectivité	ANC délégataire	Taxes Etat Ass	TVA	Total ass collectif	Total ass non collectif
Loc Eguiner	86,82	1,2331	10,35	1,035	0,3505	5,5	432,0					15,54			10	0,00	17,09
Locmélar	26,56	1,3328	11,7	1,17	0,3505	5,5	399,7	33	1,0629	19,58	1,23	15,54		0,086	10	371,85	17,09
St Sauveur	26,56	1,3328	11,7	1,17	0,3505	5,5	399,7	33	1,0629	14,58	0,92	15,54		0,086	10	325,43	17,09
Commana	64,11	0,96	10,35	1,035	0,3505	5,5	373,7	56,54	1,185	14,58	0,92	15,54		0,086	10	367,44	17,09
Guimiliau	64,11	0,96	10,35	1,035	0,3505	5,5	373,7	56,54	1,185	14,58	0,92	15,54		0,086	10	367,44	17,09
Plouvorn	25,98	0,797	10,35	1,035	0,3505	5,5	313,1	23,73	0,824	14,58	0,92	15,54		0,086	10	283,70	17,09
St Servais	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9			35	1,7	5,57	10,49		10	262,90	17,67
Plounéventer	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9	27,5	0,72	14,58	0,92	5,57	10,49	0,086	10	274,12	17,67
Plougourvest	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9			14,58	0,92	5,57	10,49		10	137,48	17,67
Plougar	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9					5,57	10,49		10	0,00	17,67
Bodilis	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9					5,57	10,49		10	0,00	17,67
St Derrien	35,47	1,41	49,54	0,3	0,3505	5,5	348,9					5,57	10,49		10	0,00	17,67
Lampaul	30,23	0,7295	10,35	1,035	0,3505	5,5	309,1	26,83	1,259	14,58	0,92	15,54		0,086	10	344,53	17,09
Landivisiau	30,23	0,7295	10,35	1,035	0,3505	5,5	309,1	26,83	1,259	14,58	0,92	15,54		0,086	10	344,53	17,09
Plouzévéde	49,39	0,7333	11,52	1,152	0,3505	5,5	345,7	23,48	0,772	16,74	1,05	15,54		0,086	10	296,10	17,09
Trézilidé	49,39	0,7333	11,52	1,152	0,3505	5,5	345,7					15,54			10	0,00	17,09
St Vougay	49,39	0,7333	11,52	1,152	0,3505	5,5	345,7	23,48	0,772	16,74	1,05	15,54		0,086	10	296,10	17,09
Guiclan	30,23	0,7295	10,35	1,035	0,3505	5,5	309,1	33	1,0629	14,58	0,92	15,54		0,086	10	325,43	17,09
Sizun	30,23	0,7295	10,35	1,035	0,3505	5,5	309,1	33	1,0629	14,58	0,92	15,54		0,086	10	325,43	17,09

ANNEXES

Annexes 1 : Comptes administratifs de la CCPL